

CRAC n° 4 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 14 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob.	
Ordre des travaux.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus.	
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	2
Mission d'étude d'une délégation de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité sur le rôle des centres de recherche agricole dans les politiques de recherche et d'innovation (France et Pays-Bas) le 27 mars 2026 et le 1er juin 2026 - Rapport présenté en application de l'article 165 du règlement par Mme Durenne, MM. Jacob et Spies (Doc. 535 (2025-2026) N° 1 et 1bis).....	2
Exposé de MM. Spies et Jacob, Rapporteurs.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob.	
Échange de vues.....	4
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. Eddy Fontaine – Mme Alice Bernard.	
Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).....	6
Désignation d'un rapporteur.....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez.	
Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.....	6
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.	
Échange de vues.....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – Mme Alice Bernard – M. Loïc Jacob – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.	
Confiance au président et au rapporteur.....	16
DÉBATS	16
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	16
Exposé de Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.....	17
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Échange de vues.....	22
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – Mme Alice Bernard – M. Jean-Paul Bastin – M. Freddy Mockel.	

REPRISE DE LA SÉANCE	32
DÉBATS (SUITE)	32
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	32
Échange de vues (Suite).....	32
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre – M. Patrick Spies – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – Mme Alice Bernard – M. Jean-Paul Bastin – M. Freddy Mockel.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	39
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la prévention du ruissellement agricole et le suivi des recommandations de la cellule GISER à Balâtre et Saint-Martin ».....	39
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’entretien de la Ligne ».....	40
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la manifestation silencieuse pour les oiseaux des marais d’Harchies » ;	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le renforcement de la protection de l’avifaune aux marais d’Harchies » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la protection de la biodiversité autour des marais d’Harchies ».....	42
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – M. Nicolas Janssen – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la peste porcine africaine et la vigilance à l’ouverture de la chasse ».....	45
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Interpellation de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’impact des canicules et de la sécheresse de l’été 2026 sur l’agriculture wallonne » ;	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de la sécheresse 2026 pour les exploitations agricoles wallonnes » ;	
Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la procédure de reconnaissance des calamités agricoles et la mise en place d’outils assurantiels » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la sécheresse et l’activation du Fonds des calamités agricoles ».....	46
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Alice Bernard – M. Arnaud Dewez – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le budget et les orientations stratégiques de la future Politique agricole commune (PAC) » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le processus d’évaluation de la Politique agricole commune (PAC) ».....	52
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’enlèvement des travaux d’actualisation du plan Bio » ;	

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan Bio 2027-2030 » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évaluation du plan Bio »..... 54

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Freddy Mockel – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension des importations de viande brésilienne et la protection des filières wallonnes » ;

Question orale de M. Loris Resinelli à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension des importations en provenance du Brésil par l'Union européenne » ;

Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension par l'Union européenne des importations de viande en provenance du Brésil »..... 57

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Loris Resinelli – M. Arnaud Dewez – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de la canicule sur l'apiculture wallonne »..... 60

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'autorisation de pulvérisation des pesticides par drones »..... 61

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les déchets métalliques dans les exploitations agricoles et la collaboration autour d'un système de consigne »..... 62

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature » ;

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'incapacité de la Wallonie à contribuer au Plan national de restauration de la nature » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la responsabilité du Gouvernement wallon dans le retard du Plan national de restauration de la nature » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature »..... 63

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – M. Patrick Spies – M. Freddy Mockel – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'incapacité à adopter les plans d'aménagement forestier »..... 66

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évaluation de la stratégie de lutte contre les frelons asiatiques » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la modification de réglementation fédérale relative à la lutte contre le frelon asiatique »..... 67

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les évolutions des réflexions sur le plan Loup 2026-2030 »..... 69

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le futur hôpital pour la faune sauvage et l'écosystème du réseau wallon des centres de révalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) »..... 70

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 72

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 72

Interpellations et questions orales retirées..... 72

LISTE DES INTERVENANTS..... 73

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 74

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. Jean-Paul Wahl, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je propose de reconduire l'excellente équipe composée, à la présidence, de M. Huberty, et de MM. Spies et Dewez à la vice-présidence.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare M. Huberty élu président et MM. Dewez et Spies élus vice-présidents.

(M. Huberty, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Ordre des travaux

M. le Président. – Il me revient de vous informer que le Bureau élargi a déterminé comme suit l'ordre de passage de M. le Médiateur dans les différentes commissions :

- Commission du tourisme et du patrimoine ;
- Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité.

En conséquence, dans l'attente de l'arrivée du médiateur au sein de notre commission, je vous propose d'entamer nos travaux avec la présentation du rapport de la mission en France et aux Pays-Bas sur le rôle des centres de recherche agricole dans les politiques de recherche et d'innovation. Nous poursuivrons, le cas échéant, avec les premières interpellations et questions orales puisque si nous débutons, à mon sens, le débat

directement sur les incendies dans la réserve des Hautes-Fagnes, on risque d'être coupé par le médiateur. Je vous propose dès lors de travailler en ce sens. Cela va-t-il pour tout le monde ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Pour précisions sur l'interprétation de vos propos. Une fois que le médiateur aura terminé son travail ici avec nous, on reprend directement avec le débat sur l'incendie des Fagnes. C'est bien cela ?

M. le Président. – Oui, puis nous clôturerons alors les interpellations par la suite.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Parfait, merci.

M. le Président. – Je vous rappelle également notre visite, prévue le jeudi 24 septembre 2026, aux parcs nationaux wallons. L'ordre du jour vous a été adressé. Chacun se déplaçant par ses propres moyens, le rendez-vous est fixé à 9 heures 15 à Viroinval, pour le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et à 14 heures à Paliseul, pour le parc national de la vallée de la Semois.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Je vous demanderai également de bien vouloir communiquer là aussi au secrétariat avant la fin de la semaine prochaine les documents que vous souhaitez voir maintenus dans l'arriéré afin que, lors de notre prochaine réunion, nous puissions l'acter. Je vous remercie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Mission d'étude d'une délégation de la
Commission de l'agriculture, de la nature et de
la ruralité sur le rôle des centres de recherche
agricole dans les politiques de recherche et
d'innovation (France et Pays-Bas) le
27 mars 2026 et le 1er juin 2026 -
Rapport présenté en application de l'article 165
du règlement par Mme Durenne, MM. Jacob et
Spies
(Doc. 535 (2025-2026) N° 1 et 1bis)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport sur le rôle des centres de recherche agricole dans les politiques de recherche et d'innovation (France et Pays-Bas) le 27 mars 2026 et le 1^{er} juin 2026, présenté par Mme Durenne, MM. Jacob et Spies, en application de l'article 165 du règlement (Doc. 535 (2025-2026) N° 1 et 1bis).

Exposé de MM. Spies et Jacob, Rapporteurs

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies, Rapporteur – Madame la Ministre, chers collègues, avant de commencer cette brève intervention, je tiens à saluer notre collègue Véronique Durenne et à lui présenter, au nom du groupe PS, tous nos vœux de rétablissement.

Comme convenu avec mon collègue corapporteur, je centrerai cette brève présentation sur la mission réalisée le 27 mars dernier sur le site de l'INRAE à Estrées-Mons, dans les Hauts de France. Je voudrais d'abord remercier les services du Parlement pour l'organisation logistique de ces missions. Ce type de déplacement demande un travail préparatoire important et il faut le souligner. Je voudrais également remercier les responsables de l'INRAE pour leur accueil, la qualité des présentations et la disponibilité des intervenants. Les échanges ont été particulièrement riches, concrets et utiles pour notre réflexion sur la recherche agricole wallonne.

La visite de l'INRAE a d'abord permis de mesurer l'importance d'un centre de recherche, fortement ancré dans son territoire. Le site d'Estrées-Mons dispose d'une plateforme expérimentale de 166 hectares qui permet de tester des innovations, de nouvelles pratiques culturales et de nouvelles variétés dans des conditions proches de celles des agriculteurs. C'est un élément essentiel. La recherche agricole ne peut pas rester confinée au laboratoire. Elle doit pouvoir être testée, démontrée, adaptée et transférée vers les exploitations.

Le premier enseignement porte sur l'anticipation. L'INRAE est fortement mobilisée dans le cadre du plan PARSADA lancé par le Gouvernement français pour

anticiper le retrait potentiel de substances actives au niveau européen. L'idée est simple : ne pas attendre qu'une molécule soit interdite pour chercher des alternatives. Selon les éléments présentés, 75 substances pourraient perdre leur autorisation dans les prochaines années. La France a donc décidé de financer des projets de recherche appliquée, avec une logique de coconstruction avec les filières agricoles, les instituts techniques et la recherche académique.

Il s'agit d'un point majeur pour la Wallonie. Nos agriculteurs sont eux aussi confrontés à la réduction des produits phytopharmaceutiques, aux attentes environnementales, aux contraintes européennes et à la nécessité de maintenir des filières productives et économiquement viables. La leçon à retenir est qu'il faut anticiper et ne pas subir. Il faut identifier les vulnérabilités de nos filières, repérer les molécules ou pratiques à risque et financer à temps les alternatives crédibles.

Deuxième enseignement : la recherche doit être transversale. À l'INRAE, plusieurs projets ne sont pas pensés uniquement filière par filière, mais autour de problématiques communes : adventices, biocontrôle, gestion de l'azote, stockage du carbone et adaptation climatique au sol. Cette approche est intéressante pour la Wallonie, où beaucoup de travaux existent par filière, mais où l'intégration transversale pourrait encore être renforcée. Les défis agricoles actuels ne s'arrêtent pas aux limites d'une production. Ils concernent les sols, l'eau, le climat, la biodiversité, la rentabilité et le travail des agriculteurs.

Le troisième élément important est le transfert vers les agriculteurs. La mission a mis en évidence le rôle du Centre Agro-Transfert, ressources et territoires, dont l'objectif est précisément de réduire le délai entre la recherche et l'application concrète sur le terrain. Cette question est centrale. Une innovation qui reste dans un rapport scientifique ne change pas la vie d'un agriculteur. Ce qui compte, c'est la démonstration, la formation, les outils d'aide et à la décision, les essais en ferme, les fiches techniques, les groupes d'échanges et l'accompagnement personnalisé. À cet égard, les exemples présentés sont parlants : outils de simulation de la matière organique dans les sols, cartes agroclimatiques locales, techniques de semis de couverts, gestion des adventices sans glyphosate, formation aux agriculteurs et accompagnement de collectivités locales sur la qualité de l'eau. Cela montre que la recherche agricole doit être pensée comme une chaîne complète : recherche fondamentale, expérimentation, démonstration, transfert, accompagnement et évaluation économique.

Enfin, la visite des parcelles expérimentales consacrées au projet BettEco+ a montré qu'il est possible de travailler à la réduction des pesticides, tout en gardant une approche réaliste sur les rendements, les marches, les rotations et les contraintes de terrain. Les

résultats présentés sont encourageants, notamment sur les systèmes visant des réductions très importantes d'IFT. Toutefois, les chercheurs ont aussi rappelé que ces systèmes prennent du temps à se mettre en place et qu'ils nécessitent un accompagnement.

Pour la recherche agricole wallonne, je retiens donc quatre priorités :

- anticiper le retrait de substances et les impasses techniques ;
- renforcer les projets transversaux entre filières ;
- accélérer le transfert vers les agriculteurs ;
- mieux articuler recherche, conseil, démonstration et viabilité économique.

La Wallonie dispose d'acteurs de grande qualité, notamment la CRA-W, Gembloux Agro-Bio Tech, le centre Sytra à l'UCLouvain, les centres pilotes, les universités et les organisations de terrain. L'enjeu n'est pas de copier le modèle français, mais de s'en inspirer là où il est utile : plus d'anticipation, plus de coordination, plus de démonstration et surtout une recherche qui arrive plus vite dans les fermes.

En conclusion, cette mission a confirmé que la transition agricole ne pourra réussir que si elle s'appuie sur une recherche forte, financée, connectée aux agriculteurs et capable de proposer des solutions concrètes. Les agriculteurs ne peuvent pas être mis face à des interdictions ou à des contraintes sans alternatives opérationnelles. La recherche doit précisément servir à construire des alternatives avant que les problèmes ne deviennent des impasses.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Président. – Monsieur Spies, l'ensemble de notre Commission se joint à vos encouragements envers Mme Durenne.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob, Rapporteur – Effectivement, nos pensées vont à l'égard de Mme Durenne pour qu'elle puisse nous revenir rapidement en pleine forme. On sera très heureux quand elle pourra de nouveau participer au débat avec nous.

Je me concentrerai sur la visite que nous avons effectuée à Wageningen.

Je remercie les services qui ont rendu cette visite possible. Je remercie aussi l'Ambassadeur de Belgique qui nous a honorés de sa présence sur place.

On l'a rappelé, l'enjeu de l'ensemble des visites était bien d'alimenter notre réflexion par rapport à notre modèle de recherche agronomique, de manière à ce qu'elle puisse devenir un véritable moteur vers la transition agricole et qu'elle puisse être un outil de proposition de nouveaux itinéraires techniques qui soient réellement applicables sur le terrain.

Je me ferai l'écho de l'ensemble des collègues présents ce jour-là pour dire que le modèle qui nous a été présenté s'éloigne peut-être diamétralement du nôtre actuellement, mais il y a quand même quelques éléments à retenir. En effet, c'est parfois dans des positions diamétralement opposées que l'on peut aller chercher les bonnes idées. Je n'aurai pas la prétention de synthétiser toute une journée de rencontres, d'échanges, mais j'ai noté quatre éléments que je voulais mettre en avant aujourd'hui avec vous.

Tout d'abord, le fait qu'à Wageningen, on développe une vision large et globale puisque la recherche fondamentale, la recherche appliquée, l'expérimentation, la formation et l'appui aux politiques publiques sont intégrés dans un même écosystème. Les sciences agronomiques travaillent en direct et constamment avec les sciences environnementales, les sciences animales, les technologies, l'économie et les sciences sociales. On voit vraiment qu'il y a une approche volontairement globale. J'y reviendrai.

Deuxièmement, pour eux, il faut remettre non pas uniquement l'agriculture au centre, mais aussi l'agricultrice, puisqu'une innovation n'a de valeur que si elle fonctionne dans la réalité. Ils ont une approche pragmatique. Ils ont, comme nous, parfois, des parcelles expérimentales où ils testent le produit de leur recherche, mais ils vont quasiment directement implémenter leurs travaux de recherche dans des exploitations agricoles « réelles », avec tous les aléas d'une exploitation agricole, ce qui leur permet d'être au contact régulier de l'ensemble des acteurs qui tournent autour d'une exploitation agricole.

Troisièmement, la réduction, voire l'arrêt d'usage de pesticides porte sur une combinaison de leviers à activer : sélection variétale, le biologique, désherbage mécanique, agriculture de précision, agroécologie, gestion du paysage. Il n'y a pas une seule voie tracée, mais c'est bien la combinaison de l'ensemble de ces éléments dans le cadre de chaque exploitation, avec ses particularités, qui donnera le meilleur résultat possible. Cela relance, pour moi, notre conviction d'une nécessité d'un conseil agricole indépendant et généraliste pour pouvoir prendre ces éléments en main.

Quatrièmement, pour eux, la valorisation de la recherche se fait au niveau local – je l'ai dit de manière très pragmatique –, mais aussi au niveau européen, voire international, puisque la recherche ne se limite pas uniquement à la publication. Derrière, il y a une volonté de produire de la valeur au sens économique du terme. C'est pour cette raison qu'il y a un lien très direct avec le monde entrepreneurial sur place. On voit que dans un même campus, on a le secteur de la recherche, on a des entreprises, des start-up, des investisseurs, des pouvoirs publics. Tout ce petit monde s'enrichit et se nourrit mutuellement, avec ses intérêts propres, à travers ses travaux pour améliorer le système agricole.

En conclusion, chez nous, on sera tous d'accord pour dire que l'on a de la qualité, des chercheurs de qualité, des universités, on a le CRA-W, on a les entreprises, on a les réseaux agricoles, on a un savoir-faire reconnu, mais on a une marge de progression à faire dans l'interconnexion de l'ensemble de ces acteurs. Je suis convaincu qu'il faut renforcer l'émergence et le développement d'un écosystème autour de la recherche agricole.

Voici les quelques grandes lignes que je voulais partager avec vous, chers collègues.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont contribué à ces missions d'étude en France et aux Pays-Bas. Notre collègue Véronique Durenne aurait également dû présenter ce rapport, mais elle ne peut malheureusement être présente parmi nous aujourd'hui pour des raisons tout à fait légitimes. Véronique Durenne est à l'initiative de ce travail consacré au rôle des centres de recherche agricole dans les politiques de recherche et d'innovation, elle a participé à l'ensemble des rencontres et des visites en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Il convient également de souligner le grand intérêt porté à ce sujet par les autres groupes politiques, principalement par nos collègues des Engagés et du PS.

Ce rapport est particulièrement intéressant parce qu'il montre que la question de la recherche agricole ne se limite pas au financement de projets scientifiques. Ce qui ressort surtout des visites de l'INRAE et de Wageningen, c'est l'importance de construire une véritable articulation entre la recherche, l'expérimentation, le transfert des connaissances et leur application concrète dans les exploitations agricoles. À ce titre, l'exemple français du PARSADA me paraît particulièrement intéressant. Sa logique consiste à anticiper la disparition possible de certaines substances actives, à identifier les filières qui pourraient être mises en difficulté et à mobiliser suffisamment tôt la recherche pour développer des solutions alternatives, crédibles et opérationnelles. Cette approche repose aussi sur une idée essentielle : la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques doit aller de pair avec le maintien de filières agricoles productives, compétitives et économiquement viables. Ces constats font directement écho aux travaux qui ont été menés ces derniers mois en Wallonie, dans le cadre des États généraux de la protection des cultures. La démarche initiée par le Gouvernement wallon a permis de réunir autour de la table le monde scientifique, les acteurs de terrain, les représentants des différentes filières et les organisations agricoles. À mes yeux, les enseignements

de la mission française viennent donc conforter la démarche engagée en Wallonie. Il ne s'agit pas d'opposer protection de l'environnement et maintien de notre capacité de production, mais bien d'anticiper, de rechercher des alternatives et d'accompagner les agriculteurs dans leur mise en œuvre.

Un deuxième élément particulièrement intéressant du rapport concerne le transfert de la recherche vers le terrain, ceci est un enjeu réellement crucial. L'exemple français montre qu'entre la recherche menée par l'INRAE et son application dans les exploitations, des structures comme Agro-Transfert et les Chambres d'agriculture jouent un rôle essentiel pour transformer les résultats scientifiques en outils et en pratiques directement utilisables pour les agriculteurs. C'est un enseignement intéressant pour la Wallonie, qui peut également s'appuyer sur un écosystème de recherche et d'accompagnement important, autour notamment du CRA-W, des universités, des centres pilotes et des organismes d'encadrement. Un second rapport, consacré aux visites menées par les collègues de notre Commission auprès des acteurs de la recherche en Belgique, devrait prochainement être communiqué aux députés. Il viendra utilement compléter le présent travail et permettra de disposer d'une vision plus globale des forces de notre écosystème wallon, mais aussi des pistes permettant encore de renforcer les synergies entre ces différents acteurs.

L'enjeu est donc de renforcer ces synergies et de faire en sorte que les résultats de la recherche puissent être traduits le plus rapidement possible en solutions concrètes pour nos agriculteurs. Ce rapport conforte ainsi l'importance d'une approche fondée sur l'anticipation, la recherche d'alternatives et leur mise à disposition effective sur le terrain, mais aussi sur un dialogue étroit entre les agriculteurs et les différentes filières concernées. Je fais à nouveau, et inévitablement, le lien avec les États généraux de la protection des cultures : il ne suffit pas d'envisager la réduction de l'utilisation des produits phyto de manière isolée, il faut l'inscrire dans une réflexion plus large sur les solutions disponibles, leur efficacité, leur faisabilité et leur viabilité économique pour nos exploitations. Il me semble, dans tous les cas, que l'objectif annoncé de ces États généraux de transférer vers les agriculteurs les pratiques culturales et les alternatives permettant de diminuer l'utilisation des pesticides lorsqu'elles fonctionnent et sont économiquement viables constitue à cet égard un enjeu majeur, celui de parvenir à leur application effective dans les exploitations. Un enjeu que l'on retrouve également chez nos voisins et dont on reparlera au sein de cette commission.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, je voudrais revenir brièvement sur la mission organisée à Wageningen, à laquelle j'ai eu l'occasion de participer. Je souhaite d'abord m'associer

aux remerciements adressés aux services du Parlement pour l'organisation de cette mission, ainsi qu'aux responsables de Wageningen University & Research pour leur accueil et la qualité des présentations. La visite – vous l'avez constaté pour ceux qui étaient de la partie – a été dense, voire très dense, mais particulièrement éclairante. Ce qui m'a d'abord marqué, chers collègues, Madame la Ministre, c'est la qualité des infrastructures de Wageningen. Il ne s'agit pas seulement d'une université, mais plutôt d'un véritable écosystème de recherche, d'innovation et de transfert vers la société.

Le campus rassemble des étudiants, des chercheurs, des entreprises, des start-up, des centres de recherche et des infrastructures de pointe dans un même environnement de travail. Le rapport rappelle que le campus accueille environ 24 000 personnes : 16 000 étudiants, 240 organisations et près de 8 000 emplois.

Au-delà des bâtiments et des moyens, le plus intéressant, c'est la proximité entre les acteurs. À Wageningen, l'université, les centres de recherche publique, les structures d'innovation et les centres de recherche d'entreprise ne fonctionnent pas chacun et chacune dans leur coin. Ils se parlent, ils se croisent, ils construisent des projets communs, ils partagent les infrastructures, ils accueillent des étudiants, ils accompagnent des start-up et ils cherchent à transformer les résultats scientifiques en solutions concrètes.

C'est un élément essentiel pour nous en Wallonie. Nous avons aussi des acteurs de grande qualité : le CRA-W, Gembloux Agro-Bio Tech, Sytra, nos centres pilotes, nos filières agricoles et nos entreprises. Les questions qui se posent sont néanmoins les suivantes : comment renforçons-nous encore les passerelles entre eux ? Comment éviter que la recherche reste trop cloisonnée ? Comment accélérer le transfert vers les agriculteurs, vers les entreprises et vers les territoires ? La force de Wageningen, c'est qu'il s'agit d'une chaîne complète, alliant recherche fondamentale, recherche appliquée, accompagnement des politiques publiques, valorisation économique, entrepreneuriat et liens avec le terrain.

Les étudiants sont également mis très tôt en contact avec les employeurs, notamment via une plateforme regroupant plus de 1 200 employeurs et environ 8 000 offres de stages pour un mémoire ou un emploi. Cette articulation entre formation, recherche et débouchés professionnels mérite aussi notre attention.

Un autre élément qui m'a marqué, c'est le partage des infrastructures. Wageningen met à disposition près de 800 équipements de recherche avancée et plus de 50 installations de recherche pour des partenaires externes. Cela permet de mutualiser les coûts, d'éviter les doublons et de mettre des outils de très haut niveau à

disposition auprès d'acteurs qui, seuls, ne pourraient pas toujours les financer.

Pour la Wallonie, les enseignements sont clairs. Nous devons continuer à investir dans une recherche agricole forte, mais aussi mieux organiser son écosystème, en mettant en place plus de coopération entre la recherche publique et privée, plus de liens avec les agriculteurs, plus de démonstrations, plus de valorisation, plus de projets transversaux sur le climat, l'eau, les sols, la réduction des intrants et la transition des systèmes agricoles. Il ne s'agit pas de copier simplement Wageningen, puisque les réalités institutionnelles, agricoles et budgétaires sont totalement différentes, mais il faut s'en inspirer sur un point central : la recherche agricole ne produit pleinement ses effets que lorsqu'elle est connectée à ceux qui vont l'utiliser.

La transition agricole ne réussira pas avec des injonctions descendantes. Elle réussira si l'on met autour de la table les chercheurs, les agriculteurs, les entreprises, les pouvoirs publics et les territoires, avec des moyens, des infrastructures et une vraie stratégie à long terme. C'est, selon moi, la principale leçon à tirer de cette mission.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Très brièvement, je voudrais aussi remercier les rapporteurs, les services du Parlement qui ont organisé ces deux missions, ainsi que les institutions qui nous ont accueillis. Je voudrais également adresser mes vœux de prompt rétablissement à Mme Durenne.

Pour résumer une partie de ce qui a déjà été dit, j'ai participé à la mission à l'INRAE, pas à celle de Wageningen – les règles sur les missions étant ce qu'elles sont dans le Parlement – ce que je retiens, c'est qu'il y a effectivement à l'INRAE et de ce que j'entends de Wageningen, cette vision globale de prendre en main la recherche et son application depuis le début jusqu'à la mise en pratique sur le terrain, en collaboration avec les agriculteurs. C'est très important d'avoir ce type de vision. Jusqu'à présent, j'ai l'impression qu'en Wallonie, ce n'est pas encore le cas. Des visions devraient être beaucoup plus développées ; cela suppose des choix budgétaires, de prise en main et de se dire : OK, la transition est vraiment nécessaire. On se rend compte de plus en plus que l'on ne pourra pas faire autrement et il faut prendre les décisions qui s'imposent. Cela correspond à tout un plan budgétaire.

Je vais en rester là pour mon intervention à ce stade.

Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1)

Agriculture pp. 132 à 135

Environnement pp. 178 à 184

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je propose M. Janssen comme corapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, MM. Fontaine et Janssen sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

M. le Président. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Ministre et Mesdames et Messieurs les Collaborateurs, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter le rapport 2025 du médiateur et de mon service derrière moi. Ce rapport revêt une dimension tout à fait particulière, puisque c'est le premier rapport que je signe en tant que médiateur. J'étais venu vous présenter le rapport 2024 de mon prédécesseur. L'année 2025 a marqué la passation de flambeau entre mon prédécesseur, Marc Bertrand, et moi-même, et je m'inscris dans la continuité de son action : être un partenaire rigoureux de la qualité administrative au service du dialogue entre les citoyens, et les citoyens et leurs administrations. Je reprends donc son intention constante : être un créateur de confiance.

Je vous propose un exposé en trois temps. D'abord, un rappel de ma mission et de la vision de ma mission. Ensuite, un point sur le droit à l'erreur qui est le fil rouge du rapport. Ensuite j'aborderai les points du rapport qui sont vraiment en lien avec votre Commission. Après un an d'exercice, je constate que la plupart des réclamations que l'on reçoit au service ne traduisent pas une volonté d'affrontement avec l'administration, mais davantage la perte de confiance. Le citoyen qui s'adresse à nous est en interrogation. Il ne s'y retrouve plus dans une procédure complexe. Il ne sait plus à qui s'adresser. Il ne comprend pas une décision qui lui est adressée.

Effectivement, les situations qui nous arrivent sont souvent complexes. Les décisions ont de vraies conséquences sur de vraies personnes. Il faut donc savoir écouter sans juger, douter sans devenir cynique, questionner sans accuser et recommander – comme dans le rapport – avec courage. C'est cette exigence qui anime l'équipe jour après jour : essayez de voir ce que d'autres, pris par la charge du quotidien, ne voient peut-être plus ; entendre ce qui peine à se dire et agir là où l'équité l'exige, non pas pour avoir raison, mais parce que c'est juste. Dès lors, rétablir cette confiance fait partie de notre rôle, notamment, et c'est aussi le vôtre. En ce sens, l'exigence de bonne administration n'est pas une contrainte, mais un investissement qui évite des recours administratifs et juridictionnels, avec tous les coûts et les charges qui s'ensuivent, renforçant l'adhésion aux institutions.

En ce sens, le médiateur n'est – et c'est important de le rappeler – ni le juge de l'administration ni l'avocat du peuple, mais vraiment le défenseur des droits, attentif notamment aux contraintes de l'action publique.

Notre action – c'est comme cela que l'on travaille – repose sur le respect des principes de bonne administration qui figurent dans un guide de bonne conduite administrative que votre Parlement, notamment, a adopté. Ce guide reprend toute une série de principes très concrets face à une réclamation. Dès lors, la question n'est pas simplement de savoir si le droit a bien été appliqué – c'est effectivement un principe parmi d'autres –, mais également très souvent de savoir comment il l'a été. Dans tel cas, l'administration a-t-elle bien motivé sa décision ? A-t-elle fait preuve de suffisamment de clarté et d'écoute ? La décision a-t-elle été prise dans un délai raisonnable ? La décision est-elle proportionnée également ?

Souvent, notre intervention peut ne pas avoir comme objectif de changer la décision, mais de permettre une meilleure compréhension de la décision et donc une meilleure adhésion à cette dernière, au point même que l'on puisse parfois parler de refus constructif lorsque l'usager ayant bien compris la décision peut repartir et réintroduire, par exemple, une nouvelle demande mieux motivée ou encore réorienter sa demande.

Au-delà des dossiers individuels, notre activité relève des difficultés récurrentes dans les politiques publiques. Avec 4 897 réclamations en 2025 – le volume est bon an, mal an relativement stable depuis 2020 –, notre institution reste donc un point d'entrée crédible pour le dialogue.

Comme fil rouge de ce rapport, j'ai choisi le droit à l'erreur. Ce droit à l'erreur n'ouvre pas un droit à la fraude, il faut le rappeler. Il n'est pas du tout contraire au principe d'égalité. Au contraire, il permet de donner toute son effectivité à certains droits, lorsqu'une lecture un peu trop rigoriste du décret, par exemple, a privé un usager de l'effectivité de ce droit. C'est notamment le cas lorsqu'une erreur de procédure minime, tout à fait accessoire, amène à l'irrecevabilité de la demande de l'usager. On est alors en droit de se demander si ce qui est apprécié par l'administration est le contenu du dossier – l'usager répond-il bien aux conditions ? – ou si l'usager a suffisamment la maîtrise des processus administratifs.

Lorsqu'une erreur de bonne foi peut être régularisée sans porter atteinte à l'intérêt collectif, le droit à l'erreur invite l'administration à privilégier cette régularisation plutôt qu'une sanction automatique.

Ce faisant, avec le côté récurrent derrière le cas individuel, le droit à l'erreur vient challenger la culture administrative en mettant l'accent sur l'orientation usager davantage que sur la procédure interne. À ce titre, le droit à l'erreur comporte une seconde exigence, celle pour l'administration de tout mettre en œuvre pour éviter en amont l'émergence ou la survenance d'erreurs dans le chef de l'usager. C'est d'autant plus vrai lorsque l'administration est elle-même à l'origine de l'erreur. Cela arrive, par exemple, à la suite d'une mauvaise information, à la complexité de certains formulaires ou lorsque l'administration reste silencieuse face à une situation où un usager devrait avancer dans la production de documents pour faire avancer son dossier. C'est encore parfois le cas lorsque l'administration exige de l'usager des documents dont elle dispose déjà et qu'elle ne peut plus demander en vertu du principe *only once*.

Le rôle du médiateur est aussi de mettre en lumière les bonnes pratiques administratives – il y en a en la matière –, certaines administrations cherchant déjà à intégrer, dans la mesure du possible, le droit à l'erreur dans leur réglementation. Cependant – c'est intéressant, notamment dans votre commission –, dans certains cas, l'administration nous dit : « On voudrait bien, mais on est un peu coincés par la rigueur des décrets ». Parfois, une certaine rigueur, voire une complexité – dans certains cas, législative – empêche à l'administration de faire droit – c'est le cas de le dire – au droit à l'erreur. Pour terminer là-dessus, il est important de voir que, si le droit à l'erreur challenge à la fois la complexité administrative, l'administration, le législateur et l'administration, il se situe dans le prolongement

d'autres principes tels que l'égalité, la confiance légitime de l'usager ou la proportionnalité.

J'en viens maintenant aux points du rapport qui ont trait spécifiquement à votre Commission. Nous avons reçu, en matière d'agriculture, 42 dossiers en 2025 – en légère hausse. Prenons deux cas pour montrer un peu en miroir le droit à l'erreur. Un premier cas où le droit à l'erreur peut jouer pleinement son rôle. C'est un monsieur qui est un agriculteur relativement âgé, qui pense avoir finalisé sa déclaration de superficie 2023 sur la plateforme informatique PAC-on-web. Ce n'est qu'en introduisant sa déclaration l'année suivante, en 2024, que la famille découvre que l'encodage n'avait pas été confirmé. La déclaration de 2023 n'était donc jamais partie. Après contact avec l'administration, un recours est introduit dans un formulaire de déclaration tardive complété et envoyé dans les délais. Cependant, le paiement n'arrive toujours pas malgré les relances. C'est à ce moment-là que nous intervenons dans le dossier. On relance le SPW, qui relève au passage un problème de coordination interne, un fonctionnement en silo, si on peut dire, en matière d'agriculture. Le dossier a été traité et clôturé par une direction, la suite revenant à une autre. Or, il y a un cloisonnement qui, à lui seul, a pu nuire à la lisibilité pour l'usager. Quoi qu'il en soit, l'administration, sur le fond, accepte de considérer les données encodées, bien que jamais transmises formellement, comme preuve suffisante de l'intention de bonne foi du déclarant, compte tenu du passé aussi. Les aides de 2023 sont finalement payées. Voilà un cas dans lequel le droit à l'erreur peut être admis et il l'a été.

Prenons un second cas pour montrer les limites du droit à l'erreur. Un monsieur reprend l'exploitation familiale au décès inopiné de sa mère, qui gérât jusque-là le volet administratif. Pour financer un investissement dans la production laitière, il paye une facture depuis un compte dont il est le titulaire, mais qui n'est pas celui enregistré auprès de l'organisme payeur. De ce fait, l'aide lui est refusée. Le médiateur intervient, soulignant que la titularité du compte n'est pas contestée, mais l'administration maintient sa position au motif que la réglementation exige des preuves de paiement établies au nom du partenaire enregistré et sans marge d'appréciation. Là, la médiation n'aboutit pas.

Ces deux dossiers lus ensemble disent quelque chose d'intéressant sur les limites du droit à l'erreur. Il ne s'agit jamais d'un mécanisme automatique. Il s'apprécie au cas par cas et ne dispense évidemment pas des exigences formelles lorsque le cadre réglementaire n'offre aucune marge de manœuvre. Dans le premier cas, l'administration disposait d'une marge d'appréciation et a choisi de l'exercer avec souplesse. Dans le second, la norme elle-même – ce n'est pas la mauvaise volonté de l'administration – ne le permettait pas. L'enjeu pour un droit administratif plus équitable n'est donc pas de s'affranchir de la règle – ce n'est pas le propos – mais de les concevoir pour qu'elles ne

produisent pas d'effets disproportionnés. Un droit rigoureux, certes, mais pas rigoriste.

À ce titre-là, Madame la Ministre, ce qui est intéressant, c'est que vous avez évoqué à plusieurs reprises, notamment en commission, de nouveaux dispositifs permettant de détecter les incohérences dans les déclarations et de donner à l'agriculteur une chance de se corriger avant toute sanction, notamment sous la forme d'un système d'alerte limitant les sanctions pour les manquements mineurs et sans impact significatif. Je serais intéressé de savoir la portée réelle des évolutions, quelles sont les incidences concrètes sur le terrain. Sont-elles suivies d'effets sur le terrain ? Cela reste-t-il pleinement possible, compte tenu des contraintes inhérentes à la réglementation européenne, notamment encadrant la PAC ? Cette question n'est pas anodine, une part importante de la marge de manœuvre wallonne dépend de ce que le cadre européen autorise en matière de tolérance et de droit à l'erreur. Dans quelle mesure cette marge est-elle aujourd'hui pleinement exploitée ou exploitable ?

J'en arrive tout doucement à la conclusion. Pour ce faire, je voudrais vous dire que le suivi des recommandations du médiateur peut constituer une boussole à votre outil de pilotage de la qualité administrative. Nous y travaillons, au sein de l'équipe, quotidiennement avec les administrations, mais sans votre soutien, ces recommandations resteront lettre morte, Mesdames et Messieurs les Députés. Ce rapport n'est pas qu'un simple bilan des réclamations, c'est le reflet de ce que deviennent vos décrets une fois qu'ils ont quitté l'hémicycle, qu'ils rencontrent le citoyen ou l'agent administratif et qu'ils rencontrent le terrain.

Que deviennent vos textes une fois votés ? C'est la question centrale à laquelle nous nous efforçons de répondre jour après jour. C'est bien la mission que vous m'aviez confiée il y a un an en me désignant. Avec ce rapport 2025, je vous apporte des éléments de réponse concrets. C'est aussi pour cela que votre attention à ce rapport est si précieuse.

Échange de vues

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur, ou créateur de confiance, pour reprendre vos propos.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – J'ai des questions autant pour le médiateur que pour la ministre, mais je fais une seule intervention, c'est plus efficace.

Monsieur le Médiateur, je voulais vous remercier, ainsi que l'ensemble de vos services, pour le travail réalisé et pour l'exercice auquel vous avez pris part cette année en tant que nouveau médiateur en fonction.

Pour nous, votre rapport rappelle l'importance que revêt la médiation dans la relation entre les citoyens ainsi qu'envers l'administration. En matière agricole, cette mission de médiateur est particulièrement essentielle. Les agriculteurs sont confrontés à des procédures parfois complexes, techniques, difficiles à appréhender, alors même que les aides concernées peuvent être déterminantes pour la viabilité d'une exploitation, pour l'agriculteur ou l'agricultrice.

Votre rapport montre que l'administration évolue, vous l'avez dit à plusieurs reprises, notamment sur la question du droit à l'erreur, c'est positif, mais il montre aussi que les agriculteurs restent en réalité confrontés à une administration lourde, très formelle, parfois rigide. L'enjeu est clair, il ne s'agit pas d'affaiblir les règles, mais de les simplifier, de les fluidifier et de construire une administration qui accompagne les agriculteurs sans les sanctionner systématiquement. En tout état de cause, le choc de simplification administrative promis de longue date n'est pas encore pleinement effectif.

Mes questions pour le médiateur, vous indiquez que le nombre de dossiers agricoles est passé de 33 en 2024 à 42 en 2025. C'est une hausse significative, mais à mettre en perspective par rapport au nombre recensé. À vos yeux, cette hausse de l'accompagnement est-elle suivie d'une forme de complexification administrative ? Une meilleure connaissance de votre institution par les agriculteurs permet-elle d'expliquer cette hausse entre les deux années concernées ou une tension croissante serait-elle à l'œuvre dans la relation entre les agriculteurs et l'administration ?

Ce sont des questionnements à mettre en perspective eu égard au nombre de dossiers. On sait que, dans d'autres départements de l'administration wallonne, le nombre est pléthorique. Si vous avez un regard à poser sur l'évolution spécifique des dossiers en matière agricole, cela nous semble intéressant.

En outre, votre rapport souligne une évolution positive de l'administration sur la question du droit à l'erreur, mais aussi ses limites lorsque le cadre réglementaire est malheureusement trop strict.

Monsieur le Médiateur, selon vous, quelles adaptations seraient les plus utiles pour éviter que les agriculteurs et agricultrices de bonne foi ne soient pénalisés de manière disproportionnée ?

Madame la Ministre, le nombre de dossiers concernés confirme malheureusement cette tendance qu'il convient d'endiguer : en réalité, l'univers administratif de l'agriculture demeure complexe – je sais que c'est un chantier important à vos yeux – et malheureusement, rien ne semble, à ce stade, inverser cette tendance. De plus, le rapport confirme que les dossiers agricoles restent marqués par une forte complexité administrative : que ce soient les aides ADISA, les déclarations de surface, les primes, les

recours, les délais de paiement. Au-delà des promesses tant attendues – c'est la question plus politique –, qu'en est-il de ce fameux choc de simplification administrative attendu depuis plusieurs années ?

M. le Médiateur constate des avancées – on l'a dit plusieurs fois – sur la question du droit à l'erreur, notamment grâce à des outils permettant de détecter des incohérences et permettant certaines corrections avant sanction éventuelle.

Madame la Ministre, comment comptez-vous généraliser cette logique à l'ensemble des aides agricoles afin que la bonne foi puisse être mieux prise en compte ? En réalité, cette question rejoint la question portée par M. le Médiateur directement à Mme la Ministre.

Enfin, je terminerai par là, le dossier ADISA évoqué dans le rapport montre que, même lorsque la bonne foi est manifeste, la norme peut empêcher toute souplesse administrative. Madame la Ministre, envisagez-vous une révision éventuelle du cadre réglementaire afin de donner à l'administration une marge d'appréciation suffisante dans les cas où l'investissement est réel, identifiable et réalisé de bonne foi ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier M. le Médiateur pour ce premier rapport dans sa prise de fonction et saluer le choix d'avoir fait du droit à l'erreur pour le citoyen le fil rouge de celui-ci. C'est vraiment important, qui plus est dans le domaine agricole, où les démarches administratives sont nombreuses, complexes et parfois très techniques. Il est essentiel de reconnaître le droit à l'erreur lorsque la bonne foi du citoyen ne peut être remise en cause.

Je remercie également Mme la Ministre d'avoir repris ces enjeux de droit à l'erreur et de simplification administrative. Le travail déjà réalisé doit être salué, même si nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir. Je souhaite aussi souligner positivement le retour dans ce rapport d'exemples concrets d'intervention du médiateur concernant des plaintes d'agriculteurs. C'était une demande de notre collègue Véronique Durenne lors de l'examen du rapport précédent. Nous remercions M. le Médiateur d'y avoir donné suite.

Ces exemples sont précieux, car ils permettent de mieux mesurer les difficultés administratives auxquelles nos agriculteurs sont confrontés. Ils illustrent aussi concrètement l'importance – à nouveau – du droit à l'erreur. En effet, comme le montre notamment le témoignage relatif à une aide ADISA, la bonne foi ne suffit malheureusement pas toujours.

Enfin, je remercie le médiateur d'avoir à nouveau consacré un passage au DNF, conformément à

l'engagement pris par son prédécesseur. Nous nous étonnons toutefois que ce passage figure dans le chapitre « Environnement », alors que le DNF relève de la tutelle de Mme la Ministre Dalcq. C'est une suggestion pour les prochains rapports : il serait peut-être utile de créer un chapitre spécifique « Nature et forêt » ou de veiller à ce que le passage consacré au DNF soit repris dans cette Commission.

Pour terminer, nous soutenons la recommandation du médiateur visant à poursuivre l'évolution engagée au sein de la DG ARNE et du DNF, notamment en ce qui concerne la qualité des procès-verbaux et la formation des agents. Toutefois, nous insistons également sur la qualité de la relation avec les usagers. C'est un élément essentiel pour construire dans la durée une relation de confiance entre l'administration et ses citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Médiateur, pour ce premier rapport que vous nous proposez depuis votre nouvelle prise de fonction. Il est très riche et montre effectivement une continuité par rapport au médiateur précédent. Vous poursuivez dans la volonté de garantir aux citoyens une administration fonctionnelle, rigoureuse et transparente, mais aussi, du côté de l'administration, de pouvoir proposer des améliorations. Dans ce sens, la question du droit à l'erreur est évidemment fort importante, puisque des citoyens qui se trompent de bonne foi doivent parfois faire appel à vos services et l'on voit qu'il n'est pas si évident de trouver une solution à chaque fois.

Dans votre rapport, vous signalez qu'il y a eu une augmentation des dossiers en matière d'agriculture et qu'il est de plus en plus souvent question du droit à l'erreur. Vous mentionnez 42 dossiers que vous avez ouverts. Madame la Ministre, en plus de ces 42 dossiers dont le médiateur a eu connaissance, avez-vous, dans vos services, une idée du nombre d'agriculteurs qui ont été confrontés à une réduction ou à un refus d'aide en raison d'une erreur administrative ou formelle ?

Dans la suite de ces dossiers et exemples mis en avant par M. le Médiateur, il y a la réglementation ADISA qui, en effet, laisse visiblement peu de marge possible. Madame la Ministre, comptez-vous essayer de modifier cette réglementation pour qu'il y ait plus de possibilités, plus de souplesse en la matière ? De façon générale, le droit à l'erreur va-t-il, d'une façon ou d'une autre, être pris en compte dans l'ensemble des dispositifs d'aide agricole ? En effet, on sait que les agriculteurs sont confrontés à beaucoup de travaux administratifs spécifiques très techniques et qu'ils n'ont parfois pas toutes les possibilités de compléter correctement les documents.

Je me suis également étonnée de ne pas voir la question du DNF parmi les matières que l'on pourrait aborder au sein de cette Commission. Dans le rapport,

c'est repris sous « Environnement », mais c'est Mme la Ministre, ici présente, qui a le DNF sous sa responsabilité. Je pense qu'il serait quand même important, si possible, d'entendre Mme la Ministre aujourd'hui. M. le Médiateur fait montre d'une grande interrogation par rapport au manque d'effectifs au sein du DNF pour pouvoir remplir efficacement les missions et répondre aux dossiers qui ont été ouverts. J'aurais voulu entendre, si possible, M. le Médiateur nous expliquer comment cela se fait que cela ne se retrouve pas ici. Je ne sais pas si c'est vous qui avez décidé ou si ce sont les services qui en ont décidé, mais que Mme la Ministre puisse dire un mot sur le manque d'effectifs au DNF. On va de toute façon encore en parler tout à l'heure, mais, dans le cadre de la médiation, c'est vraiment important.

Vous aviez pris, Madame la Ministre, eu égard au précédent rapport du médiateur, des engagements pour le DNF. Tous ces engagements pris en mars 2025 ont-ils été exécutés ? Notamment, il était question d'un agent chargé d'encadrer les agents constatateurs. Est-il là ? Les perspectives budgétaires ne risquent-elles pas de compromettre encore plus les capacités opérationnelles du DNF ? Je vais en rester là, puisqu'il n'était pas tout à fait prévu que le DNF soit à l'ordre du jour de ce rapport-ci, mais je voulais quand même l'aborder.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vais essayer d'être concis, puisque pas mal de choses ont déjà été abordées. Je me joins aux remerciements pour le travail de qualité effectué par M. le Médiateur et l'ensemble de ses équipes. Soyez rassurés : si votre rapport n'est peut-être pas notre livre de chevet, sachez qu'il nous accompagne au quotidien dans notre travail parlementaire. C'est vraiment pour nous une source de réflexion et d'implémentation dans les débats et les textes que nous essayons d'amener sur la table.

J'avais une première question qui amènera peut-être une réponse rapide. On voit effectivement un focus sur l'agriculture comme compétence de Mme la Ministre, mais rien sur la ruralité, la chasse, la pêche ou les forêts. Est-ce simplement parce qu'il n'y a pas de dossiers qui vous reviennent ? Est-ce pour une autre raison que je pourrais ignorer et que je vous demanderais alors de nous exposer ?

On a beaucoup parlé du droit à l'erreur et vous avez raison. J'apprécie la manière – assez pédagogique – dont vous le développez et l'expliquez. Madame la Ministre, je voudrais savoir, comme mes collègues, de quelle manière – vous avez déjà été interrogée ici, en commission – vous comptez intégrer cette réflexion sur le droit à l'erreur dans les travaux relatifs à la future PAC. Je pense que ce sera un des enjeux pour les années à venir.

Comme Mme Bernard, je voudrais prendre un petit peu de temps sur le DNF en l'abordant ici, puisque c'est bien la compétence de Mme la Ministre. En effet, le tableau que vous dressez – sur la base de dossiers qui vous reviennent, évidemment, Monsieur le Médiateur, il n'y a pas de jugement de votre part ni de la nôtre d'ailleurs – est assez sévère.

On parle de problématiques de cumul de fonctions publiques et privées, de manque de rigueur dans l'établissement d'amendes administratives ou d'avis rendus dans le cadre de demandes de permis – je ne fais que lire ; ce n'est pas un jugement, encore une fois – ou encore de lenteur dans le traitement de réclamations de citoyens, entraînant un sentiment d'impunité. Vous intitulez même un de vos chapitres « Courtoisie ». Ce sont des signaux relativement forts. Les mots sont forts.

Monsieur le Médiateur, êtes-vous encore, après avoir dressé ce rapport avec l'administration, en contact pour l'accompagner justement dans l'amélioration de ses pratiques et l'aider à mettre en place des dispositifs qui répondent aux constats que vous avez dressés ? Madame la Ministre, dans le cadre de l'évolution de la structure de l'administration du DNF, l'ensemble de ces recommandations sont-elles bien prises en considération ? Si oui, comment ? Voilà une question relativement large, mais qui peut amener à un échange par la suite.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je serai bref. D'abord, je vous remercie pour le rapport très intéressant. J'ai pu lire quelques chapitres, pas seulement pour cette Commission, mais pour d'autres aussi – pour le côté fiscal. Beaucoup d'aspects méritent qu'on les approfondisse.

Je voulais revenir sur la thématique du droit à l'erreur. Souvent, dans une vie antérieure – mais cela fait seulement deux ans et demi –, j'y ai été moi-même confronté, mais plutôt en tant qu'agent. Effectivement, on bute souvent et simplement contre le règlement. Nous n'avons pas d'autre choix que de dire aux citoyens : « Désolé, mais là, nous n'avons aucune marge de manœuvre ». Cela arrive fréquemment. Je me demande si, dans les situations comme celle-là, il existe une interface systématique ou transversale de la Région où tous ces cas peuvent être signalés – par le médiateur, bien sûr, mais aussi tout simplement par les agents qui, dans leur travail quotidien, sont confrontés à cette situation et peuvent très bien les relever, puisque, après tout, à ce moment-là, il faudra bien changer un arrêté ou un décret. Ce ne sont pas eux qui vont pouvoir le faire.

Concernant le DNF, nous relevons que ce serait plutôt dans une autre commission. Sinon, j'ai vu plusieurs aspects qui méritent notre attention. Des recommandations du médiateur sont en voie d'amélioration ; pour d'autres – notamment, deux

recommandations concrètes –, on ne sait pas si le Gouvernement a effectivement transposé cette recommandation. Si pas, ce serait bien de savoir pourquoi.

Par ailleurs, je crois que le médiateur a relevé un équilibre délicat : transformer, améliorer une administration, et en même temps disposer de très, très peu d'effectifs. Personnellement, je rajouterais « dans un cadre où l'on bloque les recrutements – deux sur trois ». Les effectifs ont encore diminué. Ce qui a été relevé, ce sont des choses à améliorer – c'est sûr –, mais on risque de casser l'outil dans le contexte que l'on donne à cette administration. C'est vraiment quelque chose qui m'inquiète parce que, avec les constats que nous faisons, je crois que ce n'est pas une question de mauvaise volonté des gens, mais il faudra investir dans la formation, dans l'encadrement. Ce n'est donc pas quelque chose qui va se faire en diminuant les moyens humains de l'administration – ou les moyens tout court.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Complémentairement, je voudrais vraiment savoir comment on organise les travaux par rapport à cette répartition un peu spéciale : on a une partie du rapport du médiateur qui concerne singulièrement les dossiers agricoles qui nous ont été présentés. C'est vrai, les collègues l'ont pointé, qu'une partie des compétences qui dépendent de cette commission n'ont pas été travaillées ou traitées aujourd'hui.

M. le Président. – Des réponses vont déjà vous être données par M. le Médiateur.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Qu'est-ce qui explique qu'il n'y ait qu'une partie qui ait pu être présentée au départ ? Est-ce éventuellement prévu dans d'autres commissions ? Je voudrais que vous fassiez un peu de clarté sur cette manière de travailler pour que chacun puisse éventuellement rebondir en fonction de ce que vous avez imaginé, Monsieur le Président.

M. le Président. – C'est en fonction des rubriques qui avaient été déterminées par M. le Médiateur. Je pense que M. le Médiateur peut déjà nous apporter des tas d'éléments aujourd'hui, puisque, comme cela a été précisé, je pense que le DNF était traité dans la rubrique « environnement », si...

(Réaction de M. Lagasse)

Dans un premier temps, Mme la Ministre va répondre à beaucoup d'interrogations. Puis, M. le Médiateur prendra la parole pour apporter des éléments de réponse.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, Monsieur le Médiateur, Mesdames et Messieurs les Députés, bonjour. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur Lagasse, pour la présentation de votre rapport annuel concernant l'année 2025, ainsi que pour le travail accompli par l'ensemble de vos équipes et au service des citoyens.

L'institution du médiateur joue un rôle important dans notre démocratie. Elle constitue un relais précieux entre les citoyens et les administrations publiques. Son action contribue à améliorer la qualité des services publics, à renforcer la confiance dans les institutions et à faire progresser les pratiques administratives – car tout peut toujours être amélioré.

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'attention, des constats et des réflexions contenues dans ce rapport. Il convient de relever que plusieurs matières relevant de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt, de la nature, de la chasse ou de la pêche ne font pas l'objet de recommandations spécifiques. Le rapport formule toutefois une recommandation particulière concernant le Département de la nature et des forêts. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas traité dans cette Commission, alors que c'est lié à mes compétences, mais je l'aborderai lors de mon intervention.

Cette recommandation, au niveau du Département de la nature et des forêts, doit être prise avec sérieux et s'inscrit dans la volonté constante d'améliorer la relation avec les citoyens et les usagers. Nous en parlions encore ici même l'an dernier pour le précédent rapport. Je vais pouvoir revenir là-dessus. Pour autant – c'est un point sur lequel j'insiste –, l'absence de recommandation ne signifie pas qu'il n'existe plus de marge de progression. Le rapport contient, en effet, plusieurs réflexions transversales qui interpellent l'ensemble des pouvoirs publics et auxquelles j'accorde une attention particulière. Je pense notamment à la question du droit à l'erreur qui constitue – comme vous le dites – le fil conducteur du rapport de cette année et nous en parlions l'an dernier.

Vous rappelez avec justesse, Monsieur le Médiateur, qu'un citoyen de bonne foi ne devrait pas être traité comme un fraudeur lorsqu'il commet une erreur matérielle ou administrative pouvant être corrigée. Cette approche rejoint pleinement la philosophie que nous défendons dans nos politiques publiques. Le simple exemple du choc de simplification repose également sur cette approche. Dans le secteur agricole, plus particulièrement, dont j'ai la responsabilité, cette préoccupation est loin d'être théorique. Les exploitants sont confrontés à une réglementation parfois complexe, à des procédures nombreuses et à des contraintes administratives importantes.

Dans ce contexte, il est essentiel de distinguer l'erreur de bonne foi, de la fraude volontaire, tout en garantissant naturellement la bonne utilisation des fonds publics. Cette logique guide déjà plusieurs démarches engagées dans la gestion des aides agricoles et, comme je le disais, dans la volonté constante de simplifier les procédures ; tout en rappelant que nous sommes également dans un cadre et une réglementation européenne. Concrètement – vous m'interrogiez là-dessus, Monsieur le Médiateur –, plusieurs mécanismes traduisent déjà progressivement cette approche.

Dans le cadre des aides de la PAC, lorsqu'une incohérence est détectée dans une déclaration de superficie, notamment grâce aux systèmes de suivi satellitaire des surfaces, ASTER, l'agriculteur peut être invité à adapter sa déclaration plutôt que de se voir automatiquement sanctionné. Il peut également contester le constat et fournir les exemples permettant à l'administration de réexaminer sa situation. De même, à la suite d'un contrôle sur le terrain, les constats sont documentés et l'exploitant dispose d'une procédure de contestation lui permettant de faire valoir ses justifications avant que sa situation ne soit définitivement appréciée.

Cette logique se retrouve également, par exemple, en matière de conditionnalité. Certains manquements, dont l'impact est nul ou minime, peuvent faire l'objet d'une simple alerte, sans réduction des aides ni prise en compte au titre d'une éventuelle répétition. L'agriculteur est alors informé afin de pouvoir adapter ses pratiques. En dehors de la gestion des aides, cette philosophie existe également dans certaines missions de certaines missions de contrôle du Département de la police et des contrôles. Lorsque le cadre juridique le permet, un avertissement assorti d'un délai de régularisation peut être privilégié, donnant aussi au contrevenant la possibilité de corriger la situation avant l'engagement des poursuites. Il y a plusieurs critères dans chaque mesure et le critère d'intentionnalité est également pris en compte.

Ces différents exemples témoignent d'une prise en compte déjà effective et progressive, du droit à l'erreur et plus largement, du principe de proportionnalité. Mon objectif est de renforcer encore davantage cette approche dans les procédures administratives qui s'y prêtent, en privilégiant chaque fois que cela est juridiquement possible et justifié par la nature du manquement : l'information, la correction et la régularisation avant la sanction. Il ne s'agit pas naturellement de remettre en cause les contrôles nécessaires à la bonne utilisation des fonds publics prescrits wallons et européens, mais de faire en sorte qu'une erreur commise de bonne foi ne soit pas traitée de la même manière qu'un manquement délibéré ou une fraude.

Le rapport met également en évidence la nécessité de poursuivre ses efforts de simplification

administrative. Cette ambition est particulièrement importante dans les matières qui relèvent de ma compétence : les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les associations de protection de la nature, les gestionnaires de territoire ou encore les citoyens du monde rural attendent une administration accessible, compréhensible et capable d'apporter des réponses rapides et claires. C'est pourquoi nous poursuivons le travail engagé avec les administrations concernées afin de réduire leur lourdeur inutile, d'améliorer l'information donnée aux usagers et de renforcer la qualité du dialogue avec le terrain. Encore une fois, pour reprendre une réforme structurante en agriculture, la mise en place de My Agri, cette plateforme à encodage unique qui regroupe toutes les obligations légales, répondra à cet objectif.

Il y avait également une question assez ponctuelle sur le nombre de réductions qui ont été constatées et qui n'ont pas donné lieu pour autant à une interpellation de M. le Médiateur. Je n'ai pas l'information ici, mais vous pouvez revenir en question écrite et, en fonction de l'accessibilité des informations, mon administration vous fournira ces informations, Madame Bernard.

Je souligne l'importance du dialogue permanent entre le médiateur et les administrations. Ce dialogue contribue à identifier les difficultés rencontrées par le citoyen, à corriger certaines pratiques lorsqu'elles doivent l'être et à diffuser une culture de l'amélioration continue. Il est bénéfique pour l'ensemble des acteurs concernés.

Je souhaite également relever que, s'agissant plus particulièrement du Département de la nature et des forêts, les constats formulés dans le rapport ont déjà donné lieu à plusieurs échanges de travail entre le médiateur, l'administration et mon cabinet, avant même la publication du rapport. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration et ont été poursuivis récemment, notamment lors de la présence du médiateur au Comité de direction de l'administration.

Concernant la question relative au cumul d'activités, une demande d'audit a été introduite il y a plusieurs mois auprès de la Direction de l'audit. En raison de la charge de travail de celle-ci, cet audit n'a pas encore débuté, mais il sera lancé avant la fin de l'année. Cet audit portera sur l'ensemble du dispositif concerné et comportera une attention particulière pour le DNF.

La question de la formation, pour avoir une très grande homogénéité au niveau des différentes prises de décision, des différents retours du DNF, est importante. C'est déjà en cours. Comme je l'ai annoncé, je veux plus d'homogénéité, fini l'hétérogénéité.

La question des cumuls n'est pas liée aux effectifs du DNF. C'est pour cela que je n'irai pas plus loin sur

ce sujet. Nous aurons, de toute façon, l'occasion d'en parler dans la suite de cette Commission.

Je tiens également à souligner que les réformes organisationnelles engagées au sein du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et du DNF rejoignent plusieurs préoccupations exprimées par le médiateur. Le Gouvernement et l'administration poursuivront ce travail dans un esprit d'amélioration continue, de transparence et de rigueur administrative et de qualité du service rendu aux citoyens.

En conclusion, je retiens de ce rapport un message fondamental : la qualité de l'action publique ne se mesure pas uniquement à la conformité des décisions prises, mais également à la manière dont les citoyens sont accompagnés, informés et entendus. C'est dans cet esprit que je continuerai à travailler avec les administrations de mon ressort : une administration rigoureuse, mais accessible ; exigeante, mais à l'écoute ; efficace, mais humaine et compréhensive.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Médiateur, pour votre travail et les échanges constructifs qui permettent de faire progresser l'action publique au bénéfice de toutes les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Je vais aborder le DNF à la fin. Je vais d'abord répondre aux autres questions qui m'ont été posées, notamment concernant le nombre de dossiers. Je n'ai pas toujours les explications sur les raisons qui peuvent justifier cette augmentation. Il faut, comme vous l'avez dit, relativiser cette augmentation, notamment au vu du nombre de dossiers global. C'est un peu le même type de questions qui reviennent. La nature des questions, c'est également intéressant.

Je précise que le rapport n'est pas un rapport général d'audit, c'est un compte rendu sur la base soit des réclamations qui nous parviennent, soit des informations qui peuvent nous revenir d'un peu partout, comme concernant le DNF, où l'on n'a pas eu de réclamation, mais des informations. Là, j'ai mis en place mon pouvoir d'enquête.

Quelles adaptations au droit à l'erreur ? C'est vraiment complexe de répondre à cela de manière globale. La ministre a déjà donné un certain nombre de réponses. Chaque matière va avoir sa déclinaison du droit à l'erreur. Il faut savoir que, par exemple, en France, le législateur est intervenu pour organiser le droit à l'erreur dans la législation. Il l'a fait précisément parce qu'il faut trouver la granulométrie spécifique à chaque matière. Ce qui est certain, c'est que l'usager ne peut jamais – c'est un peu le commun dénominateur – être considéré comme un expert administratif. Il faut lui laisser ce droit à ne pas toujours s'en sortir dans une

procédure administrative, quand bien même c'est un professionnel comme un agriculteur. Dans d'autres secteurs, quand c'est le citoyen lambda qui demande un subside pour rénover une maison, c'est moins un professionnel du métier. Néanmoins, même quand il est professionnel, il ne sera pas un professionnel de l'administration.

Ensuite, les réponses vont varier en fonction d'une administration à l'autre. Selon que vous avez 300 dossiers à traiter par an ou 25 000, les procédures ne peuvent pas être les mêmes. Dans une autre vie, à la tête d'une administration, avec 300 dossiers par an, je pouvais mettre en place une procédure qui intégrait une séquence pendant laquelle on allait faire une première vérification pro forma des demandes de subsides qui arrivaient d'ASBL. Celles-ci introduisaient des demandes récurrentes d'année en année, que l'on connaissait donc déjà. On pouvait retourner vers ces porteurs de projets en leur disant : « Là, il y a un point formel à préciser ou un document à amener qui n'est pas dans le dossier. » Quand vous en avez 25 000, c'est beaucoup plus compliqué.

Ce qui est important de voir, c'est que dans le droit à l'erreur, il y a la complexité des textes et la culture administrative. C'est important de toujours challenger cette culture administrative pour qu'elle soit toujours orientée usager ; il est important que ce droit à l'erreur permette de venir instiller. Les outils IT permettent de détecter les incohérences et de diminuer la charge administrative dans un certain nombre de cas. Cela peut contribuer à la réduction du droit à l'erreur.

J'en viens maintenant à la culture administrative. Dans un certain nombre de cas, il y a parfois des pratiques assez classiques qui permettent de donner effet au droit à l'erreur. Certaines réglementations sont trop rigoureuses et ne permettent pas à l'administration de faire droit au droit à l'erreur, mais dans certains cas, l'administration nous dit : « Là, on aurait pu faire droit au droit à l'erreur, mais on n'a plus de crédits budgétaires disponibles. » Avoir des allocations de base dans son budget – un peu une poire pour la soif budgétaire – qui permette de quand même accorder un subside, par exemple, à un demandeur qui pourrait bénéficier du droit à l'erreur – grâce à un cavalier budgétaire que l'on met dans le manteau de son budget –, ce sont de bonnes pratiques qui évitent de se retrouver à quia et, à un moment donné, de ne plus avoir les crédits pour donner un effet concret à ce droit à l'erreur. Je donne cet exemple parce que cela va depuis la réforme législative jusqu'à des questions de bonne pratique administrative dans les administrations.

Mme la Ministre a répondu pour moi à la question : « Pourquoi la ruralité, la chasse et la pêche ne trouvent-elles pas d'écho dans le rapport ? » Parce que ce n'est pas un rapport qui brasse nécessairement toutes les matières. En l'occurrence, c'est essentiellement via le DNF que l'on aborde ces matières.

J'aborde alors le DNF ; merci beaucoup qu'il me soit donné la possibilité de l'aborder avec vous. Effectivement, la réforme du DNF est un trajet administratif porté par la ministre, le management. Je viens moi-même de l'administration et je sais que le temps du management, le temps de l'évolution du droit, le temps de la culture administrative, c'est le temps long. C'est bien pour cela que ce dialogue avec l'administration est important et que je travaille, avec un certain nombre d'administrations, avec des clauses de rendez-vous, notamment avec le SPW ARNE. C'est un point qui mérite vraiment l'attention, raison pour laquelle il y a déjà une recommandation cette année-ci.

Autant le dire d'emblée avec clarté, ce que je vais évoquer ici n'implique qu'une minorité de personnes au sein de l'administration. La majorité d'entre eux exercent leur mission avec un vrai sens de l'intérêt général, sans jamais dévier de cette ligne. C'est précisément pour soutenir cette bonne éthique administrative qu'il faut faire évoluer la mauvaise pratique et pour appuyer l'action entreprise par le management afin de faire progresser la pratique administrative.

Il y a aussi un risque qu'il faut nommer clairement : celui de laisser s'installer un sentiment de « à quoi bon » chez les agents qui, eux, respectent scrupuleusement leurs obligations. L'idée est que, puisque d'autres, de toute façon, s'écartent de la ligne sans conséquences, à quoi bon ? Il serait vain de vouloir soi-même s'en tenir à la bonne ligne administrative. C'est ce glissement qu'il faut empêcher. C'est une raison de plus pour moi de prendre cette recommandation. Ce trajet n'est pas évident dans une administration telle que le DNF, qui est très décentralisée, avec des agents parfois isolés sur le terrain, loin de l'administration centrale, si je puis dire, ce qui rend le contrôle interne encore plus complexe, sachant, de plus, qu'il y a parfois une tension en termes d'effectifs. Un nouvel agent qui entre dans la fonction publique va très vite quitter l'administration centrale pour aller sur le terrain et peut être en contact avec la mauvaise pratique. Il n'a pas été assez baigné dans la bonne pratique. Or, être fonctionnaire, c'est pouvoir apprendre un métier, mais aussi apprendre la culture administrative. On est là au cœur d'un élément essentiel. C'est un des éléments sur lesquels j'ai pu attirer l'attention du management du SPW : « Attention, veillez à vos procédures d'embarquement, à prendre le temps de bien inculquer les bonnes pratiques et à faire du recyclage régulier des bonnes pratiques auprès des agents ».

Nous avons effectivement été informés et avons constaté quatre types de situations qui appellent ce trajet d'évolution. Certains agents exercent, avec ou sans autorisation, des activités dans le secteur forestier privé, le secteur même qu'ils sont chargés de contrôler. Ce n'est pas une question anecdotique, cela représente vraiment un risque de conflit d'intérêts. Ici, des

membres de l'administration sont juges et parties, à rebours de toute une série de principes qui figurent dans les statuts des fonctionnaires ou de l'article 8 du Guide de bonne conduite administrative que vous avez adopté. Cela vient contrecarrer l'exigence d'impartialité, d'indépendance ou d'objectivité des fonctionnaires.

On a également relevé des lacunes dans l'établissement des procès-verbaux : absence de photos, éléments factuels ou arguments des citoyens qui ne sont pas retranscrits dans les PV.

Troisième élément : on a constaté que certains avis rendus, notamment dans les demandes de permis d'urbanisme, manquaient clairement de rigueur, au point que parfois d'autres instances, comme la Commission d'avis sur les recours, pointaient un manque d'objectivation ou d'objectivité dans le chef de l'avis en question.

Enfin, on l'a dit, il y a le manque de courtoisie. Certaines réclamations font état d'un manque de courtoisie de la part de certains agents constatateurs dans l'exercice de leurs missions. De nouveau, il faut le rappeler, la qualité de l'action administrative ne se mesure pas à la seule régularité formelle des actes posés. Elle implique le respect des règles élémentaires en termes de comportement à l'égard des citoyens. Ce ne sont pas des règles accessoires : ce sont elles qui participent au maintien du climat de confiance entre l'usager et ses administrations. Autrement, la notion même de contrôle perd de sa légitimité, faute d'adhésion.

Je veux saluer la démarche du management. J'ai lui ai demandé s'il avait pris la mesure du problème, s'il avait réfléchi à des mesures correctrices, ce qu'il planifiait en termes de mesures correctrices. Je lui ai dit qu'il m'intéresserait, dans le cadre d'une clause de rendez-vous, de voir comment les mesures correctrices sont mises en œuvre graduellement. Porter ce type de vision – parce que c'est une vraie vision de management – en interne, ce n'est vraiment pas facile. Vous pouvez, en tant que directeur général, avoir la plus belle vision du monde. Quand je rencontre un directeur général, je lui dis : « Ne me dites rien. Je sais que vous avez trois problèmes. Un : vous avez une superbe vision, mais vous avez du mal avec votre *middle management*. Deux : vous avez un métier ingrat. Vous êtes entre le marteau et l'enclume. Il y a les exigences du politique, des citoyens, et puis il y a la réalité des effectifs sur le terrain. Les équipes sont ce qu'elles sont. Trois : les exigences varient d'une administration à l'autre ». Quand on connaît un peu les administrations, on étudie le dossier avant de les rencontrer. On peut y arriver.

Je n'ai rien inventé en disant cela. Simplement, c'est l'expérience : comme avec d'autres casquettes dans le passé au sein de l'administration, j'ai connu cela. Dès lors, je sais combien le fait d'avoir une vision, la mettre en œuvre est un trajet long. Il faut donc saluer le

courage – parce qu’il en faut – des différents membres du management. C’est pour cela que j’ai voulu pointer ces défaillances en matière d’intégrité, notamment dans ce rapport, non pas du tout pour fragiliser cette dynamique, mais, au contraire, pour la soutenir et pour faire aussi entendre au *middle management* ou en dessous que ce n’était pas une lubie d’un directeur général, que c’était une véritable valeur que d’avancer sur ce trajet, qu’il pensait porter les valeurs de l’administration et de la culture administrative. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

Si vous me permettez un point, je voulais encore évoquer quelque chose et je ne sais pas si cela concerne votre Commission ou pas, mais c’est pertinent, donc je me le permets. J’avais fait une recommandation 12.24 l’année dernière concernant la reformulation du courrier du fonctionnaire sanctionnateur. Le courrier manquait d’indications sur le type de recours. L’administration avait apporté une réponse à cet égard et c’est mon service qui, par erreur, n’a pas reproduit la réponse. La recommandation est rencontrée. Il y a eu une évolution et j’ai présenté mes excuses aux services concernés pour cet oubli qui nous incombe.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je voulais simplement amener quelques éléments sur la partie concernant le DNF, qui a déjà été abordée aujourd’hui. On peut le comprendre, étant donné que Mme la Ministre a la tutelle sur ce département. J’ai repris quelques éléments de votre rapport qui me semblent importants. Tout d’abord – vous le soulignez, dans votre rapport, en ce qui concerne la partie DNF –, la question des ressources humaines est indissociable de celle de l’intégrité institutionnelle. Ce constat est valable pour le DNF, mais aussi pour d’autres départements où il a pu y avoir quelques dossiers importants, notamment sous cette législation.

Vous pointez également l’entraide entre triages. Je dirais simplement que cette entraide, cette solidarité entre triages est sans compter les épisodes de crises spécifiques qui peuvent opérer, singulièrement sur le département du DNF, sur les cas d’incendie particulièrement, où l’enjeu est de pouvoir agir sur le terrain, mais aussi ne pas totalement délaisser des triages qui sont déjà en sous-effectif, voire totalement dénués de fonctionnaires pour le moment.

Monsieur le Médiateur, vous émettez une recommandation spécifique en ce qui concerne l’investissement accru dans la formation des agents, y compris pour les nouveaux arrivés. Nous rejoignons ce constat. Toutefois, malheureusement, les nouveaux entrants ont portes closes pour l’instant.

Vous avez également spécifié oralement qu’il ne s’agit pas d’un audit général sur la situation du département, mais plutôt que cela émane d’un rapport

d’information sur les plaintes qui sont formulées auprès de vos services. Ma seule question ici qui reste en suspens sur le sujet du DNF, c’est combien de dossiers de réclamations vous avez eus sur le département du DNF ? Je ne l’ai pas trouvé. Si vous l’avez dit à l’oral juste avant, je m’en excuse, mais je n’ai pas trouvé, dans votre rapport, le nombre de dossiers. Si on le sait pour l’agriculture, je me demandais pour le DNF, singulièrement, combien de dossiers avaient été introduits pour que l’on puisse avoir un regard, une perspective et comparer ce qui est comparable.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci à Mme la Ministre et M. le Médiateur pour les réponses. Je voudrais encore revenir sur la situation du DNF. Vous avez formulé des recommandations avec des propositions assez précises pour améliorer toute une série de problématiques rencontrées. En même temps, vous signalez qu’il y a quand même cette question des ressources humaines, comme vient de le dire Mme Hanus. On sait qu’il y a un problème d’effectifs et que, pour le moment, le cadre n’est pas complet et qu’une réduction d’effectifs va probablement encore arriver, puisqu’il y a des décisions de ne pas remplacer deux fonctionnaires sur trois qui s’en vont.

Concernant les recommandations que vous formulez – et qui voudraient améliorer les mécanismes de contrôle interne, la formation des agents, et cetera –, s’il n’y a pas suffisamment de personnel et s’il y a des réductions d’effectifs, cela va être compliqué de les mettre en pratique. Il est important de voir quelles recommandations pourraient être formulées dans ce domaine pour apporter une vraie amélioration. C’est également une question pour Mme la Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci pour les retours. J’ai moins une question qu’une réflexion à apporter. J’ai apprécié, Monsieur le Médiateur, que vous ayez indiqué, par rapport au DNF, que certains constats n’étaient pas une généralité et qu’il fallait prendre le contexte en compte.

Vous avez parlé de décentralisation de l’administration, de tensions au niveau des effectifs, de tensions au niveau des exigences qui sont demandées à l’administration. Je m’inscris à l’opposé de ce que mes collègues amènent comme réflexion : la réponse doit être aussi multifactorielle. Demain, on peut engager 3 000 nouveaux agents au DNF ; si l’on ne travaille pas sur les autres facettes – dont la culture d’entreprise et vous en avez parlé –, cela ne changera rien. Ce que vous avez amené n’est pas anecdotique : quelqu’un qui a à la fois un mandat public et une activité privée pour laquelle il n’y a pas d’autorisation spécifique ; vous pouvez engager 3 000 nouveaux agents, si l’on ne règle pas cela, cela ne changera rien. Il faut avoir une

approche beaucoup plus globale des choses. J'ai entendu, Monsieur le Médiateur, que vous aviez un dialogue avec la direction de l'administration et qu'il y a une demande de clause de rendez-vous sur le suivi de ces recommandations. Nous devons être particulièrement attentifs, dans les travaux de ce Parlement, à l'évolution future de cette administration.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais rajouter plusieurs réflexions à tout cela. Pour moi aussi, il est important de quantifier, parce que l'on sait que ce n'est pas généralisé. Certains cas concernent une minorité, par exemple, s'agissant des conflits d'intérêts. C'est différent par rapport au reste du rapport. Là, c'est une question d'avoir des règles, répéter des règles, être clair dans les règles. Cela passe par la hiérarchie. Par contre, dans beaucoup d'aspects où il y a des améliorations à faire et où l'on veut les faire, il existe un lien avec le manque de personnel. Ce n'est pas la bonne volonté des agents qui doit être remise en cause. Ils font ce qu'ils peuvent, et là ils sont arrivés à leurs limites. Quand vous avez un cantonnement où vous avez 10 triages et que, toute l'année – pas uniquement en cas de maladie ou de congés –, il n'y en a que six qui sont occupés et que, dans le courant de l'année, vous avez un ou deux qui sont malades ou en vacances, cela devient compliqué de faire des rapports dans des délais raisonnables. Je ne dis pas que cela excuse tout, mais il y a des situations où cela devient presque impossible de bien faire son travail, parce que le temps manque. Il faudrait peut-être quantifier cela. Vous avez abordé d'autres raisons dans votre rapport, mais je voulais insister un peu là-dessus. Vous avez évoqué l'évolution des recommandations. Je ne vais pas revenir là-dessus maintenant, mais on a là aussi un problème structurel qu'il faudra prendre à bras-le-corps, parce que vous avez parlé d'avoir plus de rotations et de mobilité.

Il y a des changements à faire, mais il faut être très prudent parce que c'est aussi un avantage. Si l'on est dans un environnement en tant qu'agent où il y a des formations, où l'on est accompagné et où il y a des règles claires, la nécessité est déjà moindre ; on peut quand même profiter des avantages du fait d'avoir quelqu'un qui connaît super bien son terrain, son territoire et qui connaît aussi les gens avec lesquels il veut travailler. C'est important.

M. le Président. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – De rapides éléments. On m'a posé la question sur le nombre de réclamations : on en a reçu zéro. Les informations viennent du terrain et sont de deux sources différentes. D'abord, cela nous vient des gens qui se sont adressés à nous en nous amenant une série de preuves et l'on a développé là-dessus notre droit d'enquête.

Effectivement, on s'est aperçus qu'il y avait de vrais problèmes.

Enfin, au détour de certains dossiers, comme en matière d'urbanisme, je fais de la médiation en présentiel, les gens nous expliquent leur dossier puis nous disent : « Tiens, *by the way*, avec le DNF, on a un vrai problème ». Comme cela revenait de temps en temps, cela a alimenté cette réflexion du service.

L'autre point que je voulais évoquer, c'était que, dans mon rôle, je suis un peu comme le cardiologue, mais je ne suis pas le médecin traitant. Le médecin traitant, c'est vous et c'est le management. À la radio, il y a un constat, un point qui appelle l'attention. Effectivement, quand des gens ont une activité complémentaire et sont référencés à la Banque-carrefour des entreprises avec une activité qui est nécessairement contraire en termes d'éthique à l'exercice de leur métier, il faut agir. Là, cela demande – sans intervenir sur la question du volume du personnel que je laisse au médecin traitant –, en interne, de mobiliser certaines troupes, notamment dans d'autres départements que le SPW ARNE, quand il s'agit de lancer et de faire aboutir certaines procédures disciplinaires.

M. le Président. – Je pense que l'on peut clôturer ici nos débats sur ce rapport annuel.

Encore un grand merci à vous, Monsieur le Médiateur, pour votre exposé et la qualité de vos réponses.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

DÉBATS

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

Je vous informe que le Bureau élargi a arrêté le temps de parole comme suit : 25 minutes pour l'exposé du Gouvernement, 15 minutes par groupe politique, 3 minutes par député indépendant – il n'y en a pas, 15 minutes pour la réponse du Gouvernement et 5 minutes de réplique par groupe politique.

Exposé de Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le 14 août, un incendie s'est déclaré dans les Hautes-Fagnes. Il a parcouru environ 3 300 hectares. Son périmètre s'étend sur 27 kilomètres. C'est un événement d'une ampleur exceptionnelle. Il marque un changement d'échelle. Nous connaissons l'augmentation du risque d'incendie et nous nous y préparons. Nous devons encore davantage accélérer et renforcer la prévention et la gestion des incendies.

Avant toute chose, je veux saluer celles et ceux qui ont combattu ce feu : les pompiers, la protection civile, la défense, les services de police, les agents du Département de la nature et des forêts, les agriculteurs, les volontaires venus en renfort et les partenaires étrangers qui nous ont prêté main-forte.

Vous attendez un état des lieux. Je vais vous le donner, complet et factuel. De nombreuses questions liées à la gestion de crise ont déjà été débattues avec le ministre-président en commission. Je ne vais pas les répéter. Je me concentrerai sur ce qui relève de mes compétences et sur les enjeux qui en découlent.

Je rappelle en outre un cadre : le Parquet de Liège a ouvert une information judiciaire pour suspicion d'incendie involontaire. Il lui appartient d'établir les causes du sinistre et, le cas échéant, les responsabilités individuelles. Je ne me prononcerai donc ni sur l'un ni sur l'autre. C'est le respect de la justice.

Mon intervention suivra trois temps. D'abord, ce qui existait avant l'incendie. Ensuite, ce que nous avons fait pendant la crise et depuis. Enfin, les premiers enseignements que nous en tirons déjà.

Commençons par la question que beaucoup se posent : la Wallonie était-elle préparée ? Ma réponse est simple et honnête : des outils existaient et ils ont servi, mais certains étaient encore en cours de développement. Je vais vous les présenter un à un.

Le premier outil est un plan interne de gestion de crise consacré aux incendies en milieu naturel. Approuvé par le comité de direction du SPW ARNE en avril 2026, il organise la prévention, la détection et la réponse coordonnée. Il définit quatre niveaux de risque et prévoit de premières mesures préventives dès le niveau de risque modéré.

Le deuxième outil consiste en une méthode de caractérisation du risque. En effet, la Wallonie ne dispose pas encore d'un système public unifié de vigilance incendie, mais une méthode existe. Elle est

dérivée de l'approche de Météo-France et de l'Office national des forêts, elle-même inspirée de l'indice forêt-météo canadien. Adaptée aux réalités wallonnes, cette méthode classe le risque en quatre niveaux. Sur cette base, le DNF produit un bulletin hebdomadaire d'analyse du risque qui alimente les experts et les autorités. En fonction de cela, des surveillances renforcées et des rondes sont organisées. Le risque d'incendie est également abordé systématiquement au sein de la cellule Sécheresse.

Par ailleurs, j'entends dire que le projet d'indice régional aurait été abandonné. C'est inexact. Lors de la préparation du budget 2026, le DNF portait trois projets : la cartographie des massifs sensibles, la cartographie d'accessibilité pour les secours et un indice de risque. La priorité a été donnée à la cartographie d'accessibilité pour deux raisons : une méthode d'évaluation des risques existait déjà, comme je l'ai expliqué, et une piste pour renforcer cet indice était explorée avec la France en vue de disposer de l'outil qu'elle a développé. Cette piste semblait bien engagée, mais elle n'a finalement pas pu aboutir. Le projet d'indice renforcé reste donc prévu et l'Université de Liège est identifiée comme partenaire potentiel. Quant à la subvention évoquée dans la presse, il s'agit d'un autre projet. Mon administration a identifié le projet 108 du Plan de relance, un outil de prévision des sécheresses destiné à favoriser la reprise des plantations forestières, qui est clôturé. La subvention de 100 217 euros a été entièrement liquidée.

Le troisième outil est la Celex Incendie, une cellule d'expertise coordonnée par le CORTEX et le Centre régional de crise. Elle peut réunir le DNF, les gouverneurs, les zones de secours, l'IRM et d'autres acteurs. Elle suit le risque de manière régulière, partage l'information et formule des recommandations aux autorités.

Le quatrième outil est la cartographie opérationnelle d'accessibilité, qui couvre les accès, les points d'eau, les barrières, les impasses, les zones de retournement, tout ce dont les secours ont besoin pour entrer dans un massif, y manœuvrer et en sortir. Ce travail est mené depuis 2024 avec ReZonWal, qui fédère les zones de secours wallonnes. L'objectif est une stratégie commune de prévention et de défense des milieux naturels. Cela passe par des cartographies harmonisées, par l'identification des points d'eau utiles aux secours, par une méthode commune d'évaluation du risque et par des exercices opérationnels associant tous les acteurs. Une subvention à la fédération des zones de secours est inscrite pour soutenir ce travail de validation commune. Le DNF s'appuie aussi sur son partenariat avec l'Entente Valabre, en France, pour la formation et la cartographie des accès.

Cinquième outil : les données européennes. Les indices du système européen EFFIS et du programme Copernicus alimentent le suivi réalisé par l'administration.

J'ajoute également un volet agricole : les récoltes, les chaumes, les stocks de paille et les travaux par temps chaud et sec sont également des sources de départ de feu. Une communication spécifique a été publiée sur le Portail agricole le 9 juillet. Elle a été actualisée le 28 juillet et relayée auprès des agriculteurs par les services de vulgarisation.

Enfin, les interdictions d'activités à risque en période de sécheresse relèvent des gouverneurs de province, qui les adoptent en fonction du niveau de risque observé sur leur territoire. Dès le mois de juillet, des mesures ont été prises pour réduire le risque d'incendie dans les milieux naturels. Voilà le dispositif tel qu'il existait.

J'en viens au 14 août. Deux sujets ont nourri beaucoup de confusion : la cartographie et le drapeau rouge. On a dit que la cartographie n'existait pas, c'est inexact. Dans la zone de l'incendie, la cartographie d'accessibilité aux véhicules de secours était finalisée par le DNF. Elle a d'ailleurs servi de base aux opérations sur le terrain. Les secours ont aussi utilisé les outils fédéraux, comme Paragon, les cartes de l'IGN et la géolocalisation en direct pour signaler rapidement les reprises de feu. Depuis, l'encodage a été réalisé sur l'ensemble de la direction de Malmedy. Une étape reste à franchir : la validation opérationnelle par les zones de secours prévues par la méthodologie. Le travail d'amélioration et de généralisation se poursuit. Je ne prétendrai pas pour autant que tout a parfaitement fonctionné ; le retour d'expérience devra le dire. Quelles informations ont manqué ? Lesquelles étaient difficiles d'accès en pleine crise ? Comment les rendre disponibles plus vite dans un outil partagé ? Ces questions seront posées.

Ensuite, le drapeau rouge, pour lequel il faut être précis. Le drapeau rouge repose sur une base légale : l'article 53 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature. Il est complété par l'arrêté ministériel du 26 mars 2025 sur la circulation dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes. Ce dispositif permet au chef de cantonnement de fermer certaines pistes, mais certaines pistes seulement : lorsque la circulation présente un danger pour les personnes en raison d'un risque d'incendie à propagation rapide. Ce risque correspond à un phénomène précis : la combustion des fanes sèches de molinie, graminée sèche qui s'embrase comme de la paille. C'est un phénomène de printemps. À cette saison, la molinie de l'année précédente est morte et sèche. C'est pourquoi le drapeau rouge a été hissé cette année du 23 avril au 4 mai, et il a été levé quand les pluies sont revenues. C'est pour faire face à une

situation où des gens pourraient se retrouver en danger, encerclés par un feu rapide.

Le 14 août, la situation était différente. Malgré la sécheresse, la végétation herbacée des milieux ouverts de la réserve était encore verte. Le risque visé par l'article 53, celui d'un feu courant à propagation rapide dans la zone centrale, n'était pas présent, identifié. Selon l'évaluation du DNF, les conditions de déclenchement n'étaient donc pas réunies. Le déroulement de l'incendie l'a d'ailleurs montré, le feu a mis près de six heures pour traverser, du nord au sud, la zone visée par le dispositif ; ce qui n'est pas le phénomène qui peut être observé au printemps comme lors de l'incendie de 2011.

J'ajoute deux éléments. Premièrement, le drapeau rouge ne concerne qu'une petite partie des voies de la réserve, des pistes précises, cartographiées, qui longent le plus souvent la limite de la zone. Il ne permet pas de fermer l'ensemble des Hautes-Fagnes. L'incendie s'est déclaré à l'écart des pistes concernées par la mesure. Attention toutefois à ne pas tirer de mauvaises conclusions. Le 14 août, le niveau de risque d'incendie annoncé pour la zone était élevé. Le drapeau rouge répond à un risque particulier, mais pas à ce risque général. Deux questions se posent donc. Faut-il revoir ce dispositif ? Je pense que oui et j'y reviendrai. Comment le risque signalé a-t-il été pris en compte dans les décisions de terrain ? C'est précisément l'objet de l'enquête administrative que j'ai initiée.

Dans un deuxième temps, la gestion de la crise. Je veux d'abord rappeler qui fait quoi, c'est indispensable pour bien comprendre. La lutte contre le feu relève des zones de secours et de la protection civile. Je rappelle que la gestion de crise est une compétence fédérale. En cas de crise en phase provinciale, comme pour l'incendie des Fagnes, le pilotage global de la crise relève de l'autorité du gouverneur, représentant du Fédéral. Le CORTEX assure la coordination régionale qui apporte l'expertise, la connaissance du terrain et l'appui dans ses compétences régionales.

Le DNF, en particulier, a apporté la connaissance du terrain. Pour ma part, dès le vendredi 14 août à 14 heures, mes services et moi-même avons suivi l'évolution de l'incendie en continu. J'ai décidé d'interdire la circulation dans le massif du parc naturel des Hautes-Fagnes jusqu'à nouvel ordre, pour garantir la sécurité de toute personne présente dans le massif et pour permettre aux secours de travailler sans entrave. J'ai aussi débloqué des budgets pour équiper rapidement les agents du DNF dans certains équipements manquants.

J'en viens au travail du DNF. Il a été discret et essentiel. Tous les acteurs de terrain l'ont reconnu, l'ensemble des députés aussi : sans les agents du DNF, les dégâts auraient été encore plus importants. Des villages ont dû être évacués. Sans l'expertise et la

connaissance du terrain des agents du DNF, nous aurions pu avoir à déplorer des habitations détruites et de potentielles victimes.

Dès les premières heures, les agents du DNF ont été mobilisés sans interruption aux côtés des zones de secours, des pompiers – pour les guider –, de la protection civile, de la défense et de la police. Concrètement, ils ont guidé les équipes de secours dans un terrain particulièrement difficile et dangereux. Ils ont apporté leur expertise sur les tourbières, les massifs forestiers et les milieux naturels. Ils ont analysé l'évolution des foyers et les risques de propagation en fonction des essences forestières, par exemple. Ils ont signalé les reprises de feu. Ils ont identifié les secteurs écologiquement sensibles. Ils ont évalué l'étendue de l'incendie. Ils ont participé à la sécurisation du périmètre. Ils ont géré les accès et les fermetures de zones. Ils ont remis en état des itinéraires endommagés et ils ont réalisé ou encadré des travaux pour limiter la propagation et les reprises de feu, comme des coupe-feux ou l'étrépage de certaines zones. Cette mobilisation s'est faite jour et nuit, sur le terrain et dans toutes les structures de coordination : au comité de coordination provincial, au poste de commandement, à la Celex et à la cellule stratégique du SPW ARNE.

Quelques chiffres donnent la mesure de cet engagement : une quarantaine d'agents ont été directement impliqués, par rotation. Sur le terrain, une dizaine d'agents étaient présents en permanence, étant une trentaine à se relayer. Au comité de coordination provincial, un agent était également présent en permanence ; du 14 au 18 août, des réunions s'y tenaient toutes les trois heures, jour et nuit. Enfin, un directeur du DNF a participé à chaque Celex et à chaque cellule stratégique. Je les en remercie.

Le SPW ARNE a activé son plan de gestion de crise dès le passage au degré de criticité 3 à l'échelle régionale. Il a mis en place la cellule stratégique et organisé un suivi permanent de l'évolution et du type de feu, de l'état des Fagnes, de la météo, de la qualité de l'air et des eaux et des impacts sanitaires.

J'aborde également les retardants, car la question s'est posée. En effet, les pompiers ont sollicité en urgence l'avis de l'administration sur l'usage de produits retardants ou mouillants. Une analyse scientifique a été menée dans l'urgence avec le DEE, le DEMNA, l'ISSEP et la SWDE. L'avis a été défavorable, car les effets de ces produits sur les eaux souterraines et de surface étaient insuffisamment connus. Les risques pour les captages qui alimentent les barrages de la Vesdre et de la Gileppe ont été jugés importants, d'autant que les quantités et les dosages envisagés n'étaient pas connus. La poursuite de la lutte à l'eau a donc été recommandée. La SWDE partageait cet avis.

Enfin, je veux saluer les agriculteurs, dont beaucoup sont venus prêter main-forte aux pompiers avec leurs

tracteurs et leurs citernes au plus fort de l'incendie. Le Gouvernement examine, avec la Province de Liège, la possibilité d'indemniser ceux qui l'ont fait volontairement.

Pendant toute cette crise, la sécurité des agents a été une priorité. Des détecteurs de CO ont été fournis par les autres acteurs au début de la crise, tandis que le DNF a pu en acquérir en propre en urgence. Ils ont été livrés en nombre aux postes de commandement. C'est aussi un enseignement, car certains équipements spécifiques manquaient. Le retour d'expérience permettra d'objectiver les besoins futurs. Les éventuelles prises en charge médicales individuelles relèvent des dispositifs compétents en aide médicale urgente et en suivi médical. À ce stade, aucun élément ne m'a été signalé. Un appui psychosocial a été mis en place pour les agents et les services mobilisés. J'ai demandé qu'ils soient poursuivis.

Je veux aussi parler franchement des effectifs. L'incendie a touché trois cantonnements de la direction de Malmedy, qui compte aujourd'hui 15 postes manquants, dont quatre postes d'encadrement. C'est l'une des directions les plus touchées par le manque de personnel. Pendant la crise, cela a eu deux conséquences : d'une part, moins de souplesse possible dans les rotations et, donc, des temps de repos plus courts et une charge très lourde pour les agents concernés. D'autre part, en tout début de crise, une question d'organisation s'est posée. Un triage était vacant et il a fallu identifier rapidement l'agent qui assurait l'intérim. Ces deux points n'ont pas eu d'incidence directe sur la lutte contre le feu. Cette situation résulte notamment de départs liés à la pyramide des âges, qui n'a pas été suffisamment anticipée. Des recrutements sont en cours ; le comité de direction du SPW ARNE a décidé le recrutement de trois chefs de cantonnement et a engagé les démarches pour renforcer la direction de Malmedy.

Le 4 septembre, j'ai demandé l'ouverture d'une enquête administrative urgente. Elle est pilotée par le directeur général du SPW ARNE et porte sur les circonstances qui ont conduit à autoriser des travaux de fauchage dans la zone de départ du feu, le 14 août, alors que des recommandations avaient été émises par la Celex. Je le précise, il n'est pas établi que ces travaux soient à l'origine de l'incendie, c'est l'une des pistes. L'enquête judiciaire est en cours. Je veux être très claire sur l'objet de l'enquête administrative : elle ne vise pas à désigner un agent, elle n'anticipe pas l'information judiciaire, elle n'a pas vocation à établir la cause pénale de l'incendie ni des responsabilités individuelles. J'ai d'ailleurs demandé que le parquet en soit informé par l'intermédiaire de l'avocat de la Région et j'ai demandé qu'elle n'entre en aucun cas en conflit avec l'information judiciaire. Son objet est administratif : comprendre comment les décisions ont été prises et corriger sans attendre ce qui doit l'être.

Concrètement, j'ai demandé à l'administration de répondre à six questions :

- Quand ces travaux ont-ils été prévus, selon quelles modalités et selon quelles procédures ?
- Sur quel fondement l'autorisation a-t-elle été donnée ? Qui était habilité à la donner ? Quelle validation était requise ?
- Comment les informations sur le risque ont-elles circulé ? La cartographie du risque, les rapports de la Celex, les alertes sécheresse étaient-ils connus des personnes qui ont décidé ?
- Pourquoi les travaux ont-ils été autorisés alors que les niveaux de risques signalés étaient élevés ? Comment cette décision s'articule-t-elle avec le plan interne de gestion de crise ?
- Quelles instructions de sécurité ont été données au prestataire qui a réalisé les travaux ?
- Quelles adaptations des normes et des procédures sont nécessaires ?

J'ai aussi demandé que des mesures conservatoires de sécurité soient prises immédiatement si une faiblesse de procédure apparaissait.

Des premiers éléments ont été demandés dans des délais très courts. L'analyse se poursuit. Je ne dispose pas encore de ces conclusions. Cette enquête porte sur des processus. Elle ne nécessite pas de moyens particuliers.

Je souhaite aussi rappeler le rôle de chacun.

Le DNF dispose, comme toute administration, d'une autonomie de gestion opérationnelle. Les travaux d'entretien, de fauchage ou de gestion des milieux naturels sont planifiés et exécutés par les services sous l'autorité de leur hiérarchie. Un ministre n'intervient pas dans chaque décision technique prise sur le terrain. Son rôle est de fixer le cadre, de tirer les enseignements quand un événement exceptionnel survient et d'agir sur base de ces enseignements, de ces conclusions. Un premier constat s'impose déjà : le système actuel laisse trop de place à l'interprétation individuelle, il manque de directives claires. Une même règle ne peut pas conduire à des décisions différentes selon la personne qui l'applique. Ce n'est pas un reproche adressé aux agents ; c'est une question d'organisation qui relève du directeur général. C'est pourquoi je lui ai porté ces demandes et instructions.

Le 27 août, le Gouvernement a décidé de mettre en place un comité de restauration des Hautes-Fagnes. Il est placé sous la coordination du secrétaire général du SPW. Sa mission est claire : évaluer les dégâts, identifier précisément les enjeux, définir les travaux à mener, les actions à poser et les acteurs à mobiliser, et préparer les étapes de la restauration du site. Il doit aussi coordonner les nombreuses offres de soutien : universités, associations, pouvoirs locaux, acteurs privés ; beaucoup veulent contribuer, c'est une bonne nouvelle et je les en remercie. Encore faut-il que ces

énergies avancent dans la même direction, qu'elles se coordonnent pour fournir le meilleur résultat pour nos Fagnes. Une adresse dédiée a été créée pour recueillir ces expertises. Les communes, les scientifiques, les associations et les autres parties prenantes seront associées dans un cadre coordonné par l'autorité publique. Un premier rapport avec des recommandations d'action est attendu dans une dizaine de jours.

Je le rappelle, les retours d'expérience n'ont pas encore été menés. Nous sommes toujours en phase de crise provinciale. La priorité reste la gestion opérationnelle sur le terrain. Les retours d'expérience viendront ; ils porteront sur la prévention, l'organisation opérationnelle, la circulation de l'information, les moyens mobilisés, l'accessibilité des sites et la coordination entre intervenants.

Certains enseignements n'ont pas besoin d'attendre. Le 3 septembre, j'ai adressé une série de demandes précises à l'administration. Je vais vous les détailler.

Le premier enseignement est l'organisation. Les processus de décision doivent être clarifiés, harmonisés et renforcés. J'ai demandé à l'administration d'identifier sans délai les processus à adapter, en particulier pour les activités de gestion à risque et leurs conséquences possibles. Certaines décisions importantes doivent être prises de manière plus collective et plus uniforme. L'interprétation des règles ne pourra plus dépendre de l'appréciation personnelle. Cette adaptation des processus s'inscrit dans la modernisation du DNF, engagée avant l'incendie.

L'ancrage territorial du DNF n'est pas remis en cause, l'expertise de terrain et les services extérieurs sont maintenus. Ils l'ont encore prouvé en guidant les pompiers, par exemple. En revanche, il faut davantage de cohérence et de pratiques harmonisées ; non pas uniquement en matière de prévention incendie, mais également en matière de permis, de dérogations et bien d'autres. Une administration, une règle appliquée de façon identique partout : c'est le fondement de la réforme que je mène – et nous venons d'en discuter avec M. le Médiateur également. Beaucoup d'agents le demandent eux-mêmes, et m'en ont déjà parlé. Le dossier poursuivra son parcours au Gouvernement. Les organisations syndicales seront consultées conformément aux procédures prévues. Le rôle des Celex, sous la responsabilité du ministre-président, doit aussi être réexaminé. Aujourd'hui, elles émettent des recommandations non contraignantes. Leur fonction pourrait évoluer pour mieux relier l'alerte aux mesures concrètes à prendre. Enfin, concernant les moyens du DNF, les besoins en effectifs seront examinés dans les prochains travaux budgétaires, tout comme les moyens de prévention, d'anticipation et de gestion des risques en milieu naturel.

Le deuxième enseignement concerne la prévention et la détection. D'autres incendies auront lieu à l'avenir avec le changement climatique. Nous devons nous adapter à cette réalité. Nous devons pouvoir les détecter encore plus tôt et intervenir au plus vite sur le terrain. Dans ce but, plusieurs chantiers doivent être menés. Le premier concerne le niveau de risque. Nous voulons un système plus harmonisé, progressivement automatisé, fondé sur les données EFFIS et Copernicus, et sur des bases scientifiques solides. J'ai demandé de valider le modèle de caractérisation du risque pour en faire un outil de pilotage et de communication clairement identifié. La Wallonie élabore aussi son propre indice de danger d'incendie, avec des seuils d'alerte validés scientifiquement et des indicateurs partagés par tous les acteurs.

Le deuxième chantier consiste à progresser au plus vite dans la cartographie d'accessibilité.

Le troisième chantier concerne la cartographie des massifs et des sites sensibles au risque d'incendie, et où un incendie serait plus difficile à éteindre. J'ai demandé la rédaction des cahiers des charges. Les deux marchés publics « cartographie » et « indicateurs de risque » devront être attribués au plus tard au premier trimestre 2027. En parallèle, l'étude financée par le CERAC et menée par l'Université de Liège et Gembloux Agro-Bio Tech avec le SPW ARNE livrera ses premiers résultats entre l'automne 2026 et le printemps 2027. Les zones qu'elle identifie comme sensibles seront prioritaires. Je vais également envoyer une instruction à l'administration pour anticiper, dans chaque cantonnement, l'identification des massifs à risque prioritaires.

Le quatrième chantier porte sur les moyens techniques : caméras, drones, télédétection et prépositionnement des moyens de lutte dans la zone à risque. J'ai demandé à l'administration de définir et de prioriser ces besoins dans un délai d'un mois. Un projet de caméras est déjà en développement dans les Hautes-Fagnes pour renforcer la surveillance et la détection précoce. Ces modalités seront examinées au regard des priorités opérationnelles et des moyens disponibles.

Le cinquième chantier concerne les aménagements. J'ai demandé une première ébauche des aménagements qui faciliteront l'extinction dans les milieux les plus difficiles, comme les Hautes-Fagnes.

Le sixième chantier est relatif au drapeau rouge. Le dispositif actuel sera réévalué, comme je vous l'ai dit.

Au-delà de ces chantiers, l'administration m'a soumis des propositions d'actions structurées en trois temps : d'abord, rendre pleinement opérationnels les dispositifs existants ; ensuite, financer les outils et les aménagements structurants ; enfin, adapter le cadre légal pour relier chaque niveau de risque à des mesures claires et prévisibles. Cette dernière étape n'interviendra

qu'après la validation scientifique des seuils. Ces propositions sont en cours d'analyse.

Le troisième enseignement concerne la restauration. Les premiers relevés ont été réalisés rapidement par le DEMNA, puis de manière coordonnée avec le DNF. Les experts analysent les impacts sur les habitats, les tourbières, les eaux, les populations de poissons et la biodiversité. Ils examinent aussi la perte de capacité de rétention d'eau du milieu. Le diagnostic complet n'est pas encore possible. Certaines zones doivent encore être sécurisées. L'ampleur précise des dégâts, aussi bien sur la faune que sur la flore, ne sera probablement connue qu'au printemps. Il est donc prématuré de chiffrer les investissements nécessaires. Ils dépendront directement du diagnostic scientifique et technique.

Les premières pistes sont connues : cartographier précisément les surfaces touchées, surveiller les cours d'eau, analyser les matières en suspension et les contaminants, réhabiliter les tourbières, relancer les actions de restauration écologique et préparer un suivi scientifique à long terme. Un premier enseignement apparaît déjà : les tourbières déjà restaurées ont mieux résisté au feu, sur plusieurs centaines d'hectares. Certaines zones pourraient se régénérer sans intervention importante. La restauration suivra une approche territoriale, pluriannuelle et adaptative. Elle intégrera la résilience du milieu, la prévention du risque incendie et la capacité à éteindre les feux futurs.

La Wallonie poursuit par ailleurs sa contribution au Plan national de restauration de la nature. L'ampleur de l'incendie pourrait amener à adapter certaines mesures prévues sur ce territoire. Nous l'évaluerons une fois les impacts précisément établis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, ma ligne tient en trois mots.

Premièrement, il s'agit de la transparence. Toute la lumière devra être faite sur les circonstances de cet incendie. Je vous ai dit ce que je sais. Je vous ai aussi dit ce que je ne sais pas encore. Deuxièmement, il s'agit de la responsabilité, celle de fixer un cadre clair, de protéger celles et ceux qui interviennent sur le terrain et de corriger sans attendre ce qui doit l'être. Troisièmement, il s'agit de l'amélioration continue, à travers la modernisation de nos outils et de nos indices de risque. Il convient de renforcer la prévention, préparer nos milieux naturels forestiers ouverts au risque d'incendie croissant avec le changement climatique, et préparer la restauration des Hautes-Fagnes.

Les Hautes-Fagnes ont été profondément blessées. Notre devoir est de les restaurer. Je me suis rendue à de nombreuses reprises sur le terrain pendant l'incendie. J'y suis retournée pas plus tard que mercredi dernier pour voir de mes propres yeux l'étendue des dégâts et pour comprendre réellement les enjeux avant d'agir. Je

le crois sincèrement : cette compréhension passe par le terrain. C'est pourquoi je vous propose que les membres de cette commission se rendent dans les Hautes-Fagnes avec des experts pour comprendre sur place les enjeux d'aujourd'hui et ceux de demain. Je vous remercie et je suis à votre disposition pour vos questions.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Chers collègues, depuis le 14 août dernier, notre Région connaît une des pires catastrophes écologiques de son histoire. Cet incendie constitue un choc environnemental sans précédent pour notre Région.

Je voudrais commencer par l'essentiel : remercier celles et ceux qui ont lutté contre l'incendie dans les Hautes-Fagnes – les pompiers, les agents du DNF, les agriculteurs, la protection civile, les militaires, les communes, les bénévoles et les services de secours venus d'autres pays. Toutes ces femmes et tous ces hommes ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles, parfois dangereuses, pour contenir un feu d'une ampleur exceptionnelle. Nous leur devons du respect et de la reconnaissance.

Je veux aussi insister sur le rôle central des agents du DNF. Dans cette crise, leur connaissance du terrain, des accès, des chemins et des zones sensibles, des tourbières et des massifs a été déterminante. Ce sont eux qui ont guidé, orienté et conseillé. Cela rappelle une évidence : dans nos forêts, la proximité territoriale n'est pas un luxe administratif, c'est une condition d'efficacité.

Remercier les intervenants ne doit pas empêcher de poser les questions politiques, et ces questions sont nombreuses. Le Gouvernement connaissait le risque d'incendie dans les espaces naturels, qui était documenté par les scientifiques, il était débattu au Parlement depuis des mois. Plus d'un an avant la catastrophe, nous avons déposé une résolution demandant précisément ce qui a manqué : une stratégie, une cartographie, des exercices, une alerte, une coordination, des équipements et des moyens pour le DNF. Cette résolution, c'est vous qui l'avez rejetée, et je l'avais dit à l'époque : ce refus est une faute politique. Bien sûr, le vote de cette résolution n'aurait pas empêché l'incendie, mais on peut dire une chose : la Wallonie aurait dû être mieux préparée. Gouverner, ce n'est pas attendre que la catastrophe arrive pour constater qu'il manque des outils. Gouverner, c'est anticiper.

Or, aujourd'hui encore, il reste des zones d'ombre dans ce dossier. La première zone d'ombre concerne la cartographie des voiries d'accès aux forêts. Le 29 juin, vous m'indiquiez qu'elle n'était pas pleinement

opérationnelle sur l'ensemble des zones les plus exposées. Après l'incendie, Mme Bluge a expliqué en commission des Affaires générales que des travaux existaient déjà et qu'ils couvraient la zone concernée. Très bien, mais alors, soyons précis. Cette cartographie existait-elle réellement le 14 août ? À qui avait-elle été diffusée ? Par quel canal ? Quelle part de la forêt wallonne est aujourd'hui couverte ? Les forêts privées le sont-elles également ?

La deuxième zone d'ombre concerne l'indice de risque incendie. Depuis des mois, nous plaçons pour un système clair, lisible, comparable à ce qui existe en Flandre ou en France, avec des niveaux de vigilance et des mesures concrètes qui en découlent.

Le 15 juillet, nous sommes plusieurs à interroger le ministre-président sur le sujet. Il confirme l'absence de cet indice. Dans la presse, le 18 août, des scientifiques ont rappelé qu'ils avaient été mandatés par le précédent Gouvernement pour réaliser cet indice, mais que la mission a été abandonnée faute de budget. Ces éléments sont corroborés par le cabinet du ministre-président dans le même article. Or, lors de votre prise de parole dans l'émission *QR le débat*, vous expliquez que cet indice existe. La question est simple : où est la vérité ?

Cet indice existe-t-il vraiment ? Dès lors, qui en disposait avant l'incendie ? Comment a-t-il été communiqué ? Quel était le niveau de risque entre le 10 et le 14 août ? Quelles mesures préventives en découlaient ? À qui ces recommandations ont-elles été transmises ?

Troisième zone d'ombre, la restauration des Hautes-Fagnes, la fin de l'incendie ne marque pas la fin de la crise. Elle ouvre une phase longue, scientifique, écologique et budgétaire. Les tourbières, les nappes phréatiques, la rétention d'eau, la biodiversité, les sols, le carbone et le risque d'érosion sont directement concernés. Nous avons appris la mise en place d'un comité de restauration sous la responsabilité du secrétaire général du SPW, tandis que des scientifiques de l'Université de Liège annoncent une *task force*. Les associations environnementales actives depuis des décennies dans les Hautes-Fagnes doivent aussi être pleinement associées. À notre avis, il faut éviter la cacophonie.

Qui pilote ? Avec quelle gouvernance ? Quel rôle pour le DNF, le DNA, les universités, les gestionnaires Natura 2000 et les associations ? Quel budget et quel calendrier ?

Enfin, il y a la question des fonds, celle des moyens publics. La crise a montré que le DNF est indispensable, mais aussi sous pression. On ne peut pas, en période de crise, saluer les agents du DNF et, le reste de l'année, fragiliser leur mission, leurs moyens, leur ancrage territorial ou leur équipement.

Madame la Ministre, ce débat ne doit pas servir à chercher des boucs émissaires parmi les acteurs de terrain. Ils ont fait leur travail lors de l'incendie. La question est politique : la Wallonie était-elle prête ? À ce stade, la réponse est non. Ce qui a manqué, ce n'est pas l'information. Ce qui a manqué, c'est la responsabilité, l'anticipation, la décision et les moyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, le 26 août dernier, lors de la Commission des affaires générales où notre ministre-président est intervenu, du côté de la minorité, nous avons entendu un message politique qui ressemblait à une gestion de crise qui a globalement bien fonctionné. C'est ce qui nous a été transmis lors de cette commission, avec une forme de bonne coordination des acteurs qui avaient été mobilisés, et aussi un message général nous invitant à ne pas tirer de conclusions trop rapidement.

Évidemment, je rejoins les propos tenus par les collègues et par vous-même, Madame la Ministre, où nous exprimons toute notre solidarité à la fois aux populations locales, à la fois à tous les acteurs qui se sont mobilisés pour tenter d'éteindre et de réfréner cet incendie dévastateur, historique qui a touché notre Région wallonne. Maintenant, il est temps d'en tirer des enseignements politiques pour que ce genre d'épisodes, à l'avenir, ne se reproduise pas dans des conditions aussi graves que celles que nous avons connues cet été.

Le message politique global de la commission du 26 août, pour nous, portait un caractère inaudible, voire insupportable, car le message global « Circulez, il n'y a rien à voir » était évidemment en totale contradiction comparativement aux nombreux retours du terrain, tous acteurs confondus, qui nous ont été rapportés, pendant et après cette crise.

Plus encore, le lendemain de cette même commission du 26 août, le 27 août dernier, votre propre Gouvernement, Madame la Ministre, décidait de saisir le Comité de concertation pour la gestion de la crise. Vous voyez, là, un caractère tout à fait dissonant. Un jour, on nous dit : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Le lendemain, votre Gouvernement se sent obligé de saisir le Comité de concertation pour l'amélioration de la gestion de crise, avec des sujets importants que nous avons répétés et mis sur la table dans les jours qui ont précédé, à savoir :

- l'amélioration des systèmes d'alerte à la population ;
- les difficultés pour le 112, les messages et la communication autour de BE-Alert ;
- les cafouillages en termes de communication et d'information publique transparente ;
- la surveillance de la qualité de l'air, puisque cela semble être un élément important à vos yeux, pour l'ensemble de la population wallonne, qui a

aussi pu sentir ces fumées de l'incendie des Hautes Fagnes ;

- les aspects importants, sur lesquels je vous ai très peu entendue aujourd'hui, de la mobilisation de la défense et de la coordination impérative avec ce département ;
- la coordination des volontaires qui ont prêté main-forte dans le cadre de cet incendie ;
- l'éventuelle indemnisation à étudier en fonction des acteurs concernés.

L'ensemble de ces constats qui ont été mis sur la table le 27 août, lorsque le Gouvernement a décidé de saisir le CODECO, ressemblent tout à fait à un message paradoxal, contradictoire, à l'opposé du message qui circulait la veille, où tout avait globalement bien fonctionné.

Je ne vais même pas revenir sur les sorties de communication de certains de vos collègues au niveau fédéral. Cela n'élève pas le débat. Je vais revenir plutôt, Madame la Ministre, sur l'enquête administrative que vous avez mise sur la table, dont vous avez pris l'initiative, et qui vise singulièrement les travaux de fauchage qui auraient été autorisés. Vous l'avez dit, une enquête judiciaire doit suivre son cours. Mais soyons clairs ici : nous ne voudrions pas que cette enquête administrative ressemble à une forme de contre-feu politique. Je m'explique.

Notre crainte aujourd'hui est que cette enquête administrative en soit réduite à essayer de cibler une décision isolée dans l'ensemble du maillon de la chaîne administrative et décisionnelle qui peut intervenir dans ce type de catastrophe. Nous voudrions que cette enquête administrative évite de se focaliser sur une décision isolée, mais au contraire, permette de regarder l'ensemble de la chaîne des responsabilités.

Je le répète, nous ne voudrions pas que cette enquête serve à justifier ce que vous appelez une réforme – ce que nous nous appelons une régression du département du DNF. D'ailleurs, cette régression est déjà contestée depuis des mois, et pas seulement par les porte-parole de l'opposition et de la minorité de ce Parlement, mais par nombre d'acteurs qui se sont mobilisés sur ces questions déjà depuis des mois. Et nous ne voudrions pas que cette enquête serve à exonérer les décisions politiques des responsabilités qui leur incombent.

À côté de cette enquête judiciaire qui est en cours et doit continuer de faire son chemin, la question véritable qui se pose, et qui doit transparaître de l'enquête administrative que vous diligentez, c'est la question transversale qui a également été synthétisée par mon collègue : comment ce type de décision a-t-elle pu être prise dans une zone en réalité aussi sensible, à un moment où le risque était connu ? Je continue : pourquoi certaines recommandations semblent-elles avoir été interprétées différemment selon les provinces concernées ? Je vous ai très peu entendue à ce sujet,

Madame la Ministre. Nous avons manifestement besoin de réponses sur cet aspect.

Pourquoi le gouverneur du Luxembourg avait-il interdit certains travaux forestiers sur son territoire, alors que le même gouverneur pour la province de Liège ne l'a pas fait de la même manière ? Ce genre d'information qui a été porté à notre connaissance mérite un éclaircissement et des réponses.

Pourquoi également le CERAC – Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux – avait-il identifié les Hautes-Fagnes comme zones particulièrement sensibles, alors que, à l'inverse, il n'y avait pas de doctrine claire et uniforme immédiatement applicable pour intervenir et prévenir ce type de situation ?

Nous voudrions éviter une situation politique où il y aurait une forme de double discours : un discours, comme celui d'aujourd'hui, remerciant les agents du DNF qui se sont impliqués sur le terrain et, à l'inverse, continuer cette réforme régressive pour les agents avec moins de moyens octroyés pour les effectifs du DNF. Vous avez dit, dans votre présentation, que 40 agents du DNF sont intervenus non-stop sur l'incendie des Fagnes, ces chiffres sont plus qu'évocateurs de la mobilisation particulière de ces agents. Je ne vais pas refaire le premier débat que nous avons eu avec le médiateur sur la limite que peut avoir une forme de solidarité entre cantonnements quand on sait qu'il y a des cantonnements en sous-effectifs, voire en absence d'effectifs de manière permanente.

J'ai entendu, dans votre présentation, que vous mentionnez les 15 postes manquants, dont quatre d'encadrement où trois chefs de cantonnement pourraient être recrutés pour Malmedy. C'est dommage qu'il ait fallu cette catastrophe sans précédent pour qu'il y ait un sursaut de conscience de votre part. Mon collègue Patrick Spies n'a cessé de vous rappeler, pendant des mois, que ce type de catastrophe allait se produire et qu'il fallait y préparer l'ensemble de vos services. Malheureusement, il n'a pas été entendu.

Pour synthétiser mon propos, le 26 août, le Gouvernement nous dit que, globalement, la gestion de la crise a bien fonctionné et, le lendemain, une saisine du CODECO a lieu avec l'ensemble des éléments que nous avons déjà pointé des mois auparavant pour éviter ce genre de situation. Il y a quelque chose qui a manqué. Vos paroles semblent vaines comparativement à l'étendue de cette catastrophe.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'exposé, pour la transparence et surtout la proactivité dont vous faites preuve. Je vais essayer de structurer mon intervention en sept points.

Premièrement, un rappel des faits en introduction. Ensuite, je parlerai de la transparence et de l'enquête administrative, puis les travaux écologiques en période de crise, le DNF, la politique de prévention dans les espaces naturels, la restauration de la nature et, enfin, j'aurai quelques questions à vous poser.

L'incendie des Hautes-Fagnes restera comme une blessure profonde pour un territoire exceptionnel, pour ses habitants, pour ses visiteurs et pour celles et ceux qui y travaillent. Les images des fumées s'élevant au-dessus du plateau des Hautes-Fagnes ont rappelé à chacun d'entre nous la fragilité extrême de ce joyau de notre patrimoine naturel. Il faut le dire clairement, c'est un désastre écologique et environnemental. Les Hautes-Fagnes constituent un écosystème unique dont les tourbières mettent des décennies à se reconstituer. Avant toute chose, nous souhaitons dire notre reconnaissance aux pompiers, aux agents du DNF, à la protection civile, aux forces de police, aux bourgmestres – trop souvent oubliés et dont un est parmi nous aujourd'hui, Jean-Paul Bastin –, aux services communaux et provinciaux, aux volontaires, aux agriculteurs mobilisés et aux renforts étrangers venus prêter main-forte.

Face à un feu d'une telle ampleur dans un environnement de tourbières, de landes et de zones forestières difficilement accessibles, chacun a assumé sa mission dans des conditions éprouvantes. La mobilisation exceptionnelle des services et la coopération entre les différents niveaux de pouvoir doivent être reconnues avec justesse. Nous devons tirer tous les enseignements, mais notre responsabilité de parlementaires est de le faire avec méthode, sans instrumentaliser une crise dont tous les effets ne sont pas encore connus, et sans désigner de responsable avant que les enquêtes aient produit leurs conclusions.

Vous avez pris une décision importante en annonçant une enquête administrative sur la manière dont certaines décisions ont été prises, notamment dans le cadre de l'autorisation de travaux de fauchage dans les Hautes-Fagnes. C'est une enquête indispensable parce que, au-delà même de la cause exacte du départ du feu, une question de bon fonctionnement administratif se pose. Lorsque les indicateurs de risque sont élevés, lorsque la sécheresse, la chaleur et le vent rendent un milieu naturel particulièrement vulnérable, l'appréciation du risque doit reposer sur des critères clairs et partagés. Il faut savoir qui apprécie le risque, sur quels critères, selon quelle procédure et avec quel niveau de responsabilité.

L'objectif ne doit pas être de désigner un responsable a posteriori. Il doit être de construire un système dans lequel, lorsque le danger est objectivé, les décisions sont cohérentes, compréhensibles et traçables. La réponse à apporter ne doit donc pas être uniquement bureaucratique ; elle doit être opérationnelle. Notre groupe soutient votre objectif de disposer de critères explicites, d'une chaîne de décision lisible au sein du

DNF, de responsabilités identifiées et, surtout, de mieux préparer le massif aux futurs incendies. C'est la condition d'une prévention crédible.

C'est aussi une manière de protéger les agents de terrain qui doivent savoir dans quel cadre ils agissent et sur quelles instructions ils peuvent s'appuyer. Il est illusoire d'espérer que ce genre de feu ne se reproduise plus. Par ailleurs, nous saluons aussi votre réforme du DNF déjà engagée. Notre groupe sera donc attentif aux résultats de cette enquête administrative. Nous espérons qu'elle débouchera sur des adaptations précises des procédures, de la remontée d'informations et des niveaux de décision.

Les travaux écologiques en période de risque et la gestion active des milieux naturels restent un enjeu important. Les Hautes-Fagnes ne sont pas un paysage figé. Elles exigent des interventions de restauration, de fauchage, de lutte contre certaines espèces envahissantes, d'entretien des accès et de suivi scientifique. Toutefois, ces interventions doivent être compatibles avec le niveau de danger. Lorsque les conditions météorologiques et l'état du milieu imposent une prudence renforcée, les critères de suspension, d'adaptation ou de report des travaux doivent être connus à l'avance et appliqués de manière uniforme.

Cela vaut pour les travaux réalisés directement par le DNF, comme pour ceux qui sont confiés à des opérateurs externes. Il faut donc un cadre commun reposant sur des critères clairs de suspension, de validation, de traçabilité, d'information des prestataires et de contrôle du respect des consignes. La sous-traitance d'une opération ne sous-traite jamais la responsabilité publique de figer les règles. Lorsqu'un travail est confié à une entreprise, celle-ci doit disposer d'instructions précises, actualisées et compatibles avec le niveau de risque du moment.

Les cahiers des charges, les ordres de service et les consignes destinées aux prestataires doivent intégrer immédiatement l'évolution du niveau de danger. Lorsque les circonstances l'exigent, la suspension ou l'adaptation d'un chantier doit pouvoir être décidée rapidement, de manière claire et traçable. L'enjeu est de parvenir à un système dans lequel la nécessité écologique d'un travail ne soit jamais dissociée de l'appréciation du risque au moment où ce travail est réalisé.

Pour en revenir au DNF, cette crise a également démontré son importance. Les agents ne remplacent pas les services de secours et n'ont pas vocation à diriger une opération de sécurité civile, mais ils possèdent une connaissance du terrain, des accès, de la tourbe, de l'hydrologie, des habitats et des contraintes du massif que personne ne peut improviser. Cette expertise est utile avant, pendant et après l'incendie. Avant, pour identifier les secteurs sensibles, baliser les accès, contribuer à la prévention et apprécier les activités

pouvant accroître le risque. Pendant, pour guider, renseigner et faciliter les interventions et contribuer à la surveillance des zones complexes. Après, pour repérer les zones durablement fragilisées, documenter les foyers résiduels, sécuriser les accès et préparer la restauration écologique.

Vous avez demandé à l'administration de réaliser un retour d'expertise sur les moyens techniques nécessaires face aux risques d'incendie. C'est une bonne chose. Il faut maintenant identifier concrètement les besoins. Avant de créer des structures nouvelles ou de céder à des annonces coûteuses, assurons-nous que les services compétents disposent des équipements adaptés à leur mission réelle. Ce retour d'expertise devra permettre d'identifier les priorités en matière d'équipements, de surveillance et de prévention, mais aussi leur calendrier et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Il devra surtout nous permettre de vérifier que les moyens accordés au DNF correspondent réellement aux responsabilités qui lui sont confiées.

En ce qui concerne la prévention dans les espaces naturels, l'incendie nous impose de revoir nos dispositifs, mais sans tomber dans le simplisme. Nous avons beaucoup entendu parler du drapeau rouge. Vous en avez d'ailleurs parlé dans votre exposé. Ce dernier est utile, doit être lisible et peut certainement être modernisé, mais il ne constitue ni une clôture autour d'un massif de milliers d'hectares ni une politique complète de prévention à lui seul.

En effet, la prévention efficace repose sur plusieurs éléments : une appréciation rigoureuse du risque ; des consignes cohérentes pour les travaux et activités potentiellement dangereux ; une signalisation visible ; une information numérique actualisée ; des restrictions proportionnées lorsque les circonstances l'exigent et, surtout, la responsabilisation de tous les usagers. Le civisme doit primer.

Il est dès lors pertinent que vous envisagiez une amélioration de la chaîne décisionnelle. Notre groupe souhaite que ce travail débouche sur une approche simple pour les citoyens et robuste pour les services. Lorsqu'un niveau de risque est atteint, les règles applicables doivent être connues. Les activités susceptibles de créer une étincelle ou un départ de feu doivent faire l'objet de consignes adaptées. Les responsables locaux et les gestionnaires doivent disposer d'informations cohérentes et les visiteurs doivent comprendre que les restrictions d'accès ne sont pas symboliques. Elles sont destinées à protéger des vies, à faciliter le travail des intervenants et à préserver des milieux particulièrement fragilisés.

Dans les Hautes-Fagnes, les restrictions encore en vigueur ont notamment pour objectif de prévenir les risques liés aux foyers couvants, aux arbres déstabilisés et à la poursuite des opérations de terrain. Il faut donc sortir d'un débat binaire entre ouvrir et fermer. La

prévention doit plutôt reposer sur une gradation du risque, avec des restrictions proportionnées, déclenchées selon des critères objectifs, accompagnées d'une information claire et actualisée pour les usagers.

La restauration de la nature devrait être ce qui nous anime aujourd'hui. Il y a le temps long, celui de la restauration des Hautes-Fagnes. Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un comité de restauration chargé d'évaluer les conséquences de l'incendie, de déterminer les travaux nécessaires, d'identifier les actions prioritaires et de proposer une feuille de route, une gouvernance et un calendrier. Nous vous soutenons dans cette démarche.

Un plateau comme les Hautes-Fagnes ne se restaure pas en quelques mois. La réponse doit tenir compte de la diversité des milieux touchés : tourbières, landes, zones forestières, habitats d'espèces, chemins, caillebotis, réseaux hydrologiques et activités humaines présentes autour du massif. Il faut commencer par le diagnostic, hiérarchiser les priorités et intervenir avec discernement.

Nous défendons une restauration qui soit à la fois écologique et préventive. Cela peut notamment passer par la restauration des fonctionnalités hydrologiques lorsque cela est pertinent, le renforcement de la capacité des tourbières à retenir l'eau, la réduction de la vulnérabilité des zones les plus sensibles, la remise en état des infrastructures nécessaires à une gestion durable et la mise en place d'un suivi scientifique dans la durée.

Tout cela suppose une gouvernance claire. Les agents forestiers, les agriculteurs, les scientifiques, les associations, les communes et les acteurs locaux doivent être associés à la démarche. C'est aussi la condition pour que la restauration soit comprise, suivie et durable.

Nous devons résister à une tentation, celle de tout reconstruire trop vite au nom de l'émotion. La bonne voie est celle de l'expertise, de la priorisation et de l'évaluation. Je suis certain que c'est celle que vous emprunterez.

En conclusion, Madame la Ministre, je souhaiterais terminer par quatre questions qui résument les attentes de notre groupe.

Premièrement, sur l'enquête administrative, quel calendrier fixez-vous pour qu'elle puisse déboucher sur des recommandations concrètes et sur une adaptation des procédures ?

Deuxièmement, sur le DNF, quand l'analyse des besoins techniques sera-t-elle disponible et quelles priorités en matière d'équipement, de surveillance et de prévention comptez-vous retenir ?

Troisièmement, sur la prévention dans les espaces naturels, comment comptez-vous faire évoluer les outils existants, notamment le dispositif du drapeau rouge,

afin que les critères de risque, les consignes et les restrictions soient plus clairs et plus cohérents ?

Enfin, sur la restauration, comment le comité de restauration organisera-t-il la première phase de diagnostic, la hiérarchisation des travaux et l'association des acteurs locaux, scientifiques et de terrain ?

Ces quatre questions sont pour nous indissociables. Vous avez partiellement déjà répondu à certaines questions dans votre exposé. Notre groupe vous soutient pleinement dans la voie que vous avez ouverte : la transparence sur la décision, la rigueur dans le retour d'expérience et la méthode nécessaire pour reconstruire durablement. L'enjeu n'est pas seulement de réparer les dégâts, mais de mieux préparer nos espaces naturels à des périodes de sécheresse et de chaleur qui exigent désormais davantage de prévoyance, de coordination et de résilience.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les considérations que vous nous avez partagées cet après-midi. On ne va pas encore le répéter, mais cet incendie est l'un des plus ravageurs que l'on a connus dans l'histoire de la nature de notre pays. Il va avoir des conséquences très importantes et très compliquées à gérer. Je veux évidemment saluer ici l'ensemble des personnes qui ont combattu le feu : les services de secours, les pompiers, le DNF, la protection civile, mais aussi les agriculteurs qui sont venus en renfort avec leurs citernes. Toutes ces personnes et tous ces services sont intervenus avec un engagement maximal. Ils ont fait au mieux avec les moyens dont ils disposaient.

La question des équipements a d'ailleurs été évoquée. On a vu que tous les équipements dont ils auraient eu besoin n'étaient pas présents. Il a fallu attendre un peu pour avoir des moyens aériens, notamment.

Tous ceux qui sont intervenus l'ont fait avec beaucoup d'engagement et l'on doit remercier tout le monde, mais on doit aussi poser des questions assez fondamentales, notamment quant au fait que le risque était connu. Cet incendie n'est pas le fruit du hasard ; le réchauffement climatique est là et l'on sait qu'il va provoquer non seulement des feux de forêt, mais aussi des risques d'inondations et de ravages dans les cultures agricoles et dans les élevages. Le Gouvernement savait donc qu'il y avait un risque depuis longtemps.

Vous avez vous-même répondu à des questions parlementaires à ce sujet le 1^{er} juillet. Vous avez alors dit que les incendies ne peuvent plus être considérés comme un risque marginal. Cet après-midi, vous avez affirmé qu'il existe une cartographie, mais le 1^{er} juillet, vous disiez que la cartographie complète n'était pas terminée, que l'analyse de vulnérabilité était encore en cours, que l'on continuait à déployer la formation et que

des exercices grandeur nature n'avaient pas encore été organisés. Tous les constats que vous avez faits à ce moment-là ont révélé que l'on n'avait pas anticipé, que l'on n'avait pas tous les éléments nécessaires pour anticiper et combattre au mieux le feu qui s'est produit. Les cartes indiquaient que le risque le plus élevé concernait les Hautes-Fagnes ; c'est bien là que le feu a pris.

Aujourd'hui, vous dites que l'on tire des leçons et qu'une série de constats et de plans sont en train de se mettre en route. Je voudrais revenir sur quelques éléments. D'abord, il y a la question du DNF. Tout le monde a compris combien ce département est important. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on en parle, puisqu'il revient depuis des mois et même des années, notamment lors des exercices budgétaires. Les agents ont même dû aller devant un tribunal pour être équipés correctement. En ce qui concerne le nombre de postes manquants, vous avez parlé de Malmedy, mais ce serait intéressant d'avoir un état des lieux global, parce qu'il n'y a pas que les Hautes-Fagnes. Un tiers du territoire de la Wallonie, ce sont des forêts. Or, le DNF et la Fédération des agents forestiers estiment que, à la fin de l'année, il manquera 174 agents. 20 % des triages seront vacants en fin d'année.

Dès lors, peut-on avoir une estimation du délai pour avoir un cadre complet ? Va-t-on remettre en question la règle de non-remplacement des départs ? Si l'on applique cette règle, cela ne va pas résoudre le problème du DNF et des effectifs. On constate le besoin d'effectifs, mais en même temps, on ne prend pas les mesures qu'il faut pour que le personnel soit présent. Vous avez répondu à propos de Malmedy, mais nous n'avons pas d'informations sur les autres.

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur les équipements actuellement disponibles ? De quels équipements aura-t-on encore besoin à l'avenir pour combattre d'autres feux de forêt ? Les équipements de protection individuelle sont-ils tous là ? Qu'en est-il des équipements mécaniques ? Quels équipements a-t-on et de quels équipements a-t-on encore besoin à l'avenir ? Ceci est un premier volet.

Deuxièmement, nous avons parlé de l'enquête administrative. Je pense qu'il est nécessaire d'essayer de comprendre tout ce qu'il s'est passé, de savoir quelles recommandations ont été émises ou pas et quelles procédures ont été suivies ou pas. Vous dites qu'une enquête administrative est en cours. Je n'ai pas bien entendu. Vous dites que vous n'avez pas encore les conclusions. Quand pensez-vous les avoir ? Je pense qu'il ne faut pas limiter cette enquête administrative aux questions de cette affaire de fauchage. Je pense qu'il faut vraiment essayer de voir quels sont tous les éléments qui sont intervenus lors du déclenchement de l'incendie.

Vous avez parlé du comité de restauration des Hautes-Fagnes. Vous attendez un rapport pour dans dix jours. Pourriez-vous nous préciser qui compose ce comité de restauration ? De quelle façon va-t-il poursuivre ses activités après avoir fait un premier rapport ?

En outre, des agriculteurs ont été réquisitionnés. Ils seront indemnisés, c'est évident. Il y a aussi des agriculteurs qui sont intervenus à titre bénévole. Je pense qu'ils ont mis en jeu leur équipement, leur tracteur et leur citerne. Certains ont subi des dégâts. Vous avez dit dans votre exposé qu'une indemnisation était à l'étude avec la Province de Liège. Pouvez-vous vous engager à ce qu'il y ait une indemnisation ? En effet, leur intervention a été précieuse, qu'ils aient été réquisitionnés ou pas. Ils ont donné de leur temps, de leur carburant, du matériel, et cetera. Pouvez-vous nous garantir qu'ils seront indemnisés ? Selon quels critères ?

Il y a aussi la question de la coordination des interventions. Les services de secours sont intervenus avec leurs procédures, leurs méthodes, et cetera. Quand il y a des bénévoles s'ajoutent aux intervenants, de quelle façon peut-on coordonner les choses ? La FUGEA, par exemple, demande que l'on puisse mettre en place une coordination entre les agriculteurs et les services de secours.

De façon plus générale, lors de la Commission des affaires générales, fin août, nous avons un peu l'impression que le Gouvernement disait « il y a eu des couacs, mais globalement, nous avons fait ce que nous avons pu et nous sommes intervenus correctement ». Je pense qu'il y a quand même des questions de fond. Tout le monde au sein de cette assemblée a dit qu'il y aurait encore des incendies. Quelle est la stratégie d'adaptation au changement climatique ? Nous en parlons, mais nous n'avons pas encore vu le moindre plan, le moindre engagement de la part du Gouvernement wallon. Le plan de restauration de la nature est toujours en rade au niveau fédéral, entre autres parce que la Wallonie n'a pas encore apporté sa part. Il y a également la question des moyens disponibles. Si l'on veut anticiper et combattre le changement climatique, on va devoir mettre des moyens.

On remercie le DNF, mais les effectifs ne sont toujours pas au complet. On parle des équipements nécessaires, mais on a dû faire appel à des équipements étrangers. De plus, le Gouvernement a maintenant annoncé que, dans son exercice budgétaire, il va partir à la recherche de 1 milliard cette année, et de 1 milliard l'année prochaine. Dans le cadre des discussions budgétaires, comment allez-vous dégager les moyens qui sont nécessaires et indispensables pour pouvoir éviter de prochains incendies et de prochains effets du changement climatique ?

Madame la Ministre, de quelle façon allez-vous vous engager à ce que les autres ministres du Gouvernement,

les autres niveaux de pouvoir, prennent la situation au sérieux et dégagent les moyens nécessaires pour y faire face ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Premièrement, je commencerai par des remerciements pour la présentation. Je l'ai trouvée particulièrement structurée et sincère. Cela nourrit nos débats.

Deuxièmement, depuis l'incendie qui a commencé le 14 août, je tenais à saluer ce Parlement qui s'est réuni le 26 août avant le début des travaux en Commission des affaires générales, de manière à pouvoir nourrir un débat qui a duré 7 heures 30, si j'ai bonne souvenance, pour l'ensemble des discussions.

Nous avons un débat au sein de cette commission. Il y en avait un autre dans la Commission du tourisme de Mme la Ministre Lescrenier plus spécifiquement par rapport à l'impact touristique. Demain, il y en aura encore un abordant l'impact sur la santé. Ce Parlement est bien l'endroit où l'on aborde cet incendie aussi important, ses conséquences et où l'on ne balaie pas le sujet au rythme de questions écrites, de questions orales et puis « circulez, on continue à avancer ». Au contraire, ce Parlement est l'espace où toutes les questions peuvent être posées et obtenir les réponses du Gouvernement, sans oublier les interpellations des parlementaires, de la majorité et de la minorité.

Sur l'incendie, j'avance quelques considérations, notamment sur ce qui s'est passé avant le 14 août. Dans un premier temps, on a beaucoup parlé du drapeau rouge que je vous remercie aussi d'avoir évoqué, Madame la Ministre. Ce drapeau rouge, parfois sous forme de chiffon rouge, était exhibé devant les yeux de beaucoup de personnes. J'ai rappelé que le fait d'interdire un espace à la présence de promeneurs et de touristes était une arme à double tranchant puisque, le 31 juillet, un début de feu près de la Croix des fiancés – pour ceux qui connaissent – a été signalé, et ce sont des promeneurs qui ont pu donner l'alerte rapidement. En effet, ces promeneurs sont aussi les premiers vigiles et les premières personnes qui peuvent signaler un début d'incendie.

Bien sûr aussi, c'est souvent l'activité humaine qui amène un incendie soit par inconscience, soit par distraction. Cependant, on n'arrivera jamais au risque zéro : un tesson de bouteille, un emballage de bonbons avec le plastique translucide ou encore la rosée matinale qui peuvent avoir un effet de loupe. Cependant, je ne voudrais pas qu'à un moment donné, on se concentre plus à déterminer d'où vient l'étincelle plutôt que sur le baril de poudre présent à cet endroit-là, même si, indépendamment de la question de l'enquête juridique ou administrative, on doit essayer de pouvoir retirer des enseignements de ce qui s'est passé.

Des incendies en Fagnes, cela arrive généralement en moyenne tous les 15 ans. Vous pouvez voir dans l'historique. Dès lors, c'est un phénomène qui est relativement connu et répertorié. Ce qui l'est moins, c'est qu'il se passe à cette période-ci, puisque la ministre l'a évoqué, c'est généralement à la sortie de l'hiver, au début du printemps, qu'il y a ces feux dits courants et courants, parce qu'ils prennent bien leur expression, c'est qu'ils vont très vite et qu'un promeneur au milieu du massif pourrait être en situation de danger. D'où la logique et l'historique du drapeau rouge, qui est une protection pour le promeneur, et pas nécessairement pour le site proprement dit. À voir si cela doit évoluer, mais ce n'est pas binaire dans l'approche ; il ne suffit pas d'interdire pour qu'il n'y ait plus de problème.

Idem par rapport aux travaux. Vous êtes venue plusieurs fois sur place. Je ne sais pas si vous avez été marquée comme moi. Quand on se balade à l'intérieur du périmètre, à certains endroits, la Fagne est encore verte. Il ne s'agit pas d'inconscience. Il y a tous les signaux et à nous de voir comment on peut harmoniser cela. La Fagne n'est pas une lande complètement desséchée, dont on se dit qu'elle va brûler quoiqu'il se passe. Non, elle est encore verte. Dire par après qu'« il suffisait de », qu'« il n'y avait qu'à », que « c'est tout de même évident », les conclusions ne sont pas aussi évidentes que cela.

J'en veux pour preuve qu'une équipe française est venue sur place avec un représentant de la police, un représentant des eaux et forêts et un représentant judiciaire. Quand un incendie se déclare en France, ils sont toujours à trois pour faire un rapport unique, non seulement pour aider si jamais des responsabilités doivent être établies, mais surtout pour prendre les différents relevés et en déduire que, si des conditions similaires reviennent, il convient de ne pas faire tels ou tels travaux parce qu'ils peuvent générer un incendie.

Le rôle de chacun ici est de poser les différentes questions. Cependant, nous ne pouvons pas avoir un niveau de connaissances et de compétences dans la gestion des incendies de la même manière qu'un pays méditerranéen. Tous les quinze ans, cela veut dire que, professionnellement, les personnes ont été en moyenne, jusqu'à présent, confrontées deux fois durant leur carrière à un tel risque d'incendie. Si l'on revoit le débriefing de l'incendie de 2011 qui s'est déroulé à la sortie de l'hiver, les 15 et 16 avril 2011, où 1 200 hectares ont brûlé en 36 heures – cette notion de feu courant est bien illustrée, mais il n'a pas le temps de pénétrer dans le sol –, on voit tout de même que beaucoup de choses qui ont été faites.

Monsieur Spies, par rapport à votre motion, votre résolution, votre interpellation de l'année dernière, vous êtes bien placé pour savoir tous les investissements qui ont été faits pour la zone de secours 6 à Eifel. Idem pour les zones de secours 4 et 5. Elles étaient les trois zones

directement compétentes territorialement par rapport à l'incendie. Les camions qui ont été achetés l'ont été sur base de camions français adaptés, et cetera. Des choses ont donc évolué par rapport à 2011.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres éléments qui doivent évoluer. Je me pose aussi des questions. À partir du moment où le feu a été déclaré, que se passe-t-il ensuite ? Pourquoi n'en est-on pas maître dans un premier temps ? Il y a également une question de formation des pompiers par rapport à ces différents éléments sur le milieu très spécifique qu'est la Fagne.

Maintenant, si on prend l'exemple des pays méditerranéens, ceux-ci ont une expertise par rapport à cela, les canadiens, les hélicoptères, les Air Tractor, ainsi que toutes les formations possibles et imaginables. Ici, on s'émeut – à juste titre – pour 3 400 hectares partis en fumée ; en France, ils en sont à 115 000 hectares cette année. En Espagne, ils en sont à 170 000 hectares et l'Union européenne en est à 580 000 hectares. La question va être, désormais : comment vit-on avec le risque ? Comment essayer de le limiter ? Comme vous l'avez dit, on doit bien sûr augmenter notre capacité d'action dans la gestion de crise, mais aussi notre résilience territoriale sur ces éléments.

Concernant les agriculteurs, à la Foire agricole de Battice, vous avez évoqué qu'il y aurait, via la Province, un mécanisme de compensation non seulement pour les entreprises agricoles et entreprises réquisitionnées, mais également pour les autres qui sont venues spontanément et qui ont permis, pendant les 48 ou 72 premières heures, d'avoir de l'eau à différents endroits.

Le SPW a communiqué sur ses réseaux sociaux une adresse mail afin de centraliser des propositions d'aide, puisqu'on a vu également, devant cet émoi, beaucoup de personnes et de services proposer leur aide technique et scientifique. Par rapport à l'adresse e-mail hautesfagnes.restauration@spw.wallonie.be, tirez-vous un premier bilan de cette initiative ? Avez-vous un profil type de candidat ? Avez-vous un budget prévu pour soutenir ces initiatives ? Si oui, à combien s'élève-t-il ? Comment envisagez-vous d'articuler ces actions avec celles menées par le SPW ? Enfin, comptez-vous inscrire cela dans le temps long ou juste pour quelques mois ? Même si ce n'est pas toujours simple de gérer et de structurer ces demandes spontanées, elles peuvent être particulièrement précieuses.

Dans la même logique de développement par rapport aux agriculteurs, le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place un mécanisme structurel afin de dédommager les agriculteurs, ou d'autres personnes, qui mettent leurs moyens humains et matériels à disposition des services de secours lors de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence ? Dans d'autres pays, il y a cette capacité. On ne va pas demander aux centres de crise d'acheter 100 tracteurs, mais ce mécanisme de

réquisition a une certaine lourdeur aussi. Y aurait-il un mécanisme intermédiaire qui peut s'activer directement, que ce soit par les fonctionnaires PLANU ou l'identification des différentes personnes ? On voit à quel point les personnes peuvent être intéressées.

Concernant la restauration, comment l'administration et votre cabinet l'envisagent-ils ? Une articulation avec la *task force* de l'Université de Liège est-elle prévue ? Y aura-t-il une place pour des associations telles que les « Amis de la Fagne » qui connaît bien ce milieu spécifique ? Y aura-t-il une contribution régionale au Plan de l'Union européenne de restauration ? Comment allez-vous graduer les différents dégâts causés aux surfaces touchées, puisque vous avez évoqué que les surfaces qui avaient été utilisées ou travaillées dans le cadre du projet LIFE avaient mieux résisté à l'incendie que d'autres ?

Enfin, en termes de protection, vous avez parlé de caméras et de drones. Il y a aussi toute la question de l'accès : la cartographie est une chose, y accéder est une autre. On a vu à quel point le DNF était précieux dans ce milieu-là. Je ne voudrais pas transformer la réserve naturelle en un quadrillage systématique permettant à tout le monde d'y accéder, mais les tourbières hautes méritent une protection. Comme dans beaucoup de domaines, il y a de la nuance à apporter.

Concernant le DNF, vous alliez compléter trois des engagements complémentaires, notamment à Malmedy. Je tiens à saluer leur action : celle-ci a été déployée par plusieurs personnes, dont vous-même, Madame la Ministre. Ils ont très peu dormi durant plusieurs jours et ont parfois été stigmatisés sur les réseaux. C'était particulièrement désagréable. Cependant, cette situation a permis de rappeler à quel point ils avaient pu mener les différents services de secours au bon endroit, le plus rapidement possible et de manière sécurisée. Parce que s'il n'y a pas eu de victimes, la gestion de l'incendie aurait pu en amener. Je tiens également à le souligner.

Lors de la Foire de Libramont, et plus particulièrement lors de la journée de Demo Forest, vous avez pu prendre un temps pour échanger et discuter avec les agents. À travers cette crise et toute cette problématique, cela va-t-il permettre de retrouver une meilleure entente ? La réflexion sur la réforme de l'organisation et les missions des agents de DNF ont-elles été poursuivies, et ce, en lien avec la gestion de l'incendie ? Avez-vous un calendrier par rapport à cela ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a exactement un mois, le 14 août dernier, il y a eu le plus grand incendie depuis près d'un siècle en Belgique, et plus de 3 000 hectares des Hautes-Fagnes ont brûlé. Je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le redis à nouveau : je remercie tous les acteurs qui se sont engagés sans compter dans la lutte contre cet incendie, que ce soient

les services de secours, le DNF, la police, mais aussi les bénévoles, dont beaucoup d'agriculteurs.

Aujourd'hui, un mois après cet incendie, vous vous êtes enfin prononcée plus largement, vous avez saisi cette occasion. Cependant, personnellement, je trouve que, les semaines qui ont suivi ce feu, on vous a étonnamment fort peu entendue sur pas mal d'aspects que l'on aurait déjà pu évoquer avant ce jour. Hormis quelques voix climatosceptiques ou climatonégationnistes, personne ne peut plus contester que la cause profonde de cette catastrophe est celle du dérèglement climatique, qui a provoqué une situation de chaleur et de sécheresse, combinée à du vent. C'est une situation qui sera de plus en plus fréquente, dans laquelle l'incident et l'erreur humaine ne sont plus qu'un élément déclencheur ; cela arrivera à un moment ou un autre, de toute façon.

Cela ne nous empêche pas de rechercher la cause précise de ce qui a fait démarrer cet incendie. Il faut la trouver et en tirer les conclusions qui s'imposent. Une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les responsabilités. En parallèle, vous l'avez évoqué le 9 septembre dernier et aujourd'hui dans la presse, le Gouvernement wallon a démarré une enquête administrative. J'avais des questions à ce sujet, mais vous en avez déjà expliqué certaines aujourd'hui. Complémentairement, dans quel délai pouvez-vous nous communiquer les résultats de cette enquête administrative ?

Je me joins aussi à ce qu'a dit Mme Hanus de manière explicite, sans être trop long, puisqu'il y a un temps à respecter, mais ce n'est pas moins important pour moi : c'est important que cette enquête ne soit pas dénaturée en ce qu'elle n'est pas. C'est une enquête administrative, il faut revoir les procédures de décision. Je crains, mais on le verra à l'avenir, que cela devienne un instrument politique pour justifier pour faire passer des économies, sur le DNF notamment, de justifier des réformes à faire qui vont au-delà de ce que l'on a constaté comme à réformer.

Si l'on fait une enquête administrative pour voir comment, sur le terrain, dans tel ou tel cantonnement, on aurait pu ou dû questionner les procédures, il faut aussi analyser comment la procédure fonctionne quand on prend des décisions au niveau provincial. Comment, dans une unité administrative comme la Région, dont les provinces dépendent dans beaucoup de matières, un gouverneur peut prendre une décision d'interdiction et l'autre son contraire ? On n'a pas l'impression, dans le cas liégeois, que l'on n'a pas évalué si l'on allait interdire ou pas. Ces différentes approches demeurent à nos yeux incompréhensibles, et les informations données aujourd'hui et il y a deux semaines nous laissent un peu sur notre faim. Une enquête administrative ou une explication sur les processus vaudraient la peine d'être menées à ce niveau.

Nous avons aussi demandé ce que le Gouvernement avait fait des alertes successives reçues en 2025 et 2026 en termes d'anticipation. L'enquête portait aussi sur les choix du Gouvernement, notamment de définancer les politiques de la nature, les moyens du DNF et du DEMNA, et la moindre prise en compte de ces enjeux. Durant la Commission du 26 août dernier, nous avons longuement discuté – sans vous, ce n'est pas de votre faute, mais c'était apparemment la procédure – du dispositif d'alerte face aux dangers d'incendie dans les réserves naturelles, notamment le système des drapeaux rouges. Vous avez bien expliqué aujourd'hui ce qu'il en est. Ce sont aussi les constats que j'ai faits sur ce que couvre le système des drapeaux rouges. J'arrive également à la conclusion que ce n'est pas normal qu'un tel système soit mal interprété par – pour caricaturer – 99,9 % de la population.

C'est un système qu'il faudra réformer. On a besoin de systèmes d'alerte. Vous êtes encore en train de faire des analyses, mais quand prévoyez-vous de communiquer sur un signalement univoque, mieux connu, voire plus utilisé aussi ailleurs en Wallonie ? Si l'on a un système, par exemple, de feux vert, orange, rouge, il vaut en effet un peu partout, même si c'est peut-être plus souvent vert ailleurs que dans les Fagnes où il y a plus de risques. Peu importe. Peut-on envisager d'équiper les tours de surveillance existantes ainsi que les pylônes GSM bien situés – il y en a – de caméras et de logiciels adéquats scrutant le paysage fagnard afin de détecter tout départ de feu, le tout relié aux services de secours ? Il y a aussi des expériences en ce sens qui se font ailleurs, notamment en Flandre, comme j'ai pu l'apprendre récemment.

Dans les moyens de réaction de lutte contre le feu, des services régionaux et le DNF étaient aux côtés des hommes et des femmes du feu pour les guider et les conseiller. Ici, la question des équipements ne se pose pas seulement pour l'efficacité et l'efficience du travail, mais aussi pour la sécurité au travail des agents de terrain, notamment ceux exposés aux fumées toxiques.

La presse a relaté quelques cas de blessures chez les pompiers, dues aux terrains particulièrement difficiles et à la manipulation prolongée de matériel particulièrement lourd. Les agents de DNF ont-ils disposé de matériel de protection adéquat dès les premières heures pour épauler les pompiers ? À partir de quand et dans quel ordre de priorité les masques de protection – en particulier les FFP2 – ont-ils été distribués aux agents du DNF ? Combien d'agents – j'espère que la réponse sera « personne » – ont été victimes de blessures nécessitant un arrêt de travail ?

L'utilisation intensive et prolongée du matériel d'intervention a drastiquement accéléré l'usure et avancé les entretiens, ainsi que le remplacement de composants. Les pertes et coûts supplémentaires de matériel pour le DNF à la suite des interventions dans les Fagnes ont-ils été estimés ? Il n'en disposait

certainement pas autant que les zones de secours, mais je sais déjà que deux zones sont concernées et chacun évalue leurs coûts à plus de 1 million d'euros. Il y a aussi les heures de travail dedans, mais il y a beaucoup de dégâts matériels.

À ce stade de l'analyse de la gestion de crise et de signes du sinistre, disposez-vous d'une première évaluation du matériel supplémentaire dont le DNF devrait être équipé : celui que l'on doit remplacer, mais aussi le matériel pour lequel on considère, dans des cas pareils, qu'il faudra bien en faire l'investissement ? Au-delà de cela, sans rouvrir le débat des besoins du personnel DNF de manière générale, vous avez néanmoins coupé leur budget de près d'un quart depuis 2024. Il faudra faire aussi une analyse honnête et posée pour savoir de quelle manière le manque de personnel et de matériel a eu un impact sur les processus de prévention et d'aide lors de l'incendie.

Vous avez évoqué de manière concrète la situation des agents du DNF qui devaient intervenir ; ils étaient moins nombreux qu'ils ne devraient l'être et c'était beaucoup plus pénible. C'est important que ce ne soit pas la pénibilité à ce point. Quand on est moins nombreux, il y a aussi plus de risques d'accidents dus à la fatigue, au surmenage. C'est important de disposer d'un personnel suffisant, pas seulement en situation de crise d'ailleurs. L'impact de la mesure de non-remplacement de deux départs sur trois a déjà eu des conséquences importantes sur les effectifs des cantonnements situés sur et autour des Hautes-Fagnes et du parc naturel. Avec le Gouvernement, vous avez annoncé des recrutements, mais cela va encore empirer dans les mois et les années à venir parce qu'il y a pas mal de départs à la retraite prévus en plus de ce qu'il s'est déjà passé. Selon moi, c'est prévisible. Je ne peux pas imaginer que l'on n'ait pas averti sur la situation.

Beaucoup de triages sont ou restent dépourvus d'agents forestiers. Dès 2027, plusieurs cantonnements, situés sur et autour des Hautes-Fagnes et qui ont été concernés par cet incendie, ne pourront plus compter que sur un seul ouvrier forestier, voire aucun. Or, ce sont aussi ceux qui assuraient les entretiens préventifs avec beaucoup d'expérience et – il faut espérer qu'ils l'avaient – avec du matériel adéquat.

Madame la Ministre, le travail, notamment préventif, des agents des services extérieurs du DNF est crucial dans le parc naturel des Hautes-Fagnes-Eifel, mais pas uniquement là.

La confection du budget 2027 approche. Pour quels services du DNF et à quelle hauteur avez-vous prévu de rétablir un budget adapté ? Vous avez annoncé – et j'espère que cela va se réaliser dans des délais rapprochés – l'engagement de 15 personnes pour la direction du DNF de Malmedy. Cela veut la peine d'analyser la situation ailleurs.

J'ajouterai que l'on se trouve dans un lieu d'une grande biodiversité et assez unique en Europe de l'Ouest centrale. Quels moyens complémentaires demanderez-vous pour la protection et le rétablissement de la biodiversité après les coupes sévères décidées il y a deux ans ? Dans le cas présent, il ne s'agit pas de plantations de pins, comme en Hollande, qui brûlent encore plus rapidement ; M. Bastin a tout à fait raison. Il s'agit de 3 000 hectares d'une biodiversité bien plus grande que ce qui a brûlé ailleurs. On ne peut pas comparer – et je suis bien conscient que vous n'avez pas voulu le faire dans ce sens –, mais j'aimerais rappeler que, en ce qui concerne ces 3 000 hectares, c'est bien plus catastrophique que 3 000 hectares ailleurs dans ce cas précis.

Dans ce débat, on a non seulement inclus mon interpellation, mais aussi ma question orale sur l'indemnisation des agriculteurs non réquisitionnés. J'aimerais l'aborder de manière brève et je vais reprendre l'essentiel. La stupéfaction a été grande quand le ministre de l'Intérieur a évoqué des raisons juridiques et – peut-être inconsciemment ; je n'en sais rien – s'en est lavé les mains en se limitant aux agriculteurs réquisitionnés, alors que ceux qui ont souvent été les premiers sur place ne l'étaient pas. D'après les chiffres, ils étaient quatre à cinq fois plus nombreux que ceux qui ont été réquisitionnés. D'ailleurs, on avait bien besoin d'eux.

Vous avez évoqué une piste. J'étais moi aussi à la Foire de Battice et j'ai entendu : « Avec la Province de Liège, on va trouver une solution ». Aujourd'hui, on en est à ce stade de l'information. Je ne sais pas si c'est la Province qui s'est proposée ou si c'est vous qui avez eu l'idée, mais j'aimerais savoir de quelle manière on compte avancer. J'espère que l'on a un peu en tête le mécanisme par lequel on veut indemniser les agriculteurs. Il s'agit de leur donner les informations les plus récentes afin qu'ils aient l'espoir d'être indemnisés.

En ce qui concerne l'encadrement des bénévoles – et pas seulement des agriculteurs –, on a constaté le même phénomène que lors des inondations. Rien n'a changé. Pourtant, à l'époque, la Commission sur les inondations avait fait des recommandations pour mieux organiser, intégrer et encadrer les bénévoles, qui sont des personnes qui se proposent et qui n'ont pas de qualifications spéciales, ou les agriculteurs dans ce cas-ci. On avait les éléments pour organiser cela et on ne l'a pas fait, c'est un peu dommage. Peu importe s'il s'agit de la Région ou du Fédéral, quand on a les informations ou les solutions, on les partage.

Il faudra aussi qualifier et quantifier les dégâts infligés par le feu à la nature, aux cultures et aux infrastructures. Au-delà du nombre d'hectares partis en feu, il faut évaluer les dommages pour toute une série d'écosystèmes dans la Fagne. Il y a bien sûr les tourbières, les cultures sylvicoles, mais aussi les infrastructures multiples et variées. Par exemple, il y a

les caillebotis que l'on a mis des années à faire, parce que cela demande des moyens financiers relativement importants. Pourtant, c'est un des éléments qui fait le charme des Fagnes, donc qui attire les touristes. Pour le secteur touristique, c'est important de pouvoir dire : « Venez, tout est remis en place, vous pouvez venir vous détendre, faire des randonnées, et cetera ». On peut toujours les faire d'ailleurs, puisque tout n'a pas brûlé, heureusement.

Vous l'avez évoqué brièvement, les conséquences sur les lieux...

M. le Président. – Monsieur Mockel, vous êtes déjà à 17 minutes d'intervention, je vais vous demander d'abrégé et de conclure.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais voir ce que je vais garder comme le plus essentiel.

Madame la Ministre, cette restauration du milieu accompagnée d'une prévention améliorée me semble être la seule vraie réponse valable face au défi devant lequel on se trouve. Cela ne se fera pas en quelques années, c'est pour cela qu'il faut un plan qui tient la route et un large soutien qui va au-delà de la législature. Dès lors, avez-vous prévu de lancer cette entreprise de longue haleine de restauration ? Quels moyens, européens, humains et budgétaires voulez-vous y consacrer ou acquérir ?

Vous avez parlé d'un comité de restauration, des gens qui vont faire cela en plus de toutes leurs autres tâches. C'est important de les avoir, mais il faudrait une fonction qui soit dédiée exclusivement à coordonner cela, un coordonnateur ou coordonnatrice pour la restauration des Hautes-Fagnes, je l'avais évoqué le 26 août dernier.

Il faudra que la réserve des Hautes-Fagnes soit un projet renouvelé. Il lui faut une nouvelle vision qui puisse la relancer aussi bien au niveau de la biodiversité que du tourisme. J'ai suggéré, le 26 août, d'avoir un projet commun, une collaboration structurée entre le parc naturel des Hautes-Fagnes et le parc national Eifel – juste l'autre côté de la frontière. Un projet transfrontalier, avec les moyens européens éventuellement, permettra aux Hautes-Fagnes d'avoir une situation *win-win* et de se relancer au niveau du corridor biologique et au niveau du tourisme.

Je vous remercie tous pour votre patience et votre attention.

M. le Président. – Avant de donner la parole à Mme la Ministre Dalcq, je propose une interruption de quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 53 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 59 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS

(Suite)

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

Échange de vues

(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions. Il a été répondu à bon nombre d'entre elles, que ce soit ici, notamment lors de ma présentation, ou en commission du ministre-président.

Monsieur Spies, je ne partage pas votre analyse selon laquelle votre proposition de résolution aurait été balayée d'un revers de la main. Bien au contraire, le travail était déjà en cours, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de mon introduction. Une lecture objective de son contenu montre que nombre des orientations qu'elle contient sont aujourd'hui déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement. En réalité, la plupart des piliers identifiés dans cette proposition de résolution – qu'il s'agisse de la cartographie, de la formation, des exercices, de la coordination interservices, de la veille ou encore de la coopération transfrontalière – correspondent précisément aux chantiers actuellement menés et qui seront bien évidemment renforcés à la suite de l'incendie des Hautes-Fagnes.

La différence ne porte pas sur les objectifs poursuivis, mais sur la méthode. Plutôt que d'accumuler les déclarations d'intention, le Gouvernement choisit d'avancer concrètement avec les acteurs de terrain sur la base des enseignements qui devront être tirés de la crise et des besoins qui seront identifiés par les services opérationnels. L'incendie des Hautes-Fagnes nous démontre la nécessité d'accélérer certains travaux. C'est un fait que nous ne pouvons nier. C'est exactement ce qui est en cours aujourd'hui. Nous prenons donc nos responsabilités. On peut toujours voter une proposition de résolution supplémentaire, mais, ce qui protégera réellement nos forêts, ce sont les actions déjà engagées sur le terrain aujourd'hui et celles que nous mettrons en place demain.

Par rapport à la préparation et à l'élaboration des outils, j'ai été claire : oui, la cartographie était finalisée

du côté du DNF pour la zone des Hautes-Fagnes et a pu être utilisée lors de la gestion de la crise, notamment pour appuyer les services de secours. Vous dites que le CERAC avait identifié cette zone comme prioritaire. Oui, on le savait, et c'est pour cela que l'on avait mis la priorité sur le développement de la carte d'accessibilité en commençant par ces zones. Le travail d'encodage a désormais été réalisé sur l'ensemble de la direction de Malmédy. La validation opérationnelle par les zones de secours prévues par la méthodologie doit encore être finalisée.

En ce qui concerne les forêts privées, la cartographie ne les couvre pas encore en tant que telle. Le travail porte actuellement sur les voiries publiques, y compris lorsqu'elles traversent des propriétés privées. Plusieurs propriétaires ont toutefois marqué leur intérêt pour réaliser ce travail. Une solution spécifique devra dès lors être définie avec les acteurs de la forêt privée en termes de méthodologie et d'accès aux outils. Trois zones ont été retenues en forêt publique afin de tester la méthode ainsi que de valider la symbologie et les choix techniques. Comme je vous le disais, l'une de ces zones couvre les Hautes-Fagnes.

Concernant l'indice de risque d'incendie en milieu ouvert et forestier, je vous confirme que nous disposons déjà d'un indice de caractérisation du niveau de risque d'incendie en milieu naturel. Le DNF assure un suivi régulier du niveau de risque d'incendie en milieu ouvert et forestier. Il s'agit des cartes dont je vous ai parlé au Parlement avant la trêve estivale, où l'on peut voir le territoire de la Région wallonne avec différentes couleurs qui peuvent évoluer. On peut voir les différents niveaux de risque et renforcer les surveillances et les rondes aux endroits les plus critiques.

Afin d'évaluer le risque d'incendie des milieux naturels sur le territoire de la Wallonie et pouvoir en référer aux autorités, une méthodologie a été mise en place permettant d'objectiver et de mesurer l'évolution sur le temps. Les acteurs wallons s'appuient sur une approche empirique. Cette méthode est dérivée de l'approche française développée par Météo France et l'Office national des forêts. Cette dernière combine notamment des paramètres météorologiques, tels que la température, l'humidité relative, le vent et les précipitations.

L'utilisation de ces données permet d'établir une caractérisation du niveau de risque en cours en quatre niveaux. Cette méthode, adaptée aux réalités wallonnes, permet au Département de la nature et des forêts de produire des bulletins hebdomadaires d'analyse du risque et d'alimenter notamment les experts de la Celex Incendie, avec les cartes dont je vous parlais. Plusieurs travaux sont en cours afin de renforcer cet indice. Ces travaux constituent dès lors une étape essentielle en vue du développement futur d'un système wallon unifié d'évaluation et de communication du risque d'incendie, de végétations et d'espaces naturels. Je confirme donc

également l'intérêt de collaborer avec le secteur académique.

Quel était le niveau de risque entre les 10 et 14 août ? À qui a-t-il été communiqué ? Le risque pour les 14 et 15 août était considéré comme modéré à élevé en milieu forestier et élevé en milieu ouvert. Ce niveau de risque baissait à partir du 16 août. Les informations relatives au risque sont communiquées dans le cadre des Celex, diffusées aux autorités compétentes, aux zones de secours et aux gouverneurs. Elles sont également transmises en interne au DNF et intégrées dans les bulletins d'information relatifs à la sécheresse diffusés publiquement par le CORTEX. C'est cette transmission de l'information qui est évidemment primordiale et qui a permis, par exemple, de prendre des mesures de prévention des risques d'incendie en milieu naturel dès la mi-juillet, de manière concertée et cohérente à l'échelle de la Wallonie, par les gouverneurs.

Alors, pourquoi le gouverneur de Luxembourg avait-il interdit certains travaux sur son territoire, au contraire du gouverneur de Liège ? Comme a pu le rappeler le ministre-président, il ne nous appartient pas de commenter les arrêtés qui ont été adoptés par les gouverneurs, soit par un autre niveau de pouvoir. Cet aspect pourra être abordé dans le cadre du retour d'expérience qui sera organisé prochainement – nous allons discuter de cela – et pourra être envisagé dans la réflexion à avoir sur l'évolution possible du fonctionnement des Celex à l'avenir, qui apportent cette information à ce niveau de pouvoir.

Par rapport à l'enquête, Madame Hanus, j'entends votre crainte de focus sur une décision isolée et d'enquête qui ne doit pas justifier la régression en cours. C'est bien clair et je ne suis pas en train de trouver des excuses politiques. Il y a eu des recommandations Celex et une opération de fauchage. Je veux savoir comment cela se fait. En effet, au niveau de l'administration dont j'ai la tutelle, il y a eu une procédure administrative et je veux savoir ce qui s'est passé pour agir sans attendre. Donc, non, ce n'est pas une manière de justifier un acte ou le procès d'intention que vous m'avez fait.

Vous parlez également de réforme qui serait une régression. Quand vous parlez de régression, moi je parle, comme je l'ai dit pour le rapport du médiateur, d'amélioration continue nécessaire. L'objet de l'enquête administrative n'est pas, comme je le disais, de s'interroger sur une quelconque responsabilité individuelle, mais sur les processus en vigueur. Il est nécessaire de clarifier, de revoir et d'adapter le cadre de la prise de décision. Une décision ne peut pas reposer sur une décision individuelle. Elle doit être collective. L'objectif est clair : renforcer nos outils opérationnels à l'avenir pour renforcer la prévention du risque.

Vous m'avez tous interrogée sur le calendrier pour après l'enquête administrative. En termes de calendrier, j'ai demandé un retour rapide à mon administration,

mais cette enquête sur les processus doit être réalisée dès que possible et doit aussi tenir compte d'un élément essentiel à ne pas oublier. Nous sommes encore en phase de crise provinciale et la priorité reste donc la gestion opérationnelle de l'incendie, même si ce travail de terrain, encore essentiel, ne minimise pas l'importance d'évaluer aujourd'hui rapidement et objectivement pour renforcer notre action de demain.

Vous l'avez dit : le 26 août, tout va bien. Le 27 août : saisine du CODECO.

Par rapport à la gestion de crise, cela a été débattu en Commission du ministre-président, qui est effectivement compétent en la matière. Je ne vais pas refaire ici le débat, le rappel du fonctionnement de la gestion de crise et du rôle du gouverneur en cas de crise provinciale, comme nous le connaissons actuellement. En effet, je confirme ce qu'a dit le ministre-président : la gestion de crise s'est bien déroulée dans sa mise en œuvre. Il a aussi été clairement dit que cela ne veut pas dire que rien ne doit être évalué ou adapté. Le ministre-président a d'ailleurs évoqué qu'il interpellerait le CODECO lors de sa commission du 26 août dernier. On ne peut pas reprocher, d'un côté, de ne pas renvoyer à un autre niveau de pouvoir et puis, de l'autre, refuser le fait que l'on demande une concertation avec l'autre niveau de pouvoir via le CODECO pour améliorer les choses.

Quand une analyse des besoins techniques sera-t-elle disponible et quelles priorités en matière d'équipement, de surveillance et de prévention comptez-vous retenir ? Une première analyse des besoins urgents a déjà été réalisée et des marchés ont pu être passés pour l'acquisition de matériel d'urgence ou de travaux urgents de réparation de voiries. Comme indiqué, j'ai demandé à l'administration de définir et de prioriser ses besoins prioritaires dans un délai d'un mois. Pour la suite, ces besoins devront faire l'objet d'une analyse plus poussée sur base du retour d'expérience qui doit être organisé prochainement par le CORTEX.

Concernant les équipements actuellement disponibles et équipements nécessaires dans le futur pour combattre les incendies, comme indiqué spécifiquement par rapport aux équipements d'urgence, les besoins ont été identifiés. Les détecteurs de CO individuels pour les agents, par exemple, ont pu être mis à disposition des agents du DNF par d'autres services. Ils ont fait l'objet de marchés d'urgence et ont pu être acquis. L'identification de ces besoins spécifiques fera l'objet d'une première priorisation dans le cadre de ma demande à l'administration et surtout dans l'organisation du retour d'expérience qui devra permettre d'évaluer les besoins, pas uniquement matériels, qui seront identifiés.

Sur la prévention dans les espaces naturels, comment est-ce que je compte faire évoluer les outils existants, notamment le dispositif du drapeau rouge

avec une tutelle de risque ? Comment faire pour que les consignes et les restrictions soient plus claires et plus cohérentes ? Comme vous l'avez dit, Monsieur Mockel, 99 % de la population interprète mal. Il faut se poser la question de comment rendre les outils les plus efficaces et les plus compréhensibles pour tous.

Monsieur Dewez, Monsieur Bastin, j'ai dit en introduction que le dispositif doit pouvoir être évalué. C'est l'enjeu du travail d'analyse et de renforcement des processus qui doivent être réalisés. C'est un travail nécessaire. J'ai sollicité mon administration sur l'analyse des processus actuellement en vigueur. Le diagnostic est bien posé. Le travail doit être réalisé rapidement, mais pas dans la précipitation, et nécessite ce retour de l'administration.

Sur l'indemnisation des agriculteurs, une réflexion est actuellement menée à ce sujet et je suis notamment en contact avec les services de la province de Liège afin d'examiner les différentes possibilités, tant sur le fond que sur les modalités, sans préjuger à ce stade de la décision finale. Nous avons d'ailleurs tenu à mettre à l'honneur, lors de la foire de Battice, les agriculteurs qui se sont mobilisés volontairement lors de ces incendies ; c'était essentiel. Il convient toutefois de trouver le juste équilibre. La solidarité et l'engagement citoyen n'ont pas vocation à être systématiquement monétisés, au risque d'en dénaturer l'essence. Cela n'empêche pas d'examiner objectivement les conséquences particulières qu'un engagement exceptionnel peut avoir fait peser sur ceux qui ont spontanément mis leur matériel et leur savoir-faire au service de la collectivité. Je pense à des dégâts ou à de l'usure occasionnés suite à ce travail.

Le Gouvernement wallon va-t-il mettre en place un mécanisme structurel pour indemniser les opérateurs réquisitionnés ? La question de ces opérateurs formellement réquisitionnés doit être distinguée de celle des agriculteurs intervenus volontairement. Une réquisition répond à un cadre juridique spécifique et emporte à ce titre des conséquences qui lui sont propres. À ce stade, il ne me paraît toutefois pas opportun d'annoncer la création d'un mécanisme structurel supplémentaire avant d'avoir objectivé les besoins et évalué les dispositifs existants. Les incendies des Hautes-Fagnes doivent en revanche nous permettre de tirer les enseignements de cette expérience, d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et de vérifier si le cadre actuel permet d'y répondre de manière suffisamment claire. L'objectif n'est pas de créer automatiquement un nouveau dispositif pour une nouvelle situation exceptionnelle, mais de nous assurer que tous les pouvoirs publics requièrent formellement le concours d'un opérateur, que les règles applicables soient prévisibles, proportionnées et correctement établies. Il faut d'abord savoir se poser la question : si la réquisition est lourde, ne doit-elle pas être revue, simplifiée ou facilitée ?

Il y a eu également des problèmes de communication entre les pompiers qui communiquaient d'une certaine manière et les agriculteurs de l'autre. Tout cela doit être beaucoup plus fluide. Ce sont des enseignements que l'on peut tirer. Puis, il s'agit de déterminer la manière dont on peut beaucoup plus facilement activer cette coordination et cette implication de tous les acteurs sur le terrain qui peuvent apporter leur aide.

Sur la restauration, qui compose le comité de restauration ? Il est piloté par l'inspecteur général du DEMNA et regroupera notamment les principales administrations en charge de la gestion des espaces naturels en Wallonie, soit le DEMNA et le DNF. Une proposition de gouvernance sera faite au Gouvernement. Comme je l'ai mentionné, de nombreuses offres de service ont été transmises et seront examinées pour intégrer, le cas échéant, les experts utiles à la mise en œuvre de cette restauration. Tout cela est sous la tutelle du secrétaire général.

De quelle façon le comité va-t-il poursuivre ses activités après avoir fait le premier rapport ? D'abord, ce rapport va permettre d'identifier précisément les enjeux résultant de l'incendie. La suite des travaux s'inscrit donc dans la volonté d'agir de manière réfléchie sur base de ce rapport, en priorisant les différentes actions et les différents chantiers qui seront menés.

Comment le comité de restauration organisera-t-il la première phase de diagnostic en hiérarchisant les travaux et l'association des acteurs locaux scientifiques ? Le Gouvernement a mis en place le comité de restauration sous la responsabilité et la coordination du Secrétaire général du SPW pour coordonner l'évaluation des dégâts et préparer les étapes de reconstruction du site. Il lui a demandé d'identifier les enjeux, les travaux qui devront être conduits, les actions qui devront être posées. On va laisser ce premier rapport être réalisé en collationnant les apports des différents SPW et UAP régionaux. C'est la première étape pour encadrer et planifier les travaux de longue haleine. Il sera transmis très prochainement et je ne vais pas anticiper les conclusions.

Vous m'avez également interrogée sur la situation et le projet de réforme du DNF. Concernant la réforme du SPW ARNE, j'ai fixé une balise claire : préserver l'expertise de terrain et la proximité avec les acteurs locaux. C'est une condition essentielle. Les projets portés par les directeurs généraux ont évolué durant l'été et continuent à évoluer. Je veille à ce que toute évolution renforce l'efficacité de l'action publique tout en préservant l'ancrage territorial du DNF.

Je tiens à être claire sur les différents éléments que l'on a entendus au niveau du DNF. Dans l'accord de gouvernement, nous parlons d'une modernisation du DNF. Depuis le début de mon mandat, je travaille à

harmoniser les pratiques, à avoir une homogénéité dans les différentes décisions prises sur le terrain. Puis, il y a eu une volonté de réformer l'ensemble du SPW, de diminuer le nombre de cadres, un certain nombre de postes de directeurs et autres. Il en est ressorti un projet du directeur général ; le directeur général a le droit de proposer, le ministre de décider ou non. Cette réforme, que beaucoup ont appelée de démantèlement parce que l'on affaiblissait les services de terrain, j'ai dit « non » à cela.

Différencions bien une modernisation du DNF d'un démantèlement du DNF, que j'ai refusé. Je garde les services de terrain, je garde la vision systémique de chaque agent sur le terrain, sa connaissance du terrain, la territorialité qui a tellement servi au niveau des incendies. Je vous demanderai de ne pas mélanger le tout parce que j'ai été claire dans ma présentation. Je vous demanderai d'être clairs sur l'interprétation que vous en faites. Une modernisation du DNF est prévue depuis le début. Je vais encore le renforcer et l'enquête administrative va nourrir cela. Puis, il y a eu un projet du directeur général, que j'ai refusé pour partie, j'ai gardé certains éléments, mais ce sont bien deux choses différentes.

S'agissant des ressources humaines, des avancées concrètes sont engagées. Le Comité de direction du SPW ARNE a décidé le recrutement de trois chefs de cantonnement et a lancé les démarches pour renforcer la direction de Malmedy. Je tiens à être claire : l'engagement des trois chefs de cantonnement a été décidé bien avant l'incendie des Hautes-Fagnes. Ne me faites pas non plus dire ce que je n'ai pas dit et ce qui n'est pas vrai. Je confirme également mon soutien à l'ouverture des postes C1 au sein du DNF, un dossier que ma collègue en charge de la Fonction publique devrait prochainement soumettre au Gouvernement.

Ma ligne de conduite est constante : je mets ma priorité sur les services de terrain, ce qui n'a pas été fait lors des dernières années. Je veux reemplir les services extérieurs, les services de terrain qui connaissent extrêmement bien leur territoire et qui ont fait un travail énorme ces derniers mois pour faire de la surveillance et des rondes, parce que l'on connaissait le risque d'incendie et il fallait renforcer la présence. On oublie souvent le nombre de départs de feu qui ont été arrêtés, maîtrisés, parce que ces agents sont sur le terrain, parce qu'ils connaissent leur forêt, parce qu'ils connaissent les zones à plus grand risque, parce qu'ils étaient là pour les maîtriser au plus vite.

Ma ligne de conduite est constante : soutenir les mesures qui renforcent la capacité d'action des services de terrain. Ces demandes sont examinées par le Gouvernement, dans le respect de la trajectoire budgétaire et les besoins exprimés par l'ensemble des administrations.

Concernant la stratégie pour faire face au changement climatique, quel est le budget ? Le Gouvernement wallon a adopté le 27 août 2026 la première stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique. Cette feuille de route fixe à une vision à long terme pour renforcer la résilience du territoire face aux impacts croissants du dérèglement climatique. La lutte contre les incendies en milieu naturel fait partie des priorités de cette stratégie. Chaque ministre du Gouvernement est concerné par cette stratégie d'adaptation et est présent pour les discussions sur la mise en place de tout cela. Je dirais même que l'on n'a pas attendu cela, que ce soit en agriculture, en forêt, au niveau des cours d'eau non navigables ; tout est impacté par le changement climatique et l'agriculture s'adapte déjà au niveau de la recherche, du développement, du Fonds des calamités agricoles, des systèmes assurantiels, et cetera. Au niveau de la forêt, nous avons le plan quinquennal de recherche forestière où la priorité que j'ai mise est l'adaptation au changement climatique, quand j'ai revu le plan.

Quelles que soient mes compétences, nous sommes déjà dans l'adaptation, nous devons encore la renforcer et nous articulons tout cela dans une stratégie d'adaptation avec le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, vous nous dites aujourd'hui que ma résolution de l'année passée n'était pas nécessaire, puisque les mesures qu'elle demandait étaient déjà en cours. Vous pouvez présenter les choses comme vous le souhaitez, mais le fait est que les points que nous avons précisément identifiés à l'époque sont aujourd'hui présentés comme des faiblesses dans la gestion de cet incendie, c'est-à-dire la prévention, la préparation du territoire, la cartographie, l'anticipation des risques, la coordination et les moyens du DNF.

L'incendie est aujourd'hui considéré comme étant sous contrôle, mais il n'est toujours pas éteint et plus de 3 300 hectares des Hautes-Fagnes ont brûlé. On l'a tous reconnu sur le terrain : celles et ceux qui ont lutté contre les flammes ont abattu un travail exceptionnel. Je veux insister une dernière fois sur les agriculteurs : selon moi, ils ont été essentiels en apportant leurs tracteurs, leurs machines, en donnant leur temps et leur savoir-faire. Leur soutien a été déterminant. J'espère donc que les annonces faites aujourd'hui en matière de soutien et d'indemnisation ne resteront pas simplement des annonces. Ces personnes ont aidé la collectivité dans un moment de crise. La collectivité doit maintenant être au rendez-vous pour elles.

Il y a une autre leçon à tirer. On peut toujours expliquer après coup que le feu était exceptionnel, que les conditions étaient extrêmes, que la nature était particulièrement difficile à combattre. C'est vrai, mais c'est précisément pour cette raison que la prévention et

la préparation sont essentielles. On peut compter sur l'aide européenne, on peut mobiliser des hélicoptères et des avions, on peut compter sur la pluie et sur un changement de vent, mais une politique de prévention ne peut pas reposer sur l'espoir que la météo finisse par nous aider. Elle ne peut pas non plus nous reposer sur le fait que, le jour venu, des agriculteurs se mobiliseront spontanément avec leurs tracteurs. Je vous le dis depuis plus de 18 mois : il faut organiser, anticiper, préparer et financer. On m'a rappelé aujourd'hui que les moyens des zones de secours se sont considérablement améliorés depuis l'incendie de 2011. Je ne le conteste absolument pas, mais jusqu'à preuve du contraire, l'équipement des zones de secours relève essentiellement des compétences communales et fédérales. Le travail que nous avons voulu mener à travers de notre résolution concernait les compétences de la Wallonie.

Chers collègues, on nous rappelle que les Hautes-Fagnes ont déjà connu des incendies par le passé et que ce phénomène peut se reproduire. Justement, Monsieur Bastin, si nous savons que ce risque est récurrent, cela ne diminue pas notre responsabilité ; au contraire, cela la renforce. Le fait qu'un incendie se soit déjà produit ne signifie pas qu'il faut accepter qu'il se reproduise.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Ma réplique se fera en style télégraphique pour répondre aux différentes réponses de la ministre et envoyer un message politique.

Madame la Ministre, vous dites que, dans le cadre de cette crise, votre rôle était de fixer le cadre en tant que ministre de tutelle. Au niveau du DNF, votre cadre est incomplet et on ne cesse de vous le répéter depuis des mois. Il est temps, dans le cadre de l'exercice du conclave budgétaire qui arrive – j'ai presque envie de dire à point nommé – de combler le manque d'effectifs et de rendre ce cadre véritablement complet. Il est même dommage qu'il ait fallu attendre une crise comme celle-ci pour qu'il y ait une véritable reconnaissance de la part de la majorité sur ce manque d'effectifs. Le manque d'effectif est criant dans de nombreux cantonnements et il convient d'avoir des effectifs complets là où c'est nécessaire.

Vous avez répondu sur les recrutements récents au niveau du cantonnement de Malmedy et indiqué que c'était déjà prévu. Cela fait des mois que, depuis les rangs de l'opposition, on demande qu'il y ait des cadres complets. À partir du moment où vous l'annoncez aujourd'hui, on ne peut pas faire une hypothèse différente que de dire que vous les avez recrutés tout récemment. Vous ne l'avez jamais annoncé clairement ici.

Sur le comité de restauration des Hautes-Fagnes, il y a un manque de clarté totale sur les réponses que vous avez apportées, car vous indiquez que la composition va

être soumise au niveau du Gouvernement. Dans une autre intervention, vous dites qu'un rapport va être remis dans 15 jours. J'ai du mal à comprendre à la fois quelle est la véritable composition de ce comité et où en sont ces travaux. Il faut faire la clarté dans tout cela, parce que le flou est encore plus important après vos réponses.

Quant au rôle et aux réponses nécessaires qui, selon vous, dépendent du Fédéral, j'attendais autre chose de votre part. Quand on vous demande quelle clarté on peut avoir quant aux différences entre des décisions prises par le gouverneur d'une province ou d'une autre, cela revient exactement à ce que nous vous signalons aujourd'hui : il faut éviter d'avoir une vision en silo, d'essayer de trouver un bouc émissaire au sein du DNF. Au contraire, il faut avoir une vision transversale de l'ensemble de la chaîne de décision pour tirer des conclusions honnêtes et transparentes de l'épisode que nous avons connu.

Je rappelle également votre rôle de porte-parole auprès du Gouvernement fédéral, ainsi que la part importante que joue la défense dans l'aide à la nation, de même que la protection civile. Idem pour les investissements nécessaires pour les Bambi Buckets et leur système d'hélicoptère, ainsi que la question des bénévoles pompiers frontaliers. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

Enfin, je terminerai par la proposition que vous avez émise aujourd'hui quant à l'organisation d'une visite de terrain dans les Hautes-Fagnes. On ne sera évidemment pas défavorable à ce type de proposition, mais je signale quand même que, lors de cette rentrée parlementaire, notre chef de groupe a proposé une forme de trêve politique pour qu'un groupe de travail transversal soit mis en place, entre majorité et opposition, afin de débattre ensemble des suites et des conclusions des épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendies de cet été. Nous n'avons eu aucune réponse, c'est dommage.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse aux questions. Vous avez déterminé le cap, vous avez défini la méthode et fait preuve de transparence pour les matières qui vous concernent, que ce soit dans l'exposé ou dans vos réponses. Certains essaient parfois de dévier vers d'autres niveaux de responsabilité, mais il me semble logique que chaque commission aborde les compétences qui lui sont propres.

On attend avec impatience le résultat de l'enquête pour en tirer les enseignements et, ensuite, prendre des décisions. Le débat devra se poursuivre avec tous ces éléments en notre possession pour être constructif.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Comme vous l'avez dit, l'incendie n'est pas encore complètement éteint. Il y a encore des actions à entreprendre de ce côté et d'autres mesures à prendre par la suite. Il faut effectivement éteindre cet incendie, mais en même temps, il faut aussi déjà anticiper et préparer la suite.

Vous attendez encore des rapports ; c'est ce qui est un peu compliqué, puisque vous dites aussi que des marchés ont déjà été lancés. Pour le comité de restauration, c'est la même chose : vous dites que l'on attend un rapport dans 10 jours, puis on verra bien après. Il subsiste donc un certain flou quant à ce qu'il va encore se passer concrètement.

Par ailleurs, je suis estomaquée par votre réponse au sujet de l'indemnisation des agriculteurs. Vous dites qu'ils sont venus de leur plein gré. C'est vrai, mais c'est peut-être parce qu'ils avaient compris l'enjeu de cet incendie. Il serait donc logique que l'on réfléchisse à la façon de les indemniser. Il ne suffit pas de leur dire « merci d'être venus, c'est vraiment génial », de leur rendre hommage, et cetera. Il faut trouver une façon de les remercier concrètement plutôt qu'avec un discours. Ils étaient là pour la collectivité ; la collectivité doit répondre à leur engagement.

Au sujet du DNF, il y a effectivement une différence entre la tutelle que vous avez, le cadre que vous devez compléter et les mesures prises pour l'ensemble du SPW. Cependant, il y a des interactions. Si des décisions sont prises au niveau de l'ensemble du SPW, cela va avoir des répercussions sur le DNF. Du reste, le cadre n'est toujours pas complet. On attend encore de voir comment vous allez le remplir. Vous proposez une visite de terrain. C'est toujours intéressant de faire des visites ou d'organiser des auditions, mais il convient de réaliser une action coordonnée. On parle de vos compétences. Il y a cette habitude en Belgique de dire « ce n'est pas moi, c'est l'autre, moi je fais mon job, les autres n'ont qu'à faire le leur ». L'enjeu est que le réchauffement climatique va encore amener des incendies, des sécheresses et des inondations. Il faudra à un moment donné que quelqu'un prenne ses responsabilités et lance une machine beaucoup plus ambitieuse que celle que l'on a lancée jusqu'à maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, parmi vos différents éléments de réponse, je souligne notamment l'évolution du DNF et la séparation espace-temps avec la gestion de l'incendie. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un incendie que leur rôle a été particulièrement mis en avant. Il y avait non seulement une réflexion, mais aussi une réforme en gestation par rapport à la proposition du directeur – je pense que c'est un élément particulièrement important.

J'ai bien noté également la notion d'évolution par rapport au drapeau rouge. Ce n'est pas encore déterminé, puisqu'en fonction des probables épisodes de canicule, il y a lieu de voir quand on considère que le risque de présence humaine est plus important que le gain qu'il pourrait avoir. Il faut également que cela puisse être praticable et opérationnalisable sur le terrain. Ici, cela concernait un périmètre de 27 kilomètres. Dans l'absolu, par rapport à la Région wallonne, c'est relativement peu. Il n'était pas évident de s'assurer que cela puisse être respecté, malgré la sensibilisation au maximum.

Concernant les agriculteurs volontaires, tout d'abord, je tiens à saluer le geste qui a été fait à Battice. Comme vous l'avez dit, ils ne cherchent pas une reconnaissance mercantile, ils ont d'ailleurs fait spontanément ce geste sans avoir ce retour-là. Toutefois, j'ai bien noté votre ouverture ; si jamais des cas particuliers de casse qui avaient eu lieu, il ne faudra pas qu'en plus cela leur coûte. J'entends bien toute la difficulté de l'opérationnaliser, mais ils ne sont pas venus deux ou trois heures. Certains sont venus trois jours et même trois nuits, ou même plus, jusqu'au mardi ou au mercredi. Il s'agit de voir comment articuler cette reconnaissance sociétale par rapport à cet engagement-là. J'entends bien que ce sont des mots et que, derrière, il doit y avoir quelque chose. Cela ne doit pas être simplement un chèque, mais je pense que ce qui a été dit à Battice est une première étape. L'ouverture avec la province en est une deuxième. Nous allons voir comment cela va pouvoir être concrétisé, mais il est important que cela le soit à un moment donné.

Monsieur Mockel, quand j'ai parlé de 3 400 hectares par rapport aux 580 000 hectares qui avaient brûlé dans l'Union européenne, ce n'est certainement pas pour minorer l'impact de ce qui est arrivé chez nous, d'autant plus avec deux tourbières hautes actives qui ont été concernées par l'incendie. Nous ne connaissons pas encore l'étendue des dégâts par rapport à cela. Je voulais simplement souligner que nous allons devoir vivre avec le risque d'incendie, car cela va se reproduire.

Monsieur Spies, ce n'est pas parce qu'il y en a tous les 15 ans que nous ne devons rien faire en disant que c'est normal et qu'il faut relativiser cet état de fait. Je disais que nous devrions travailler avec ce risque, et essayer de nous assurer que quand les incendies reviendront – puisque, statistiquement, nous savons qu'ils vont revenir et nous craignons, avec le réchauffement climatique, que leur fréquence s'intensifie – nous nous assurons que les dégâts soient les moindres possibles.

Enfin, les débats que nous avons en commission avec Mme Lescrenier, demain avec M. Coppieters, et votre ouverture à aller dans les Hautes-Fagnes montrent que nous essayons de travailler ensemble au sein de ce Parlement. J'entends que d'autres gestes ont été

effectués, que des mains ont été tendues, mais essayons de ne pas nous mordre systématiquement dès qu'il y a des gestes d'un côté et de l'autre. On entend quand il y a des mains tendues, on essaie de les renvoyer aussi.

Je salue cette visite sur place qui est plus qu'instructive. Même si vous avez vu beaucoup d'images, aller sur place, c'est ressentir les choses : les voir, les sentir, cela change la dimension et tous ces mots prennent une certaine résonance. Je demande que, lors d'une prochaine commission, on puisse agender cela en fonction des disponibilités et des obligations des uns et des autres.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, je vais revenir sur quelques points. Pas mal de choses ont été évoquées directement dans vos réponses à mon intervention, puisque j'avais posé une interpellation.

En ce qui concerne le personnel du DNF et les engagements annoncés, j'attire votre attention sur le fait que le risque est grand, puisqu'il y a des exigences techniques et linguistiques, que les postes soient pourvus par des personnes qui sont déjà là et qui vont changer de fonction. Cela n'apportera pas le soulagement escompté. Si j'ai bien compris, pour les CE1, ce serait votre collègue Galant, il faut bien coordonner avec elle pour qu'il y ait bien le personnel supplémentaire espéré et pas juste des « promotions ». J'espère aussi, pour les autres services extérieurs, où il y a un manque de personnel, qu'il y aura du budget, que les moyens y seront consacrés.

Pour la restauration, vous avez évoqué le comité de restauration qui remettra bientôt un rapport. Ce qui était important pour moi, je l'ai dit plusieurs fois, c'est qu'il y ait quelque chose de structurel et, sur le long terme, qui fasse cette coordination, cet accompagnement. Je n'ai pas, sauf erreur de ma part, entendu une réponse là-dessus. Je vois bien un coordinateur ou une coordinatrice à long terme.

Pour l'histoire des gouverneurs qui ont pris des décisions différentes, c'est un peu facile de votre part et de la part du ministre-président de dire que c'est un autre niveau de pouvoir. Au moins, on devrait annoncer une volonté de trouver une solution satisfaisante pour le futur, que l'on n'assiste pas à une décision différente de l'un et l'autre, sans se mettre au courant des décisions respectives. La Région aurait pu apporter de la nuance et de la cohérence. Le gouverneur est, après tout, un fonctionnaire et pas un prince. Il doit avoir, comme autorité, un pouvoir subordonné, prenant des décisions cohérentes.

J'ai aussi une question, je ne sais pas si l'on peut l'aborder, mais peut-être que vous pourrez apporter la correction ou la confirmation sans refaire tout un tour. Vous aviez dit prévoir un nouveau dispositif régional

pour les agriculteurs réquisitionnés, alors que c'est le Fédéral qui en dispose déjà. J'ai peut-être mal entendu.

Pour nous, il y a cinq choses qui sont importantes et qui doivent se réaliser. J'ai parlé de cette coordination régionale, importante pour nous. Il faudra une surveillance numérique efficace, permanente pour détecter le feu. Par rapport à ce que vous avez promis aujourd'hui, j'ai abordé le renforcement des moyens financiers, matériels et humains pour le DNF. Dernièrement, cela profitera à tout le monde d'avoir une coopération transfrontalière structurée avec le parc national Eifel, qui se trouve juste de l'autre côté de la frontière, en Allemagne.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député. Ici se clôturent nos débats très riches sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes. Merci à chacune et chacun pour votre participation.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je souhaite déposer une motion à l'issue de ce débat.

M. le Président. – Il n'y a pas de souci, vous pouvez venir la déposer. On en a d'autres.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Mais vous n'avez pas encore la meilleure, Monsieur le Président.

(Rires)

M. le Président. – C'est vous qui le dites !

Des motions sont déposées en conclusion du débat. La première, motivée, est déposée par M. Spies, Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 672 (2026-2027) N° 1), la deuxième, motivée, par M. Mockel (Doc. 673 (2026-2027) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 674 (2026-2027) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prévention du ruissellement agricole et le suivi des recommandations de la cellule GISER à Balâtre et Saint-Martin »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prévention du ruissellement agricole et le suivi des recommandations de la cellule GISER à Balâtre et Saint-Martin ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, au cours de l'été, de nouvelles inondations se sont déclarées à Jemeppe-sur-Sambre, dans les villages de Balâtre et Saint-Martin ainsi que dans la région avoisinante. Selon les riverains, les causes sont multiples :

- les pluies ont été soudaines et abondantes ;
- les berges du cours d'eau de la ligne n'étaient pas bien entretenues ;
- la topographie est encaissée ;
- le réseau d'égouttage est insuffisamment entretenu ou n'a pas été modernisé ;
- mais également, des ruissellements ont eu lieu en provenance de terres agricoles situées en hauteur, notamment à Tongrinne, sur la commune de Sombreffe.

Un rapport de la cellule GISER du SPW ARNE datant du 6 décembre 2021 était consacré au bassin-versant des rues des Bancs et de Tongrinne, et formulait plusieurs recommandations pour la zone.

Quelles recommandations adresseriez-vous aujourd'hui aux agriculteurs afin de favoriser la rétention des eaux de pluie sur leurs parcelles et éviter que les eaux de ruissellement n'entraînent boues et sédiments vers les habitations situées en contrebas ? Combien de recommandations du rapport GISER ont été mises en œuvre globalement, et plus spécifiquement sur les territoires de Tongrinne et de Sombreffe ?

Le nouveau référentiel de sensibilité à l'érosion classe les parcelles wallonnes selon la longueur de pente, le type de sol et l'intensité des pluies. Dans quelle catégorie sont classées les parcelles concernées à Tongrinne ? Quelles obligations en découlent pour les agriculteurs ? Ces dernières sont-elles effectivement respectées ? Quelles mesures immédiates peuvent être prises avec les communes, les agriculteurs et les services régionaux pour réduire les risques lors des prochains épisodes de pluies intenses – ce qui, malheureusement, risque encore d'arriver bientôt, bien que l'on espère que ce soit le plus tard possible ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, en ce qui concerne les rapports établis par la cellule GISER concernant les communes de Sombreffe et de Jemeppe-sur-Sambre, plusieurs aménagements ont déjà été réalisés ou sont en cours de mise en œuvre. La subvention octroyée dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondation pour améliorer la résilience du territoire face aux risques futurs d'inondation a d'ailleurs permis de soutenir financièrement ces communes et d'accélérer la concrétisation de différents projets.

Par ailleurs, les communes de Sombreffe et de Jemeppe-sur-Sambre ont adhéré au protocole de collaboration avec la cellule GISER. Cette démarche récente, initiée fin 2025, vise à renforcer l'implication des communes et à améliorer la traduction opérationnelle des recommandations formulées dans les rapports GISER.

En ce qui concerne la sensibilité à l'érosion du site de Tongrinne, la majeure partie de celui-ci est classée en catégorie 4, sur une échelle de 1 à 6. Des mesures doivent être mises en œuvre à partir de la catégorie 4 – sur une échelle pouvant aller jusqu'à la catégorie 6 –, et les mesures sont de plus en plus fortes au plus la catégorie est haute. Pour les parcelles classées en catégorie 4, la contrainte peut être levée si la classe de sensibilité est réduite, notamment par une diminution de la taille des parcelles. À défaut, une ou plusieurs pratiques de conservation des sols devront être mises en œuvre afin d'atteindre le score minimal requis pour chaque parcelle afin de pouvoir y cultiver quoi que ce soit. Il peut notamment s'agir de l'implantation d'une interculture longue, de bandes antiérosion ou du recours aux techniques culturales simplifiées.

La mesure relative à la « BCAE 5 – Érosion » entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. La mesure a néanmoins été annoncée au début de cette année, pour que les agriculteurs puissent préparer sereinement leurs aménagements, beaucoup de choses se décidant après la moisson, par exemple. Certains aménagements sont donc déjà visibles, parce qu'ils devaient être mis en place au 1^{er} janvier 2027.

Les inondations survenues à Balâtre et à Saint-Martin rappellent toutefois qu'aucun aménagement ne peut supprimer totalement l'aléa lorsque les précipitations atteignent des intensités exceptionnelles. Lors de tels épisodes, les infrastructures de gestion des eaux peuvent être saturées, et le cycle naturel de l'eau lui-même déphasé.

Les mesures de prévention et de lutte contre l'érosion permettent de réduire les volumes ruisselés, de ralentir les écoulements et d'atténuer les conséquences de ces phénomènes. Elles ne peuvent cependant empêcher totalement les effets d'un événement météorologique d'une ampleur exceptionnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour la réponse à la question, notamment le classement en catégorie 4 et l'obligation de répondre avec sanction éventuelle à la clé. Cela sera pour après le 1^{er} janvier 2027, où l'on pourra vérifier si les agriculteurs sont en règle par rapport aux mesures qui sont imposées pour la catégorie 4.

Les mesures à prendre ne sont pas uniques et linéaires. Il y a énormément de sources de ruissellement des eaux, comme l'égouttage ou des ruissellements qui

proviennent de l'autoroute qui est à proximité. Votre collègue que j'avais questionné sur ces inondations avait mis en avant le fait qu'il n'y avait pas d'analyse hydrologique spécifique sur la vallée de la Ligne et que le secteur est caractérisé par des surfaces agricoles qui, elles aussi, génèrent des ruissellements importants.

Dès lors, j' imagine que vous ne serez pas seule à suivre ce dossier et à vérifier que tout le monde se met en marche pour essayer d'améliorer, au travers de travaux, les conditions de ruissellement dans cette zone qui a été particulièrement touchée et où chaque riverain est évidemment inquiet à la moindre goutte de pluie qui tombe. Réagissons, activons-nous et préparons-nous pour la suite.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'entretien de la Ligne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'entretien de la Ligne ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, la Ligne est un cours d'eau non navigable. Cet été, à la demande du collectif citoyen Inond'Action, je me suis rendue à Saint-Martin et Balâtre, à Jemeppe-sur-Sambre. Cette visite faisait suite à l'échange, que je viens de citer justement par ailleurs, avec votre collègue le ministre Desquesnes, en Commission parlementaire sur les inondations, qui avait donc eu lieu fin mai 2026.

Sur place, les habitants ont relayé plusieurs constats préoccupants, notamment concernant l'entretien des berges de la Ligne, cours d'eau qui traverse la vallée. Des arbres et branches coupés auraient été abandonnés dans le lit du cours d'eau, obstruant l'écoulement et bloquant des débris sous certains ouvrages.

Dans une vallée encaissée, où le lit est étroit et où les ponts et passages souterrains sont nombreux, ces situations viennent aggraver rapidement le risque d'inondation. La Ligne étant un cours d'eau de catégorie 1, sa gestion relève de la Région. Or, les rencontres citoyennes organisées par les autorités communales ont rassemblé différents acteurs. Il y a eu, semble-t-il, cinq réunions citoyennes, mais dans aucune d'entre elles la Région n'y était représentée.

Est-ce la vérité ? Comment expliquez-vous cette absence ? Des contacts sont-ils en cours entre l'administration communale et les services régionaux compétents ? Les moyens humains et budgétaires

affectés à l'entretien de cours d'eau de ce gabarit sont-ils suffisants ? Quelles mesures prioritaires identifiez-vous pour réduire le risque d'inondation ? Une concertation rapide entre la Région, la commune, les services techniques et les habitants est-elle prévue ?

J'ai vu que les bourgmestres et échevins se sont rendus à la ministre-présidence. C'est déjà un bon pas. Cependant, inclure les citoyens qui sont touchés par ces inondations et les services techniques autour de la table aurait aussi été une bonne résolution. L'été 2027 se prépare dès aujourd'hui. Il ne faudrait évidemment pas attendre une prochaine catastrophe pour agir. J'attends avec impatience votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, le bassin de la Ligne a été touché dans la nuit du 30 au 31 mai 2026 par un épisode pluvieux d'une intensité exceptionnelle. Plus de 100 millimètres de précipitations ont été enregistrés en huit heures, soit des valeurs largement supérieures aux références habituellement retenues pour ce type d'événement. Les débits observés ont également dépassé ceux relevés lors des inondations de juillet 2021. Les moyens humains et budgétaires actuellement mobilisables ont permis une intervention rapide dès les premières heures suivant l'événement et la mise en œuvre des mesures d'urgence nécessaires.

Dès le lendemain des inondations, les équipes de la Direction des cours d'eau non navigables étaient sur le terrain. Les embâcles ont été dégagés, les ouvrages sécurisés et les zones les plus critiques traitées en priorité. Les équipes sont restées mobilisées jusqu'au 26 juin et les travaux de stabilisation des berges ont été engagés dès le 22 juin. Les moyens actuellement mobilisables ont permis une intervention rapide et la mise en œuvre des mesures d'urgence nécessaires.

Des contacts réguliers ont été établis avec les communes concernées. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités communales et les services techniques afin d'assurer le suivi des interventions. Une rencontre avec des habitants de Jemeppe-sur-Sambre a également été organisée sur le terrain. Contrairement à ce qui a pu être avancé, la DCENN a participé à la préparation des réunions citoyennes organisée cet été et y a apporté son concours. Aucune invitation récente n'a été reçue de la part du collectif « Inondations Balâtre ».

La DCENN avait en revanche répondu présente lors de la dernière réunion citoyenne organisée par ce collectif le 24 mai 2024. En plus de cela, une cellule Inondations a été mise en place par la commune de Jemeppe. La prochaine réunion est prévue le 22 septembre et la DCENN y sera bien présente. Parallèlement, de nombreux citoyens ont été rencontrés

lors des différentes interventions et visites de terrain et des explications claires ont pu être fournies aux riverains.

S'agissant des solutions à mettre en œuvre, aucun ouvrage de rétention ne peut à lui seul résoudre les difficultés rencontrées lors d'un événement d'une telle ampleur. La réduction du risque d'inondation passe par une approche globale combinant l'entretien du cours d'eau, l'amélioration de certains ouvrages hydrauliques, la réduction des obstacles à l'écoulement, le ralentissement du ruissellement, l'amélioration de l'infiltration et la restauration des zones naturelles d'expansion de crue.

Une modélisation hydraulique du bassin de l'Orneau a par ailleurs été réalisée afin d'évaluer et de prioriser différents scénarios d'action. La concertation entre les services régionaux, les autorités communales et les acteurs locaux se poursuit et sera renforcée au fur et à mesure de l'avancement des études, des travaux envisagés et des résultats de cette étude.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses apportées. Nous confronterons les réactions des uns et des autres par rapport à la présence des services régionaux. Peut-être n'étaient-ils pas présents lors de réunions publiques, et davantage avec des services techniques. Je me renseignerai et je me ferai le relais des propos de la réponse. L'important, c'est d'être sur le pont.

Merci aux services d'avoir été mobilisés jusque fin juin par rapport au renforcement des berges. C'était important. J'en ai vu qui étaient complètement effondrées. En me rendant sur place, je me suis vite rendu compte de l'importance du drame qui s'était joué là. Et encore, on n'a pas vécu le pire. Il faut absolument réagir aujourd'hui pour l'éviter demain.

Je pense que, malheureusement, aujourd'hui, on n'y est pas encore, mais j'imagine que la concertation se poursuit et que les travaux vont voir le jour. J'espère qu'il y a les moyens de faire l'entretien du cours d'eau, parce que vous n'avez pas donné d'éléments à cet égard. Nous reviendrons peut-être au budget pour savoir quels sont les moyens dévolus à ce type de travaux.

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la manifestation silencieuse pour les
oiseaux des marais d'Harchies »**

**Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le renforcement de la protection de
l'avifaune aux marais d'Harchies »**

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la protection de la biodiversité autour des
marais d'Harchies »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Jacob, sur « la manifestation silencieuse pour les oiseaux des marais d'Harchies » ;
- M. Janssen, sur « le renforcement de la protection de l'avifaune aux marais d'Harchies » ;
- M. Mockel, sur « la protection de la biodiversité autour des marais d'Harchies ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis ravi aujourd'hui de voir que nous sommes quatre à poser une question sur un sujet qui me tient à cœur, puisqu'on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette Commission : les marais d'Harchies. Vous connaissez la situation de ce site remarquable, qui a d'ailleurs été mis en valeur dans le dernier numéro du magazine *Vivre la Wallonie*. J'invite chacun à le lire.

Vous connaissez la situation par rapport aux pratiques de chasse qui se passent de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire en France. Quand vous allez sur place, vous vous rendez compte encore plus du caractère ubuesque de la situation, puisque la plupart des oiseaux qui sont tirés par ces chasseurs sont irrécupérables, vu la topologie et les caractéristiques de la zone. C'est vraiment tirer sur des oiseaux pour tirer sur des oiseaux, puisqu'il n'y a aucune utilisation possible pour la plupart des carcasses.

En réponse à l'adoption de l'arrêté sur la chasse 2026-2027 pris par le préfet du Nord, sans intégrer les demandes adressées par les groupements d'associations belges, notamment de mise en place d'une zone tampon de 1 500 mètres – demande qui avait été adressée lors de la phase de consultation publique relative à la prise de cet arrêté –, la manifestation du 21 août dernier s'est

tenue sur place avec pas moins de 700 participants. Cela signifie qu'il y a une préoccupation citoyenne partagée sur le sujet. Ce n'est pas uniquement le fait de quelques personnes qui souhaitent absolument préserver cet écosystème.

On a déjà discuté, l'arrêté de la préfecture française respecte bien la législation, c'est clair. Par contre, il semble être contraire au respect des législations européennes, notamment de conventions internationales. On a déjà évoqué ici celle de Ramsar.

C'est pour cela qu'une action en justice a été intentée par la Ligue royale belge de protection des oiseaux pour suspendre l'arrêté en question. Lors de l'audience, le juge n'a pas statué sur le fond, parce qu'il demandait des données actualisées, notamment le nombre d'oiseaux mis à mort par les chasseurs, l'état de menace de conservation des oiseaux chassés. Il a quand même évoqué, dans ses échanges avec les parties, la mise en place d'une zone tampon de 1 500 mètres. Il a questionné la préfecture sur les obstacles à la mise en place de cette mesure. C'est un premier signal.

Dernier élément, le secrétariat de la Convention de Ramsar, qui a été saisi par la Ligue royale belge de protection des oiseaux, a répondu en demandant à ce qu'un contact soit pris entre la Région wallonne et l'Office français de la biodiversité.

Je reviens vers vous pour savoir si de nouveaux éléments peuvent être partagés sur la situation. Avez-vous entrepris de nouvelles démarches ? Avez-vous pu de nouveau dialoguer avec le préfet du Nord ? Si oui, avez-vous obtenu une réponse à vos éventuelles interpellations ? Des pistes d'action ont-elles pu être dégagées à la suite des rencontres que vous avez pu avoir avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux ?

Enfin, avez-vous pris contact, comme cela a été suggéré par le secrétariat Ramsar, avec vos homologues français de l'Office de la biodiversité ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, en complément des éléments de contextualisation mentionnés par M. Jacob, rappelons que les marais d'Harchies bénéficient d'importants efforts de conservation. Entre 2022 et 2024, la Région wallonne y a consacré 1,4 million d'euros, auxquels s'ajoutent plusieurs millions d'euros européens dans le cadre du programme LIFE vallées atlantiques.

Un paradoxe apparaît. Des moyens publics importants sont mobilisés pour protéger ces espèces. Toutefois, l'efficacité de ces investissements peut être fragilisée lorsque les oiseaux quittent la réserve et sont exposés à la chasse à quelques centaines de mètres de l'autre côté de la frontière.

La situation est d'autant plus particulière que certains oiseaux d'eau protégés dans la réserve franchissent la frontière pour se nourrir dans des zones où l'agrainage peut contribuer à les attirer, avant d'y être chassés dès l'ouverture de la saison. Les réserves wallonnes peuvent ainsi paradoxalement, contribuer à maintenir des populations qui deviennent ensuite du gibier côté français.

En mai dernier, en réponse à une question de mon collègue M. Palermo, vous indiquiez avoir interpellé le préfet du Nord au sujet de la chasse au gibier d'eau à proximité immédiate du site, sans retour officiel à ce stade, tout en plaidant pour une coopération transfrontalière renforcée.

Depuis lors, le dossier a connu divers développements. Plus de 700 personnes se sont mobilisées à Bernissart le 21 août dernier, pour demander l'instauration, côté français, d'une zone tampon de 1 500 mètres autour des marais interdisant la chasse aux oiseaux ainsi que l'agrainage. Plusieurs associations ont par ailleurs engagé des démarches auprès de la Commission européenne et le secrétariat de la Convention de Ramsar.

Depuis votre réponse de mai, pouvez-vous nous indiquer si vous avez reçu un retour des autorités françaises et si de nouveaux échanges ont eu lieu ? Quelle appréciation portez-vous sur la proposition d'une zone tampon de 1 500 mètres et sur l'interdiction de l'agrainage ? Confirmez-vous les démarches auprès de la Commission européenne et de la Convention de Ramsar ? Peuvent-elles contribuer à faire évoluer la situation ? Quelles initiatives concrètes pourraient désormais être prises pour renforcer la coopération franco-wallonne et garantir que les investissements importants consentis par la Wallonie et l'Union européenne en faveur de la conservation de l'avifaune produisent pleinement leurs effets, malgré les pratiques de chasse autorisées à proximité immédiate du site ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, au mois de mai, je vous interrogeais sur les dangers pour les milliers d'oiseaux autour des marais d'Harchies. Cette zone humide frontalière abrite de nombreux oiseaux et fait l'objet d'efforts européens et wallons en faveur de la biodiversité et de la restauration de la nature. Ces efforts sont anéantis par les chasseurs qui attirent des oiseaux avec de la nourriture pour les abattre massivement et sans distinction sur le territoire français juste à côté.

Le 21 août, date d'ouverture de la chasse en France, une manifestation pacifique et silencieuse s'est tenue à proximité du site, alors que des chasseurs étaient à nouveau positionnés de l'autre côté de la frontière. J'aimerais savoir comment la situation a évolué de votre

côté. Avez-vous entre-temps reçu une réponse officielle de vos homologues français ?

Dans la presse, on peut lire que le préfet français s'est refusé à interdire cette chasse en avançant qu'une étude scientifique devait prouver une fragilisation de la population des palmipèdes chassés. Lors d'une procédure en référé à Lille, qui a déjà été évoquée par un des collègues, contre l'autorisation de chasse donnée par le préfet, la préfecture a déclaré avoir contacté votre cabinet pour vous rencontrer et trouver des solutions. Qu'en est-il au stade actuel ? Comment avez-vous prévu de faire respecter ensemble les directives européennes et protéger l'avifaune ?

Par ailleurs, d'après mes informations, la Ligue de protection a écrit au secrétaire de la Convention de Ramsar afin d'attirer son attention sur cette problématique. La Région wallonne a-t-elle été associée à cette démarche ? A-t-elle eu des contacts avec les instances compétentes de la convention ? Puis, les impacts des pratiques cynégétiques observées à proximité des marais d'Harchies sont-ils aujourd'hui suffisamment documentés ? Dans le cas contraire, la Wallonie envisage-t-elle de soutenir ou de réaliser les évaluations nécessaires afin d'objectiver l'ampleur des menaces pour l'avifaune et l'écosystème concerné ? C'est ce qu'il faut, selon la convention, pour interdire cette chasse.

Une mission consultative Ramsar ou un autre mécanisme prévu par la convention pourrait-il être envisagé dans un tel contexte ? Le cas échéant, pouvez-vous préciser quelles seraient les conditions de la mise en œuvre d'une telle démarche, et dans quelle mesure la Wallonie devrait en assumer le financement ? Dès lors, ne serait-il pas préférable d'engager dès à présent une démarche proactive de suivi et d'expertise transfrontalière, en coopération avec les autorités françaises compétentes, plutôt que d'attendre une éventuelle mission internationale dont le cadre impliquerait des coûts bien plus élevés pouvant atteindre plusieurs centaines de millions d'euros, comme cela a été le cas dans d'autres dossiers ?

Êtes-vous prête à consacrer des moyens pour constater les dégâts et dangers écologiques dans les marais d'Harchies pour éviter que la facture ne s'alourdisse par la suite ? L'administration dispose-t-elle des moyens humains et financiers nécessaires pour remplir les fonctions qui incombent via la Convention de Ramsar, notamment pour le suivi, le contrôle et la protection des habitats en zone humide, en cohérence avec d'autres politiques de la nature que mène la Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés,

vos questions portent sur une préoccupation légitime : garantir la cohérence, au-delà de notre frontière, des efforts importants consentis en Wallonie en faveur des marais d'Harchies et de l'avifaune qu'ils accueillent. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer en commission, j'ai pris contact avec le préfet du Nord afin d'attirer son attention sur cette problématique. J'ai également eu l'occasion d'évoquer ce dossier avec mon homologue française, Mme Monique Barbut. J'ai bien reçu une réponse du préfet, dont je salue la volonté de poursuivre le dialogue sur ce sujet. Une concertation sera bientôt organisée entre mes services et les siens. J'attends de celle-ci qu'elle puisse déboucher sur des solutions concrètes.

Par ailleurs, mes services ont eu l'occasion d'échanger avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux à propos de ce dossier. Les échanges ont permis de faire le point sur les constats réalisés sur le terrain et sur les différentes initiatives entreprises par les associations de protection de la nature.

Nous avons bien été informés des démarches de la ligue qui a transmis, via le point focal belge pour la Convention de Ramsar, ses préoccupations au secrétariat de la convention. Cette demande portait sur la possible organisation d'une mission consultative pour l'évaluation des impacts. Cette demande devra être étudiée en fonction des implications concrètes qu'impliquerait la conduite de cette mission.

Concernant les données scientifiques, les marais d'Harchies font déjà l'objet d'un suivi ornithologique important dans le cadre de nos obligations découlant notamment de la directive Oiseaux. Nous disposons ainsi d'informations régulières sur les populations présentes sur le site. Plusieurs observations et analyses font état d'effets potentiels des activités de chasse pratiquées à proximité immédiate des marais.

Enfin, je tiens à souligner que les efforts consentis sur les marais d'Harchies se poursuivent. Le site bénéficie d'un suivi biologique régulier, son plan de gestion est en cours d'actualisation et des investissements importants continuent à être réalisés pour restaurer les habitats naturels. Un nouveau projet LIFE consacré aux zones humides sera par ailleurs soumis cette année à la Commission européenne. Celui-ci vise notamment les marais d'Harchies et pourrait soutenir de nouvelles actions de restauration sur le site.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Le fait même que vous vous saisissiez du dossier est un signal positif. Je pense que l'on n'aura jamais autant avancé sur l'ébauche d'un dialogue et de solutions que depuis ces dernières semaines. J'entends qu'une concertation officielle est prochainement prévue avec les équipes de la préfecture française, ce qui est une très bonne

nouvelle. On se réjouit de savoir ce qui va déboucher de cette concertation.

Si j'ai bien compris, la mission dans le cadre de la Convention de Ramsar est toujours à l'étude afin de savoir si c'est une opportunité ou pas et selon quelles conditions. Il sera intéressant d'avoir les réponses parce que vous avez vu que ce dossier rassemble des questionnements de l'ensemble de nos forces politiques, du monde sur le terrain, des citoyens et des associations. On doit espérer trouver une solution qui puisse convenir à chacun dans le respect du cadre législatif.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse ainsi que d'avoir mentionné le contact pris avec le préfet du Nord et surtout la nouvelle de la concertation qui sera bientôt organisée.

Soulignons que la Wallonie investit des moyens importants pour préserver ce site exceptionnel et les espèces qui y trouvent refuge. Il est essentiel que ces efforts puissent produire pleinement leurs effets, notamment pour assurer la cohérence que vous avez soulignée.

L'enjeu est bien celui de la cohérence de notre action publique et de l'efficacité des moyens investis en faveur de la biodiversité. Je ne peux que vous encourager à poursuivre activement les démarches engagées et les efforts réalisés.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie pour vos réponses. Par contre, il reste une question ouverte. Le préfet a précisé qu'il avait donné l'autorisation, mais qu'il voulait avoir la certitude d'un réel impact sur la population de canards au total. S'il insiste là-dessus, on devrait théoriquement aller jusqu'à une mission de la convention, ce qui coûte plusieurs centaines de milliers d'euros, ou alors, surtout si l'on veut se mettre d'accord, à une évaluation par l'administration wallonne.

Je n'ai pas très bien compris si l'on dispose déjà de tous les chiffres pour les apporter à la réunion que l'on aura avec le préfet ou s'il faudra en faire une. Apparemment, il faudrait plutôt en faire une qui coûterait beaucoup moins cher si on la fait en interne. Là-dessus, je ne vous ai pas entendue.

J'espère que l'on avancera avec M. le Préfet dans ce dossier et que vous pourrez apporter de bonnes nouvelles bientôt.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la peste porcine africaine et la vigilance à
l'ouverture de la chasse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la peste porcine africaine et la vigilance à l'ouverture de la chasse ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, une récente analyse de l'EFSA alerte sur la progression de la peste porcine africaine en Europe. En 2025, les foyers détectés chez les sangliers ont augmenté de 44 % dans l'Union européenne, tandis que les foyers chez les porcs domestiques ont progressé de 76 %. Quatorze États membres étaient concernés, avec une reprise de la circulation du virus dans certaines zones et des événements de translocation qui rappellent le rôle possible des activités humaines dans la diffusion de la maladie.

À l'approche de la reprise de la chasse, cette situation appelle une vigilance renforcée. La Wallonie a déjà connu les conséquences économiques, sanitaires et territoriales d'une crise de peste porcine africaine. Il est donc essentiel d'éviter tout relâchement, tant pour protéger la filière porcine que pour préserver les activités forestières, cynégétiques et agricoles.

Quel est aujourd'hui l'état de vigilance de la Wallonie face à la peste porcine africaine ? Des mesures spécifiques sont-elles prises pour la saison de chasse 2026-2027 ? Une campagne de sensibilisation est-elle prévue à destination des chasseurs, promeneurs, forestiers, transporteurs, éleveurs et vétérinaires, notamment sur le signalement des sangliers morts ou malades, la biosécurité, le nettoyage du matériel et la gestion des déchets alimentaires ? Disposez-vous d'un bilan actualisé de la surveillance menée en Wallonie sur les sangliers et les porcs domestiques ? Les plans d'urgence et de zonage ont-ils été mis à jour à la lumière des foyers européens récents ? Ce dossier est-il abordé au Conseil européen de l'agriculture et de la pêche ou dans les réunions techniques européennes ? Quelle position la Wallonie défend-elle pour renforcer la prévention, la coordination transfrontalière et le soutien aux filières exposées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la Wallonie suit avec la plus grande attention l'évolution de la peste porcine africaine en Europe. L'augmentation récente des foyers observés dans plusieurs États

membres confirme que cette maladie demeure une menace réelle pour la faune sauvage, les activités rurales et la filière porcine.

Si la Wallonie conserve aujourd'hui son statut indemne, cette situation repose sur une vigilance constante, sur les enseignements tirés de la crise de 2018 à 2020 et sur le maintien d'un dispositif de prévention et de surveillance.

L'ensemble de l'expertise acquise durant cette crise est pleinement conservé au sein des services concernés. Les procédures de surveillance, d'alerte et d'intervention restent opérationnelles et une partie des infrastructures mises en place à l'époque a été maintenue afin de garantir une capacité de réaction rapide en cas de réapparition du virus. C'est notamment le cas du réseau de clôtures sanitaires, dont le maintien a été décidé au regard de l'évolution de la situation dans plusieurs pays voisins.

La surveillance demeure active tant chez les sangliers que dans les élevages porcins. Le signalement rapide de tout sanglier retrouvé mort ou présentant un comportement suspect reste un élément essentiel de la détection précoce. Les informations circulent en permanence entre les services régionaux, l'AFSCA et les autorités compétentes afin de garantir une réaction immédiate en cas d'alerte.

La prévention constitue également un axe majeur de notre action. Des campagnes de sensibilisation ont été déployées à destination des chasseurs, des transporteurs, des forestiers, des touristes et des autres usagers afin de rappeler les règles de biosécurité, l'importance du nettoyage du matériel, de la gestion des déchets alimentaires et de la prévention des introductions accidentelles du virus par les activités humaines.

À l'approche de la saison cynégétique 2026-2027, cette vigilance reste pleinement de mise. Les chasseurs continueront à jouer un rôle essentiel dans le dispositif de surveillance, notamment par leurs observations de terrain et le signalement rapide de toute situation suspecte.

Enfin, la Wallonie reste pleinement intégrée aux mécanismes de coordination mis en place aux niveaux belge et européen. La peste porcine africaine ne connaît pas les frontières administratives et seule une coopération étroite entre les États, les autorités sanitaires et les acteurs de terrain permet d'en limiter efficacement les risques de propagation.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Je retiens surtout qu'il ne faut pas relâcher notre vigilance. La Wallonie a déjà payé un lourd tribut à la peste porcine africaine et l'évolution de la situation en Europe montre que le risque est loin d'avoir disparu. La reprise de la chasse constitue précisément un moment où nous devons être

particulièrement attentifs. À mon avis, l'expérience de 2018 nous rappelle une chose essentielle : en matière de peste porcine africaine, la prévention coûte toujours moins cher que la gestion d'une nouvelle crise.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Interpellation

de M. Eddy Fontaine

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'impact des canicules et de la sécheresse
de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne »**

Question orale

de Mme Alice Bernard

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les conséquences de la sécheresse 2026
pour les exploitations agricoles wallonnes »**

Question orale

de M. Arnaud Dewez

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la procédure de reconnaissance des
calamités agricoles et la mise en place d'outils
assurantiels »**

Question orale

de M. François Huberty

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la sécheresse et l'activation du Fonds des
calamités agricoles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « l'impact des canicules et de la sécheresse de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne » ;
- Mme Bernard, sur « les conséquences de la sécheresse 2026 pour les exploitations agricoles wallonnes » ;
- M. Dewez, sur « la procédure de reconnaissance des calamités agricoles et la mise en place d'outils assurantiels » ;
- M. Huberty, sur « la sécheresse et l'activation du Fonds des calamités agricoles ».

La parole est à M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'été 2026 a rappelé avec brutalité que le réchauffement

climatique n'est plus une perspective lointaine pour notre agriculture. Canicules, sécheresse, pics de chaleur, manque d'eau, stress thermique des animaux, pertes de rendement, surmortalité dans les élevages : nos agriculteurs et agricultrices sont en première ligne.

Les conséquences sont multiples. Dans les cultures, il faut objectiver les pertes de rendement, les problèmes de qualité, les retards ou pertes de croissance, les difficultés d'irrigation, les impacts sur les prairies, les fourrages, les céréales, les cultures maraîchères, fruitières et horticoles. La sécheresse fragilise aussi les réserves alimentaires pour l'hiver, ce qui peut reporter les coûts sur les mois suivants.

Dans l'élevage, l'impact est tout aussi préoccupant. La chaleur provoque du stress thermique, une baisse de production, des troubles de reproduction, une augmentation des besoins en eau et en ventilation, et parfois des pertes animales. Ces épisodes de fortes chaleurs ont eu un impact réel sur certains élevages bovins wallons, avec une hausse de mortalité constatée via Sanitel de près de 40 % en juin 2026 par rapport à 2025, même si ces chiffres ne permettent pas d'identifier les causes exactes des décès. Ces chiffres doivent évidemment être analysés avec prudence, mais ils confirment une réalité de terrain : les animaux souffrent de plus en plus des épisodes de chaleur extrême. Dans les élevages bovins, les pertes de production peuvent être immédiates. Dans les élevages porcins, la croissance peut ralentir d'environ 150 grammes par jour. Pour un éleveur, les pertes peuvent représenter 150 à 200 euros par jour, soit 10 à 15 % de ses revenus. Ce ne sont pas des désagréments passagers : ce sont des pertes directes de revenu et de viabilité économique.

À l'échelle européenne, les événements météorologiques extrêmes coûtent déjà en moyenne 28,3 milliards d'euros par an au secteur agricole, soit environ 6 % de la production végétale et animale. Ces pertes ne sont donc plus exceptionnelles : elles deviennent structurelles. Face à cette situation, nous avons besoin d'un bilan clair, objectif et sectoriel. Il ne suffit pas de constater que la chaleur a été difficile ni de « toucher du bois ». Il faut mesurer précisément ce qu'elle a coûté aux agriculteurs wallons.

Pouvez-vous nous indiquer si votre administration a réalisé, ou va réaliser, une analyse secteur par secteur des conséquences de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne dans son ensemble ? Disposez-vous d'une première estimation du coût économique global pour les exploitations wallonnes ? Combien d'exploitations ont signalé des pertes ? Quels sont les secteurs les plus touchés ? Quelles données ont été remontées par les organisations agricoles, les communes, les assurances, les vétérinaires, Rendac, l'administration ou les services provinciaux ? Concernant l'élevage, confirmez-vous une hausse de la mortalité animale durant les pics de chaleur ? Disposez-vous de données ventilées par

espèce et par province ? Les pertes de production laitière, les ralentissements de croissance, les troubles de reproduction et les coûts supplémentaires liés à l'eau, à la ventilation, à l'alimentation ou à la surveillance des animaux sont-ils pris en compte dans l'évaluation ?

Plus largement, envisagez-vous de proposer la reconnaissance de ces épisodes de canicule et de sécheresse comme calamité agricole ? Si oui, selon quel calendrier et sur la base de quels critères ? Le cas échéant, à quelques semaines du conclave budgétaire, quel sera l'impact sur le budget régional 2027 ? Des outils de soutien alternatifs seront-ils activés pour les agriculteurs touchés ? Vous avez déjà indiqué que certaines pertes, notamment animales ou en pisciculture, ne sont pas couvertes par le cadre actuel des calamités agricoles et que la réforme en cours devra analyser ces exclusions. Où en est cette réforme ?

Ces épisodes posent aussi la question d'un outil structurel de protection des revenus agricoles face aux aléas climatiques. Vous avez récemment indiqué que différents dispositifs étaient à l'analyse : assurance multirisque, fonds de mutualisation ou assurance revenu, en tenant compte des expériences menées dans d'autres régions et États membres. Vous avez également invité à la prudence au regard de l'exemple flamand, où le nombre de souscriptions diminue et où se posent les questions du coût des primes, du niveau d'intervention publique, de la couverture effective des risques et de l'articulation avec les calamités agricoles.

Ces limites existent, mais elles ne peuvent pas conduire à l'immobilisme. La multiplication des sécheresses, canicules, grêles, pluies intenses et pertes de rendement impose de construire une véritable assurance climat wallonne, accessible financièrement, lisible par les agriculteurs et articulée avec les mécanismes publics d'indemnisation. Sans outil de mutualisation et de couverture des pertes, les exploitations resteront exposées seules à des chocs climatiques de plus en plus fréquents. Où en est précisément le travail sur cette assurance climat ? Quel calendrier le Gouvernement se fixe-t-il ? Quels modèles sont actuellement étudiés ? Quel rôle pour la Région dans le financement des primes ?

Quels risques seraient couverts : sécheresse, canicule, grêle, excès d'eau, pertes de rendement, pertes animales, pertes fourragères ? Les organisations agricoles, les assureurs, les centres pilotes et les experts climatiques sont-ils associés à cette réflexion ? L'agriculture wallonne ne peut pas être laissée seule face à des chocs climatiques qui deviennent structurels. Il faut aussi anticiper, investir et adapter. Les agriculteurs n'ont pas besoin de compassion après chaque crise ; ils ont besoin d'un véritable plan, de moyens, de perspectives. Dans ce cadre, comment entendez-vous mobiliser les moyens de la future PAC pour permettre une adaptation de l'agriculture wallonne aux nouvelles réalités climatiques ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, la Fédération wallonne de l'Agriculture vient de publier les résultats d'un sondage réalisé auprès de ses membres sur les conséquences de la sécheresse. Ils confirment une situation particulièrement préoccupante : pertes de rendement, manque de fourrage et d'eau, difficultés pour les prairies et les cultures, coûts supplémentaires et conséquences importantes sur la trésorerie des exploitations.

Ce constat rejoint celui de la FUGEA, qui souligne que les vagues de chaleur et la sécheresse affectent les cultures, les animaux et les sols. La surmortalité animale a aussi été constatée. La FUGEA demande notamment des dérogations urgentes concernant l'implantation des CIPAN, l'épandage des matières organiques et des fumiers ou encore le renouvellement des prairies permanentes. Elle avertit surtout que les agriculteurs sont « en première ligne face aux chocs climatiques » et réclame des politiques fortes pour améliorer la résilience des fermes.

Les données de vos propres services confirment d'ailleurs l'ampleur du problème : dans certaines prairies suivies à Strée, la croissance de l'herbe s'est pratiquement arrêtée cet été, au point que des éleveurs ont dû puiser dans leurs réserves hivernales. Quelle évaluation globale faites-vous aujourd'hui des pertes subies par l'agriculture wallonne du fait de la sécheresse 2026, par production et par province ?

Quelles réponses avez-vous apportées aux demandes de la FWA et de la FUGEA ? Où en est la procédure de reconnaissance de la sécheresse comme calamité agricole et dans quels délais les agriculteurs pourront-ils être fixés ? Quels moyens supplémentaires comptez-vous consacrer à l'adaptation structurelle de notre agriculture aux sécheresses, afin que le coût croissant du dérèglement climatique ne repose pas sur les épaules des agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, en parallèle à la réflexion de fond sur l'adaptation de notre agriculture et des choix des cultures notamment, je voulais aujourd'hui faire le point sur deux projets concrets et importants pour nos agriculteurs : la procédure de reconnaissance des calamités agricoles et la mise en place d'outils assurantiels. À la demande des agriculteurs concernés, de nombreuses communes ont réuni leurs commissions de constat de dégâts aux cultures. C'est une lourde procédure administrative permettant de nourrir la procédure de reconnaissance du Fonds des calamités agricoles, permettant d'indemniser les producteurs qui ont subi des dégâts sur leurs parcelles agricoles et horticoles à la suite d'un

événement naturel défini comme exceptionnel par l'Institut royal météorologique.

Cette procédure représente une charge importante pour nos communes. Elle nécessite un travail administratif conséquent, ainsi que la réunion a au moins deux reprises de la Commission communale de constat des dégâts aux cultures. Celle-ci doit également procéder à un important travail de terrain afin d'évaluer les dommages, parfois en se déplaçant de parcelle en parcelle. Vous aviez annoncé votre volonté de revoir cette procédure de constat et de reconnaissance des dégâts aux cultures. Un projet de décret est actuellement en discussion au sein du Gouvernement.

Quelle sera l'ampleur de la réforme envisagée ? Répondra-t-elle aux difficultés concrètes soulevées par les communes et les acteurs de terrain ? Quelles simplifications sont envisagées ? Dans quel délai ces nouvelles dispositions pourraient-elles entrer en vigueur ? Concernant les outils assurantiels à destination des agriculteurs dont notre Commission a beaucoup parlé lors de la précédente législature, étudiez-vous cette solution ?

Celle-ci pourrait faire partie d'un arsenal pour l'adaptation de notre agriculture face au réchauffement climatique. Le sujet n'est pas simple, les écueils sont nombreux. Il suffit de lire le rapport de la visite en France et au Luxembourg de la précédente Commission de l'agriculture. Cependant, un outil assurantiel a-t-il sa place en Wallonie afin de protéger nos productions agricoles ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, la contextualisation de M. Fontaine sur cette problématique est assez juste. Avant la pause estivale, nous avons déjà pu vous relayer plusieurs constats alarmants au sujet des conséquences de la sécheresse et exprimé des craintes sur les récoltes encore à venir. Au moment de cette rentrée parlementaire, ces craintes se sont malheureusement avérées fondées, puisque, à la suite d'un sondage auprès de ses membres, la FWA indique que 84 % d'entre eux signalent des difficultés liées aux cultures et/ou aux fourrages.

À la demande d'agriculteurs ou de syndicats agricoles, de nombreuses communes ont déjà réuni leur Commission communale de constat des dégâts aux cultures. Plusieurs secteurs indiquent déjà que cette année sera particulièrement difficile, que ce soit en pommes de terre, mais également au niveau de l'élevage, avec des pertes globales pour le fourrage pour les prairies, qui est estimé dans certaines régions à 50 %, voire plus.

Disposez-vous des données pour l'ensemble des secteurs ? À combien les pertes sont-elles estimées pour les principales cultures ? Avez-vous invité l'ensemble

des communes à réunir leur Commission communale de constat des dégâts aux cultures ? Dès à présent, allez-vous initier la procédure de reconnaissance des calamités agricoles ? Au vu du phénomène qui touche l'ensemble de l'Europe, puisque ce n'est pas cantonné uniquement à la Belgique ou à la Région wallonne, allez-vous solliciter une intervention des fonds européens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, à ce stade, l'administration ne dispose pas encore d'une estimation consolidée du coût économique global de la sécheresse et des épisodes caniculaires de l'été 2026 pour l'ensemble de l'agriculture wallonne. Plusieurs secteurs ont réalisé ou entrepris des analyses afin d'évaluer les impacts économiques au niveau de leur propre filière, mais il serait prématuré d'additionner ces estimations pour en déduire un coût global.

Par ailleurs, certaines cultures importantes ne sont pas encore entièrement récoltées, ce qui ne me permet pas encore d'établir un bilan définitif des rendements et des pertes. Les informations actuellement disponibles proviennent notamment des commissions communales de constat des dégâts agricoles, des organisations agricoles, des vétérinaires de l'ARSIA, de Rendac, des centres de recherche et de l'administration. Ces premières observations indiquent que certains secteurs semblent avoir été davantage affectés que d'autres.

Pour les bovins, l'analyse réalisée par l'ARSIA sur la base des données Sanitel confirme une hausse anormale de la mortalité au moment de la canicule de fin juin. L'écart maximal du taux de mortalité hebdomadaire a été observé durant la semaine du 25 juin au 1^{er} juillet, durant laquelle ce taux était supérieur de 0,14 point de pourcentage à la moyenne observée dans le cheptel wallon général durant les semaines correspondantes des années 2022 à 2024.

Au-delà de la mortalité, les effets du stress thermique ont également été observés dans les performances des animaux. Ainsi, les données du Comité du lait font apparaître une diminution d'environ 9 %. Cependant, une baisse saisonnière est habituellement observée à cette période et d'autres facteurs peuvent également avoir contribué à son ampleur en 2026. L'impact sur la production laitière est donc réel, mais l'ampleur exacte de la part directement imputable au stress thermique doit encore être consolidée.

Pour les autres filières, les données disponibles sont celles de Rendac, qui couvrent jusqu'à la mi-août. Selon ces données, il y a une hausse d'animaux collectés particulièrement marquée pour les volailles et plus modérée pour les porcs, tandis qu'aucune hausse n'est

constatée pour les ovins et caprins durant cette même semaine. Les données de Rendac doivent néanmoins être interprétées avec prudence, car elles ne portent que sur les animaux collectés par le service d'équarrissage et ne permettent pas, à elles seules, d'attribuer l'ensemble des variations observées à la chaleur ni de mesurer un taux de surmortalité à l'échelle des différents cheptels.

Les premières informations font également état d'effets sur la reproduction des animaux, ainsi que d'une augmentation de certains coûts d'exploitation liés à l'abreuvement, à la ventilation, à la surveillance des troupeaux et à la gestion du stress thermique. Toutefois, l'ampleur économique globale de ces phénomènes n'est pas encore consolidée.

Pour les productions végétales, les prairies et les cultures fourragères figurent parmi les secteurs les plus touchés. Les observations réalisées sur le terrain font état de pertes importantes de pousse de l'herbe dans de nombreuses régions. En ce qui concerne le maïs, les légumes de plein champ et les pommes de terre, les situations apparaissent plus contrastées selon les régions, les types de sol et les précipitations effectivement reçues au cours de l'été.

De nombreux syndicats agricoles m'ont fait part de demandes d'assouplissement concernant la norme BCAE 6, qui impose l'implantation de couverts végétaux durant l'automne. J'ai décidé, pour cette année 2026, d'accorder un délai supplémentaire de deux semaines pour cette implantation afin de permettre aux agriculteurs de rattraper le retard pris dans leurs travaux à cause de la sécheresse estivale. Des dérogations similaires ont été accordées par le ministre Coppieters pour l'implantation des CIPAN.

J'ai également décidé de reconnaître, pour la campagne 2026, un cas de force majeure permettant de déroger aux obligations de non-fauche ou de non-pâturage applicables aux zones refuges de l'ECO-régime « Cultures favorables à l'environnement », ainsi qu'aux surfaces relevant de certaines mesures agroenvironnementales. Cette décision permet aux agriculteurs concernés de faucher ou de faire pâturer ces surfaces sans que cela entraîne, pour l'année 2026, le non-respect des obligations correspondantes. Elle leur offre ainsi une possibilité supplémentaire de mobiliser des ressources fourragères et, dans la mesure du possible, de conforter leurs stocks, particulièrement mis sous pression par les conditions climatiques de cet été, qui ont souvent entraîné un affouragement précoce.

La procédure d'une éventuelle reconnaissance de calamité agricole est en cours. Les communes convoquent actuellement leur commission communale de constat de dégâts aux cultures. Chaque commune introduira ensuite sa demande de reconnaissance de calamité agricole via le guichet des pouvoirs locaux. À l'heure actuelle, 55 communes ont introduit une telle demande à la suite des réunions de premier constat des

dégâts. Ces derniers devront être confirmés lors du second constat, qui aura lieu d'ici la fin de l'année pour la plupart. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'analyse globale pourra être faite par mon administration et qu'une éventuelle reconnaissance pourra être déposée auprès du Gouvernement.

Je n'ai pas à encourager les communes à réunir leurs commissions. Dans le respect des procédures réglementaires en vigueur, c'est un agriculteur touché par un phénomène climatique exceptionnel qui doit solliciter la commune sur laquelle sa parcelle se situe. Ensuite, l'organisation de la commission est réalisée par le bourgmestre ; c'est une compétence exclusivement communale.

Concernant la réforme en cours, des projets de décret et d'arrêté du Gouvernement wallon relatifs à l'intervention financière à la suite de dommages causés par une calamité naturelle ou agricole ont été adoptés en première lecture à la fin du mois de juin. Cette réforme simplifie la procédure de reconnaissance d'une calamité agricole. Les difficultés principales relevées par les communes et les acteurs sont liées au fonctionnement des commissions communales et à la lourdeur administrative qui en découle. Un système de signalement par application remplacera ces procédures. La réforme allège ainsi fortement la charge administrative de tous les acteurs et réduit les délais, tant pour la reconnaissance du phénomène que pour l'indemnisation des sinistrés. Le Gouvernement prévoit une entrée en vigueur de cette réglementation à partir du 1^{er} janvier 2028. Cette réforme du système des calamités agricoles prévoit notamment la prise en compte des dégâts causés à la pisciculture. Vu sa spécificité, j'ai proposé que ce secteur bénéficie d'un régime d'aide particulier.

Quant à la sous-question relative à une intervention des fonds européens, celle-ci a été abordée lors du Conseil informel des ministres de l'Agriculture des 7 et 8 septembre à Dublin, auquel j'ai participé. Le Commissaire Hansen y a confirmé que les marges budgétaires européennes étaient aujourd'hui très limitées, alors que l'ampleur des dégâts liés à la sécheresse et aux fortes chaleurs est considérable dans de nombreuses régions d'Europe. La Commission a toutefois indiqué qu'elle était prête à faire preuve d'un maximum de flexibilité dans la mise en œuvre de la PAC et de certaines obligations environnementales, notamment en cas de circonstances exceptionnelles. Le commissaire a également évoqué la possibilité de mobiliser, dès cet automne, les 450 millions d'euros prévus pour l'année prochaine au titre de la réserve agricole européenne, tout en reconnaissant que ce montant resterait limité à l'échelle des 27 États membres.

En ce qui concerne les sous-questions relatives à la mise en œuvre d'un système d'assurance en Wallonie, plusieurs dispositifs sont actuellement à l'étude pour

mieux protéger les agriculteurs face aux événements climatiques extrêmes. L'assurance multirisque constitue une piste sérieusement étudiée par mon administration avec les organisations agricoles et les assureurs. Son principal défi reste son coût. Les primes devraient être fortement soutenues par les pouvoirs publics, alors qu'elles pourraient augmenter avec la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Un tel dispositif pourrait donc avoir sa place en Wallonie, à condition d'être attractif pour les agriculteurs, financièrement soutenable pour la Région et suffisamment largement adopté pour garantir son équilibre. Mon objectif est d'aboutir à un mécanisme concret, financièrement soutenable et simple d'accès pour les agriculteurs.

Les propositions actuellement discutées au niveau européen prévoient la possibilité de recourir à de nouveaux instruments de gestion des crises climatiques. Les modalités de ces dispositifs, leur financement et leur articulation avec les autres mesures de la PAC font toutefois encore l'objet d'analyses et de discussions, tant au niveau européen qu'au sein des groupes de travail réunissant l'administration et les acteurs du secteur agricole.

La Wallonie veillera à examiner ces opportunités avec attention tout en prenant en compte la disponibilité budgétaire globale et la volonté de soutenir et d'aider notre agriculture wallonne. L'adaptation est également un grand chantier en cours, nécessaire. En effet, au-delà des mécanismes de soutien en cas de crise, l'adaptation des exploitations face aux changements climatiques reste une priorité. À cet égard, les leviers déjà identifiés demeurent pleinement pertinents : amélioration de la gestion de l'eau, renforcement de la capacité des sols à stocker de l'eau, diversification des cultures, recours à des variétés et des cultures plus tolérantes aux déficits hydriques, haies et adaptation des systèmes d'élevage. Ces pistes font l'objet d'une diffusion active via les ressources techniques mises à disposition sur le portail wallon de l'agriculture, et notamment sur le site « Adaptations à la sécheresse », qui regorge de ressources documentaires pour aider les agriculteurs à adapter leur exploitation et leurs pratiques.

De plus, le CRA-W poursuit plusieurs axes de recherche pour accompagner l'adaptation du secteur agricole. Développement de variétés plus robustes en céréales et pommes de terre, nouvelles cultures adaptées au climat futur – blé dur, tournesol – et adaptation des systèmes d'élevage des prairies et du maraîchage. Les centres pilotes et les autres organismes d'accompagnement participent également activement à la recherche et à la diffusion de ces informations sur le terrain. Chaque année, les centres pilotes organisent des visites d'essais ou des formations dans lesquelles les nouvelles variétés et techniques sont montrées et expliquées aux agriculteurs. Je souhaite d'ailleurs renforcer cet aspect de la formation et de la diffusion

des connaissances grâce à la formation continue, car c'est en accompagnant les agriculteurs que nous pourrions réellement avoir un impact sur le terrain. La PAC accompagne également l'adaptation, notamment à travers la BCAE 7, sur la rotation ou la diversification des cultures et l'ECO-régime, culture favorable à l'environnement.

La diversification permet de limiter les risques en répartissant la production entre des cultures ayant des besoins et des sensibilités climatiques différentes. Elle doit toutefois rester raisonnée, car les cultures résistantes à la sécheresse peuvent être vulnérables à d'autres aléas, comme les gelées tardives ou les excès d'eau, et doivent surtout être robustes à toutes les conditions, si possible.

En matière d'adaptation des exploitations et de l'élevage, les aides régionales soutiennent déjà certains investissements, notamment les systèmes de ventilation, les brise-vent automatisés et l'aménagement des bâtiments d'élevage.

La prévention du stress thermique repose toutefois sur une approche globale combinant conception et orientation des bâtiments, ventilation, ombrages, accès à une eau de qualité et gestion des animaux.

Au-delà des bâtiments, les organismes wallons de recherche et d'encadrement contribuent à analyser les effets des fortes chaleurs et à diffuser des recommandations relatives à l'alimentation, la gestion des troupeaux, les périodes sensibles et la sélection génétique notamment.

Comme vous pouvez le constater, dans l'attente d'une analyse plus précise des impacts de cet été 2026, plusieurs réponses sont déjà mobilisées :

- des mesures à court terme pour y faire face avec les agriculteurs ;
- la réforme du régime des calamités agricoles et les réflexions sur l'assurance climatique à moyen terme ;
- le soutien au renforcement structurel des exploitations face aux changements climatiques à plus long terme via la recherche, la vulgarisation sur la diversification des cultures, l'adaptation des pratiques et des variétés et cultures plus robustes ;
- le soutien de la recherche.

Ces leviers complémentaires devront continuer à être développés dans les mois et années à venir, en tenant compte des enseignements de cet été 2026.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse plus que complète.

J'ai bien noté qu'il n'y a pas d'estimation. Vous avez donné des chiffres, mais rien de consolidé à l'heure actuelle.

Vous avez fait un focus sur les prairies qui ont été durement touchées. Pour les autres types de culture, c'est en fonction des régions. Les agriculteurs ont déjà dû entamer leurs stocks de foin, ce qui posera problème en hiver. Vous avez évoqué le fait que la procédure de reconnaissance des calamités agricoles est en cours et que 55 communes ont déjà rentré leur dossier. J'ai noté que la réforme est en cours et qu'elle a été abordée en première lecture, qu'elle réduirait les lourdeurs administratives et toutes les lourdeurs en général.

Concernant les assurances, plusieurs dispositifs sont à l'étude. Sous l'ancienne législature, nous avons fait quelques déplacements et voyages d'études et nous avons pu voir, notamment au Luxembourg et en France, les différents dispositifs. C'est un dossier très compliqué parce qu'il faut trouver les moyens, y compris publics, pour aider les agriculteurs afin que les assurances ne leur coûtent trop cher.

En conclusion, Madame la Ministre, l'enjeu, c'est le budget 2027. Que va-t-on faire et comment allez-vous défendre votre budget 2027 par rapport à toutes ces problématiques que l'on vient d'évoquer ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les nombreux éléments de réponse que vous avez apportés.

Vous confirmez une série de constats qui ont été faits par les associations et les syndicats agricoles, notamment à propos des prairies.

Vous avez parlé de la réforme de la reconnaissance des calamités agricoles. Vous avez parlé d'un projet de décret ainsi que d'un AGW qui a été discuté et adopté fin juin en première lecture. Vous mentionnez une entrée en vigueur début 2027, si j'ai bien compris, ce qui veut dire que ce projet de décret sera à l'ordre du jour de notre commission bientôt. Pourriez-vous apporter une précision par rapport à cela ?

La question des outils assurantiels est très délicate parce qu'il ne faut pas que les assurances rebutent les agriculteurs. Il ne s'agit pas de dire : « S'il y en a qui ont les moyens de les payer, tant mieux. S'ils n'ont pas les moyens de les payer, tant pis », car cela mènera à encore plus d'inégalité ou de précarité chez certains qui ne sont déjà parfois pas en bonne situation financière. On continue à vous encourager à être prudente dans ce domaine parce que les assurances ne sont pas des philanthropes.

Vous parlez de recherche, d'adaptation, et cetera. Tout sera une question de moyens. On a eu le débat sur l'incendie dans les Fagnes et l'on a fait allusion aux

choix budgétaires qui devront être faits dans le budget qui va bientôt nous être présenté. Ce sera la même chose pour les conséquences des canicules que l'on a connues. On attend des décisions courageuses de votre part en matière budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses à mes deux questions précises.

La première concernait la procédure de reconnaissance des calamités et l'état des lieux du projet en cours. J'ai entendu qu'il a été adopté en première lecture au mois de juin, qu'il a notamment pour vocation de réduire les délais et de faciliter le signalement – ce sera par application –, avec une entrée en vigueur en janvier 2028. On peut se réjouir de cette avancée en termes de simplification administrative, que ce soit pour les agriculteurs ou pour nos communes.

Concernant la mise en place d'outils assurantiels, je note que vous considérez que c'est une piste sérieuse à étudier. Vous avez raison sur le fait qu'il faut qu'elle soit financièrement soutenable pour la Région comme pour les agriculteurs. Vous avez donc à poursuivre cette étude pour en arriver à une conclusion.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse. Nous nous rejoignons sur le fait que les signaux sont malheureusement bien là, même si l'on n'a pas encore d'éléments chiffrés pour les différents secteurs.

J'entends que ce sont des compétences communales concernant éventuellement le rassemblement des commissions. À mon sens, il est important de sensibiliser les différentes communes à réunir les commissions des dégâts afin d'avoir toutes les données et de rendre attentives les communes qui n'auraient pas mis le mécanisme en place.

Nous savons que les sécheresses, comme d'autres événements climatiques extrêmes, verront leur intensité et leur fréquence augmenter à la suite du dérèglement climatique. Il convient dès lors d'agir en deux temps.

Dans l'immédiat, nous devons absolument soulager les finances de nos agriculteurs victimes de cette sécheresse, et ce, en initiant la procédure de reconnaissance de l'événement comme calamité agricole et en plaidant pour une intervention du fonds européen. Il est important d'avancer à moyen terme sur les outils assurantiels.

Sur le plus long terme, nous devons travailler à généraliser les bonnes pratiques, assurer la transition et adapter nos pratiques, notamment la gestion de l'eau et

la diversification des cultures, dans nos exploitations pour permettre d'assurer la résilience de notre agriculture face à ces phénomènes. Je suis convaincu que vous parviendrez à avancer sur ces actions à plus long terme, car c'est notre autonomie alimentaire future qui en dépend.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine. La première, motivée, est déposée par MM. Fontaine et Spies (Doc. 675 (2026-2027) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Dewez et Huberty (Doc. 676 (2026-2027) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le budget et les orientations stratégiques
de la future Politique agricole commune
(PAC) »**

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le processus d'évaluation de la Politique
agricole commune (PAC) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « le budget et les orientations stratégiques de la future Politique agricole commune (PAC) » ;
- M. Huberty, sur « le processus d'évaluation de la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors de notre dernier échange, vous indiquiez que les discussions sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034 entraient dans une phase décisive, selon vos termes, et qu'une première boîte de négociation chiffrée avait été publiée le 11 juin par la présidence chypriote. Vous rappelez que, pour la Wallonie, l'agriculture ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire et que la Région plaide pour une PAC forte, renforcée et lisible.

Depuis lors, les inquiétudes demeurent quant au niveau du futur budget agricole européen, à une éventuelle dilution de la PAC dans les plans nationaux plus larges et à la capacité de la Wallonie à défendre ses priorités agricoles dans les négociations intrabelges et européennes.

Quel est le calendrier précis des négociations relatives au futur cadre financier pluriannuel et à la prochaine PAC ? Disposez-vous d'une première estimation budgétaire des scénarii actuellement discutés et de leurs impacts potentiels pour l'agriculture wallonne ? Quelle position la Wallonie défend-elle dans les réunions intrabelges DGE et auprès du Fédéral ? Quelles alliances sont recherchées au niveau européen pour défendre une PAC forte et suffisamment financée ?

Par ailleurs, quels sont les grands axes que vous souhaitez porter dans le futur Plan stratégique de la PAC : revenu agricole, renouvellement des générations, autonomie alimentaire, transition climatique, simplification administrative, soutien à l'élevage, agriculture familiale et maintien des prairies ?

Où en est le travail sur la définition de l'agriculteur actif ou de l'agricultrice active ? Quels critères sont envisagés afin de garantir que les aides bénéficient réellement aux agriculteurs qui vivent de leur travail, produisent, entretiennent les terres et participent à la vitalité de nos territoires ruraux ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les prochains mois vont s'avérer essentiels pour l'élaboration de la prochaine PAC. Malheureusement, on sait déjà que le cadre budgétaire européen proposé constitue une importante réduction des moyens pour le premier pilier. Les incertitudes qui planent sur le second pilier inquiètent encore plus les nombreux observateurs. Dans ce contexte, le SPW a entamé une série de consultations dans le cadre d'un groupe de travail externe sur un projet d'analyse contextuelle dont l'adoption est prévue pour la fin de l'année.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer qui sont les parties consultées dans le cadre de ce groupe de travail ? Quels sont les thématiques abordées et le calendrier de travail ? Quelle est l'ambition de ce document et quelle sera sa place dans l'élaboration du futur plan stratégique régional ? Selon nos informations, le secteur de la recherche n'aurait pas été associé à cette réflexion. Comment expliquez-vous ce choix de se passer de l'analyse et des propositions de ces acteurs qui peuvent activement nourrir la réflexion sur l'évolution et l'adaptation, sur le long terme, de notre agriculture ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, vos deux questions me permettent de faire le point à la fois sur l'état des négociations européennes relatives à la future PAC et sur les travaux que nous avons d'ores et déjà engagés en Wallonie pour préparer la programmation 2028-2034.

Au niveau européen, les discussions entre États membres battent leur plein autour de la boîte de négociation chiffrée. L'objectif du président du Conseil européen, Antonio Costa, est de parvenir à un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel d'ici la fin de l'année 2026.

En parallèle, les travaux législatifs progressent. Le Conseil a arrêté sa position sur le projet de règlement relatif aux plans de partenariat nationaux et régionaux – PPNR – le 16 juin, puis sur le règlement relatif à la performance le 24 juin. Il s'agit à ce stade d'approches générales partielles, puisque les éléments directement liés à la négociation budgétaire restent ouverts.

Certaines modalités propres à la PAC relèvent par ailleurs du règlement sectoriel PAC. Sur ce texte, le Conseil vise une approche générale partielle en octobre. Les positions du Parlement européen sont, quant à elles, attendues en décembre 2026 ou en janvier 2027. Viendra ensuite le temps des trilogues entre le Conseil, le Parlement et la Commission.

Sur le plan budgétaire, sur la base de la boîte de négociation actuelle, l'enveloppe globale du PPNR attribuée à la Belgique pour 2028-2034 serait en diminution d'environ 10 % en termes réels par rapport à l'addition des fonds historiques correspondants pour 2021-2027. Cette évolution confirme la pression qui s'exerce sur les moyens européens consacrés notamment à l'agriculture. Le montant qui sera effectivement consacré à la PAC reste donc un point essentiel de la négociation, dont l'issue est attendue d'ici la fin de l'année.

S'agissant plus spécifiquement de l'agriculture, le montant actuellement réservé à la PAC ne permettrait pas, à lui seul, de maintenir le niveau de financement de la programmation actuelle. Une partie du budget non affecté du futur PPNR devra donc également être mobilisée en faveur de l'agriculture. Selon les estimations disponibles, le maintien du niveau actuel de financement de la PAC nécessiterait d'y consacrer environ 47 % de cette enveloppe non affectée en prix constant. C'est précisément pour limiter cette dépendance à des moyens qui devront être arbitrés entre plusieurs politiques que nous plaidons pour un renforcement du montant directement réservé à la PAC.

La position que je défends avec le Gouvernement wallon est claire : nous voulons une PAC forte, dotée de moyens renforcés en prix constants et contribuant pleinement à notre souveraineté alimentaire. Nous plaidons en particulier pour un renforcement du budget spécifiquement réservé aux agriculteurs – le *ring-fencing* agricole. Nous soutenons également le principe de réserver une partie des fonds non alloués aux zones rurales, au travers d'un *ring-fencing* rural distinct et complémentaire du *ring-fencing* agricole. Cette position est défendue dans le cadre des concertations intrabelges et des négociations européennes.

Dans cette négociation, le rôle du Premier ministre Bart De Wever sera également déterminant. Le cadre financier pluriannuel relève en effet, à son stade final, d'un accord entre les chefs d'État et de gouvernement réunis au Conseil européen. Il lui appartiendra donc de défendre, au nom de la Belgique, les priorités arrêtées entre les différentes entités du pays, notamment en ce qui concerne le maintien d'un budget agricole à la hauteur des enjeux. L'objectif affiché au niveau européen reste de parvenir à un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel d'ici la fin du second semestre 2026.

S'agissant maintenant du contenu de la future PAC wallonne, aucun arbitrage n'est arrêté à ce stade. C'est précisément pour cette raison que nous avons choisi de commencer dès maintenant le travail de fond. Bien que les recommandations de la Commission européenne ne soient pas encore définitives, nous travaillons depuis la fin du mois de mai sur la base de leurs projets. Six grandes thématiques structurent actuellement nos réflexions : le revenu et la rentabilité des agriculteurs, le renouvellement des générations, les enjeux environnementaux et climatiques, la robustesse face aux risques, l'innovation et le numérique, ainsi que le développement des zones rurales. Plusieurs groupes de travail internes à l'administration ont commencé leurs travaux. Ils doivent permettre d'identifier les besoins de l'agriculture wallonne et les interventions les plus pertinentes pour répondre aux recommandations européennes.

Le règlement européen prévoit également la concertation des parties prenantes. Deux premières réunions de concertation avec les parties prenantes externes sont programmées dans les prochaines semaines. Les organisations associées sont celles déjà représentées au comité de suivi du Plan stratégique PAC 2023-2027. Il s'agit donc d'organisations représentatives des secteurs agricole et environnemental, ainsi que plus largement des zones rurales.

Notre calendrier prévoit qu'un premier projet de PPNR puisse être transmis de manière informelle à la Commission européenne à l'été 2027. Cette étape doit permettre un dialogue technique et les ajustements nécessaires avant la transmission officielle. En parallèle seront préparés les dispositifs de mise en œuvre, de contrôle, de suivi, d'évaluation, de communication, avec un objectif clair : être opérationnels au 1^{er} janvier 2028.

Les organismes de recherche et les universités seront associés, dans un second temps, lorsque nous entrerons davantage dans la conception et les modalités de mise en œuvre des interventions actuelles ou nouvelles. C'est d'ailleurs déjà de cette manière que nous travaillons. Les résultats des nombreuses recherches soutenues par la Wallonie, notamment dans le cadre d'EVAGRI, alimentent déjà directement nos réflexions.

Concernant la définition de l'agriculteur actif, la Belgique défend une définition-cadre européenne commune, assortie d'une marge de flexibilité suffisante pour permettre aux États membres de tenir compte de leurs spécificités. Nous considérons notamment que les États membres doivent pouvoir exclure de cette définition les sociétés de gestion et les bénéficiaires d'une pension de retraite, notamment afin de favoriser le renouvellement des générations et de mieux cibler les soutiens.

Dans le cadre de la modification 2026 de la PAC 2023-2027, la Wallonie a notifié à la Commission européenne une adaptation de sa définition de l'agriculteur actif dans le cadre de la PAC 2023-2027, prévoyant notamment l'exclusion des sociétés de gestion et progressivement des bénéficiaires d'une pension de retraite à partir de 2027.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, vous avez rappelé que la Wallonie défendait une PAC forte, mais c'est ce que vous nous avez dit à chaque fois que l'on a posé une question. On l'entend donc bien. Vous avez rappelé le rôle crucial du Premier ministre, mais permettez-moi d'avoir un certain nombre de doutes sur la défense du Premier ministre par rapport à notre petite Wallonie, puisque tout le monde sait que ce n'est pas la Flandre qui défend l'agriculture wallonne. Je rappelle aussi, Madame la Ministre, si vous vous sentez un peu seule et que l'on n'a pas trop confiance au Premier ministre – en tout cas c'est mon cas – que vous avez une commissaire européenne et qu'elle peut vous aider et défendre certains dossiers, même si ce ne sont pas ses matières.

Concernant l'agriculteur actif, j'ai bien entendu que les arbitrages n'avaient pas été faits, mais que les recommandations avaient été faites. J'ai aussi compris que, dans vos recommandations, il y a l'exclusion des sociétés de gestion et l'exclusion progressive à partir de 2027 des agriculteurs qui bénéficient d'une pension de retraite.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse et pour les thématiques abordées au sein du groupe de travail. Vous avez parlé de renouvellement des générations et de la défense de la ruralité ; c'est très important. Le temps peut paraître encore long, mais vous avez établi un timing et un planning qui tient la route, puisque cela va arriver très vite.

Vous plaidez pour le renforcement du montant dédié à la PAC, et l'on ne peut que vous rejoindre. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au sein de cette commission, il serait à mon sens

regrettable que la prochaine PAC ne soit pas à la hauteur des ambitions politiques portées par l'Union européenne pour notre agriculture.

Au vu de cette inadéquation entre les moyens dégagés et les défis à relever dans les quelques années, les choix à poser deviennent éminemment importants. Ceux-ci doivent être éclairés à la lueur des réalités de terrain, en concertation avec toutes les parties impliquées, dont le secteur de la recherche et les universités. Vous l'avez mentionné également dans un second temps. Dès lors, nous avons hâte de voir les résultats de ce groupe de travail dont nous saluons la création. Merci.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'enlèvement des travaux d'actualisation
du plan Bio »**

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le plan Bio 2027-2030 »**

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'évaluation du plan Bio »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « l'enlèvement des travaux d'actualisation du plan Bio » ;
- M. Mockel, sur « le plan Bio 2027-2030 » ;
- M. Jacob, sur « l'évaluation du plan Bio ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le projet de nouvelle partie opérationnelle du plan Bio 2027-2030 a été rédigé par l'administration et a dû vous être soumis. Le secteur bio reste dans l'attente de signaux clairs. Les difficultés demeurent : recul du nombre de fermes, pression sur les prix, coûts de certification, manque de débouchés, structuration insuffisante des filières, accès difficile à la restauration collective et place encore trop limitée du bio wallon dans la grande distribution.

Madame la Ministre, avez-vous désormais reçu le projet de plan amendé préparé par l'administration ? Quelles en sont les grandes orientations ? Le calendrier d'adoption au second semestre 2026 est-il toujours confirmé et une date précise est-elle envisagée ?

Quelles actions nouvelles seront prévues pour relancer concrètement le secteur bio entre 2027 et 2030, notamment en matière de filières, de débouchés, de restauration collective, de promotion et d'accompagnement des producteurs ? Quels sont les nouveaux objectifs fixés dans ce plan Bio adapté ? Qu'en est-il de l'objectif de 30 % de surface agricole en agriculture biologique ? Quelle sera la gouvernance de ce nouveau plan ? Quels engagements attendez-vous de la grande distribution en matière de référencement, de volumes, de contrats, de marges et de valorisation du bio wallon ?

Enfin, à quelques semaines du conclave budgétaire, quels moyens seront inscrits pour garantir que ce plan soit réellement opérationnel et ne reste pas une déclaration d'intention ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, en 2021, la Wallonie s'est dotée d'un objectif ambitieux accompagné d'un plan d'actions : 30 % de surface agricole biologique d'ici 2030. L'évaluation de ce plan Bio que vous aviez commandée a établi toute une série de recommandations.

La stimulation de la demande et la structuration des filières sont les éléments premiers qui ressortent de cette évaluation. C'est un aspect central pour les agriculteurs en général et bio en particulier. Quels débouchés sont garantis pour leur production si des filières solides et complètes ne sont pas soutenues ? Au-delà du repère fort que vous annoncez depuis un long moment, que proposez-vous de structurant pour atteindre cet objectif ?

Il est nécessaire de structurer les chaînes de valeurs pour entamer une relocalisation alimentaire cohérente et réaliste en Wallonie. Une étude réalisée par Sytra et commanditée par le précédent Gouvernement existe d'ailleurs sur le sujet et devrait être dans l'un de vos tiroirs. Il s'agit très concrètement d'une cartographie, d'une analyse du paysage alimentaire wallon et des principales filières. Avez-vous tenu compte de ces données pour la construction du plan Bio 2027-2030 ?

Vous aviez également indiqué ceci à ma collègue Mme Tellier que « l'administration proposera, pour la fin du mois de juin 2026, un projet de plan d'action détaillé. L'adoption définitive de ce plan 2027-2030 par le Gouvernement wallon devrait avoir lieu autour du mois d'octobre 2026 ». Pouvez-vous détailler le plan d'action proposé par votre administration ? Que

contient-il ? Quelles sont les priorités ? Quels leviers et quels budgets sont dédiés à ce plan ?

L'évaluation du plan Bio a également relevé qu'« un portage par la seule ministre de l'Agriculture et, par ailleurs, une implication politique dans le suivi du plan assez réduite ne sont pas favorables à sa prise en compte transversale dans les différentes politiques sectorielles ». Votre nouveau plan Bio a-t-il fait l'objet d'une coconstruction avec vos collègues au sein du Gouvernement wallon ? Le ministre en charge de l'Environnement et de l'Alimentation y a-t-il contribué, par exemple ? Quel est votre calendrier pour ce plan ? Quand passera-t-il en gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, beaucoup de choses ont déjà été abordées par mes collègues. On sait que l'évaluation a été mitigée. Il y a un décalage entre les ambitions initiales du plan Bio 2030 et la réalité économique du secteur.

Les grands enjeux ont été identifiés dans cette évaluation :

- la nécessité de travailler davantage avec les grandes et moyennes surfaces ;
- la nécessité de restaurer aussi une image claire du bio auprès des consommateurs ;
- la nécessité de valoriser les externalités positives de l'agriculture biologique, parce que ce n'est pas uniquement ce que l'on produit, mais ce sont aussi les effets sur les terrains, les effets sur l'eau, les effets sur la biodiversité ;
- la nécessité de mieux structurer les filières, en passant du soutien à l'hectare, actuellement en place, vers un soutien au développement logistique et à la transformation au sein de sa filière.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans la rédaction de la suite du plan ? Quels sont les grands axes de ce qui a été déposé actuellement sur la table ? Est-ce que cela tient bien compte du contenu de l'évaluation ? J'imagine que oui.

Concernant le paysage de l'accompagnement et les structures qui accompagnent le bio, chez nous, il y a plusieurs acteurs : Bio Wallonie, l'APAQ-W, le Collège des producteurs. On sait que vous souhaitez travailler à une simplification du processus d'accompagnement. Où en êtes-vous par rapport à cette réflexion ? De quelle manière le secteur est-il associé à la rédaction finale de la suite du plan ? Quid des budgets, puisque c'est la question à la mode à cette époque ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés,

je veux d'abord rappeler que le plan Bio n'est pas à l'arrêt. L'administration m'a transmis un projet de partie opérationnelle, élaboré sur la base de l'évaluation externe et des contributions des parties prenantes. Ce projet fait actuellement l'objet d'un travail de consolidation afin de traduire les priorités que j'ai fixées dans des mesures cohérentes, réalistes et budgétairement soutenables. Il ne constitue donc pas encore un plan arrêté ni un ensemble d'engagements budgétaires validés.

Mes priorités sont :

- le développement des filières stratégiques – partir des besoins économiques, identifier les chaînons manquants et renforcer la transformation, les débouchés et la création de valeur pour les producteurs ;
- l'accompagnement des acteurs : accompagnement technico-économique, formation, recherche utile, certification et cadre administratif praticable ;
- la demande et les débouchés : promotion, grande distribution, HORECA, en fonction des capacités réelles d'approvisionnement ;
- la simplification de la gouvernance : clarifier les responsabilités, éviter les doublons et mieux articuler les outils existants.

Nous ne repartons pas d'une page blanche. Les travaux antérieurs sur les chaînes de valeur, dont l'étude Sytra, ainsi que les données disponibles et les enseignements de l'évaluation sont intégrés au travail de consolidation.

Notre logique est simple : partir des problèmes rencontrés par les filières et mobiliser les outils adaptés plutôt que créer de nouveaux dispositifs, auxquels il faudrait ensuite chercher une utilité.

L'objectif de 30 % de surface agricole utile en agriculture biologique à l'horizon 2030 figure toujours dans la partie stratégique du plan Bio adopté en 2021. Il constitue une ambition de développement du secteur, mais nous ne pouvons pas piloter cette politique uniquement à partir d'un objectif de surface.

En 2025, la Wallonie comptait 1 910 fermes bios et environ 88 000 hectares. Dans le même temps, les dépenses consacrées au bio atteignaient 539 millions d'euros, soit 3 % de plus en un an. L'enjeu est donc aussi économique : disposer de filières capables d'absorber la production et de mieux rémunérer les producteurs. D'où le projet de marque forte, dont je reparlerai.

Concernant les moyens budgétaires, je ne souhaite pas annoncer un montant global qui n'aurait pas encore été arbitré. Le travail en cours doit précisément permettre de mieux articuler les moyens existants et d'identifier les besoins complémentaires réellement nécessaires.

Cette cohérence vaut également pour les transformations institutionnelles en cours. Dans le projet de nouvelle entité réunissant les expertises de l'APAQ-W, du Collège des producteurs et de Biowallonie, le bio occupera une place centrale, avec une composante spécifiquement dédiée au secteur et à son accompagnement. Il sera également présent dans les autres départements filières.

Le plan Bio, la future entité et la marque forte doivent avancer de manière cohérente. Le bio bénéficiera d'ailleurs d'une déclinaison spécifique de cette marque, sans créer un label supplémentaire. Cette marque servira à créer les débouchés, à créer la demande et tirera le développement du secteur bio en amont.

La recherche, la formation et le conseil doivent suivre la même logique : partir des besoins du terrain, préserver l'expertise spécifique au bio et renforcer les complémentarités avec les dispositifs existants.

Les acteurs du secteur ont largement contribué aux travaux menés jusqu'à présent et je tiens à les remercier. Ils continueront à être associés. Mon intention est de leur présenter d'abord le résultat du travail de consolidation afin qu'ils puissent encore faire valoir leurs observations.

Les grandes orientations seront ensuite examinées dans le cadre du COSTAGRI, comme prévu dans le plan Bio initial, avant que le dossier ne soit soumis au Gouvernement wallon. La séquence est donc claire : consolidation, retour aux parties prenantes, examen au COSTAGRI, puis décision au Gouvernement. Mon objectif reste une adoption au cours du second semestre 2026. Le bio a toute sa place dans l'agriculture wallonne. Mon ambition est de permettre aux producteurs biologiques de vivre durablement de leur activité, avec des filières structurées, des débouchés solides et une meilleure répartition de la valeur dans ces filières.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je suis en partie rassuré, puisque vous me dites, Madame la Ministre, que le plan Bio n'est pas à l'arrêt. Vous avez même terminé votre intervention en parlant de l'objectif pour le deuxième semestre 2026.

Le travail de consolidation est en cours, mais les observations du secteur seront encore possibles après la consolidation, ce qui me paraît très intéressant. L'objectif des 30 % est toujours prévu, mais c'est vrai que plus on avance, plus cela sera compliqué.

Vous avez rappelé aussi l'enjeu économique et la marque forte que vous défendez depuis le début de cette législature. On attend d'en savoir plus avec beaucoup d'impatience.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Cela y ressemble un peu.

M. le Président. – Il n’y a aucune obligation d’en formuler une.

(Rires)

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je trouvais que c’était un peu vague au niveau budgétaire. En effet, il n’y avait aucun chiffre ni aucune ambition en termes de progression ou quoi que ce soit d’affiché. J’espère quand même que les moyens seront assez conséquents pour au moins réaliser des progrès. Peut-être est-ce de plus en plus dur d’atteindre les 30 %, mais je crois qu’il faut au moins avoir l’ambition de progresser. Je ne sais pas si tout pourra être tiré vers le haut par une marque forte.

Il faut également du structurel, ce que vous avez regretté à certains moments. Il faut quand même avoir des débouchés sûrs. C’est dommage que l’on ait mis fin au repas scolaire complet et durable dans les écoles dans le programme préexistant, car cela assurait quand même une quantité vraiment importante de débouchés pour le secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse complète. Je suis aussi en grande partie rassuré. L’ambition reste la même, même si effectivement vous ne voulez plus parler uniquement de surface agricole utile. C’est effectivement une bonne manière de voir les choses, puisque, ce qui compte, ce sont les débouchés. On peut avoir autant de surface agricole utile en bio, s’il n’y a pas de débouchés, cela n’a aucun intérêt.

Vous reprenez dans votre volonté de stratégie les axes évoqués dans l’évaluation, et c’est une bonne chose. L’image forte est aussi extrêmement importante. L’une des craintes du secteur est que, dans la restructuration actuelle, ils perdent une identité spécifique bio. C’est bien ce qu’ils veulent mettre sur la table et vous le prenez en considération. La méthodologie est la bonne : consolidation, retour et surtout amendements encore possibles du secteur. Suite au prochain épisode.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « la suspension des importations de viande
brésilienne et la protection des filières
wallonnes »**

**Question orale
de M. Loris Resinelli
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « la suspension des importations en
provenance du Brésil par l’Union européenne »**

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « la suspension par l’Union européenne des
importations de viande en provenance du
Brésil »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « la suspension des importations de viande brésilienne et la protection des filières wallonnes » ;
- M. Resinelli, sur « la suspension des importations en provenance du Brésil par l’Union européenne » ;
- M. Dewez, sur « la suspension par l’Union européenne des importations de viande en provenance du Brésil ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l’Union européenne a annoncé la suspension des importations de volaille, de bœuf, d’œufs et de miel en provenance du Brésil, faute de garanties suffisantes sur le respect des règles sanitaires européennes relatives à l’usage des antibiotiques en élevage. Cette décision intervient dans un contexte déjà sensible, marqué par l’accord de libre-échange avec le MERCOSUR et par les inquiétudes fortes du monde agricole face à une concurrence jugée déloyale.

Cette suspension rappelle une évidence : nos agriculteurs wallons sont soumis à des normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal strictes. Ils ne peuvent pas être mis en concurrence avec des productions importées qui ne respecteraient pas les mêmes exigences, notamment en matière d’usage des antimicrobiens, d’alimentation animale, de traçabilité ou de conditions de production. Pour les filières wallonnes bovine, avicole, apicole et pour les œufs, l’enjeu est double : protéger les consommateurs et garantir des conditions de concurrence loyales. La question est aussi

celle de la souveraineté alimentaire et de la valorisation de nos productions locales et de certaines marques fortes.

Quelle analyse faites-vous de cette suspension des importations brésiliennes ? Disposez-vous d'une évaluation de l'impact potentiel sur les filières agricoles wallonnes concernées ? La Wallonie a-t-elle été associée, via les canaux belges, aux discussions européennes sur ce dossier ? Quelles garanties défendez-vous pour que les produits importés respectent strictement les mêmes standards que ceux imposés aux agriculteurs wallons ? Dans le contexte du MERCOSUR, quelles mesures comptez-vous porter pour protéger nos éleveurs, renforcer la traçabilité et soutenir la consommation de productions wallonnes de qualité ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce que nous craignons concernant le MERCOSUR semble aujourd'hui se concrétiser. En effet, le 3 septembre, l'Union européenne a suspendu les importations de volaille, de miel et de bœuf en provenance du Brésil, notamment en raison de la détection de produits interdits dans l'Union européenne. Cette situation ravive les interrogations sur le respect des normes européennes et les conditions de concurrence auxquelles sont confrontés nos agriculteurs.

La Fédération wallonne de l'agriculture a récemment relayé ses inquiétudes concernant l'accord UE-MERCOSUR, notamment au regard des différences de normes sanitaires et environnementales et du risque de concurrence déloyale. La majorité wallonne ainsi que l'ensemble du Parlement avaient d'ailleurs pu s'exprimer contre cet accord et alerté ces derniers mois sur ces enjeux. Il y avait là une belle unanimité contre cet accord au sein de notre Parlement.

Ces éléments interviennent alors que l'accord commercial intérimaire UE-MERCOSUR est appliqué provisoirement depuis le 1^{er} mai 2026, malgré l'absence de ratification complète. En effet, l'abstention de la Belgique notamment avait permis de ne pas atteindre la majorité permettant de ratifier définitivement cet accord. Cette procédure soulève des interrogations quant au respect de la volonté des États membres qui s'y sont opposés et, plus largement, quant au caractère démocratique de cette décision.

Je rappelle aussi que le Parlement européen n'a pas non plus eu l'occasion de s'exprimer sur ce traité, puisqu'il avait voté la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne avant de pouvoir s'exprimer, saisine qui est en cours. Mais la Commission a décidé d'appliquer provisoirement l'accord.

Dans ce contexte, quelle position la Wallonie défend-elle au sein des instances de concertation

intrabelges concernant l'accord UE-MERCOSUR et, plus largement, les futurs accords commerciaux susceptibles d'exposer notre agriculture, notre modèle familial auquel nous tenons en Wallonie, à une concurrence ne répondant pas aux mêmes exigences ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, le 3 septembre dernier, l'Union européenne a suspendu les importations de volaille, de miel et de bœuf en provenance du Brésil. La Commission européenne reproche à ce pays d'Amérique du Sud, notamment, de ne pas avoir apporté de garanties suffisantes sur la conformité de ses produits avec les règles européennes relatives à l'utilisation non appropriée d'antibiotiques dans l'élevage.

Brasilia a réagi de manière virulente et, on peut le dire, de façon menaçante en indiquant que si les négociations n'aboutissaient pas en temps utiles à une solution satisfaisante, le Gouvernement brésilien se réservait le droit de recourir aux instruments appropriés afin de garantir des conditions de commerce équilibrées, en faisant notamment référence aux mesures de réciprocité prévues dans la législation brésilienne et aux mécanismes pertinents prévus dans l'accord UE-MERCOSUR.

Comment accueillez-vous cette décision de l'Union européenne de suspendre les importations de plusieurs produits en provenance du Brésil ? Cette décision constitue-t-elle, selon vous, un signal positif en matière de réciprocité des normes, alors que nos agriculteurs européens et donc wallons sont soumis à des exigences sanitaires, environnementales et de traçabilité particulièrement strictes ? Où en est la procédure de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne sur le sujet de l'accord UE-MERCOSUR ? Un avis est-il attendu prochainement ? Cette situation peut-elle mettre à mal l'application provisoire de cet accord ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, j'accueille favorablement la décision de la Commission européenne de suspendre certaines importations en provenance du Brésil. Rappelons que l'utilisation d'antibiotiques comme promoteurs de croissance est interdite dans l'Union européenne depuis 2006. La Commission a considéré que les garanties fournies par le Brésil étaient insuffisantes pour démontrer le respect de nos exigences. La Belgique, représentée par l'AFSCA, a soutenu cette position lors du vote intervenu en mai dernier.

Pour moi, le principe est simple : ce que nous exigeons de nos agriculteurs doit aussi être exigé des produits que nous importons. Cela a toujours été clair.

Nous ne pouvons pas imposer à nos producteurs européens des normes sanitaires, environnementales, de traçabilité ou de bien-être animal particulièrement strictes et, dans le même temps, accepter sur notre marché des produits qui ne présentent pas des garanties équivalentes. Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures.

Cette décision européenne envoie donc un signal clair : l'accès au marché européen suppose le respect de nos règles et la capacité de le démontrer. C'est une question de sécurité sanitaire, mais aussi de concurrence loyale et de respect envers nos agriculteurs. C'est précisément l'un des enjeux soulevés dans les questions qui m'ont été adressées sur la suspension des importations brésiliennes et ses conséquences pour nos filières.

Cette exigence de réciprocité ne concerne d'ailleurs pas uniquement les antimicrobiens. J'en profite pour mettre en avant la publication, le 11 août dernier, d'une étude préliminaire du Centre commun de recherche de la Commission européenne sur la possibilité d'abaisser, pour les produits importés, les limites maximales de résidus de certains pesticides interdits dans l'Union européenne. Cette étude montre qu'une approche au cas par cas sera nécessaire selon les substances et les productions concernées. Cependant, le principe politique, lui, doit rester clair : nous ne pouvons pas interdire certaines pratiques aux agriculteurs et, dans le même temps, les accepter des produits importés issus de ces mêmes pratiques.

Concernant l'impact sur nos filières, cette suspension peut, à court terme, réduire une partie de la pression concurrentielle, notamment dans les secteurs bovin et avicole. Il est toutefois encore trop tôt pour mesurer précisément son effet sur les prix et les revenus. Nous suivrons donc attentivement l'évolution des marchés. Quant à une reprise éventuelle des importations, le cadre européen prévoit que quand le Brésil aura apporté des garanties solides, vérifiables et effectivement contrôlées, cela pourra être de nouveau mis en œuvre.

Cet épisode conforte également la vigilance constante de la Wallonie dans le dossier du MERCOSUR. Les préoccupations exprimées au Parlement portent précisément sur la réciprocité des normes, la traçabilité, la protection de nos filières, la hauteur des contingents et la nécessité de garantir une concurrence loyale. Un accord commercial ne peut se faire au détriment de nos agriculteurs ni conduire à importer ce que nous refusons de produire chez nous. La réciprocité des normes, des contrôles robustes, la protection de nos filières doivent rester des conditions incontournables de notre politique commerciale.

Enfin, la procédure engagée devant la Cour de justice de l'Union européenne concernant l'accord UE-MERCOSUR suit son cours. La suspension des

importations brésiliennes constitue juridiquement un dossier distinct et ne remet pas en cause, à ce stade, l'application provisoire de l'accord. Cette question du lien entre la suspension sanitaire et la procédure relative au MERCOSUR est d'ailleurs expressément soulevée dans l'une des questions déposées.

Ma ligne restera donc constante : pas de double standard. La réciprocité ne peut pas rester un principe théorique. Elle doit se traduire concrètement dans nos règles d'importation et dans nos accords commerciaux.

De manière plus générale, concernant la défense de nos produits agricoles sensibles, j'interviens régulièrement au Conseil de l'Union européenne pour rappeler à la Commission la nécessité d'évaluer l'impact cumulé de l'ensemble des accords commerciaux avant de consentir de nouvelles concessions. Il est indispensable que les décisions européennes tiennent compte non seulement des effets individuels de chaque accord, mais aussi de leur addition qui pèse directement sur la viabilité de certaines filières.

Je plaide également pour que la Commission fixe des limites strictes aux concessions agricoles dans leur ensemble, notamment sous la forme d'un plafond exprimé en pourcentage de la production européenne. Pour les secteurs les plus sensibles, une telle approche permettrait de mieux protéger nos équilibres agricoles et d'éviter des distorsions de concurrence irréversibles. Tout cela concerté avec les différentes filières pour vraiment avoir une vision pour chaque filière et savoir où l'on va.

Enfin, je reste en contact permanent avec les organisations professionnelles agricoles afin de suivre avec précision l'évolution des impacts liés aux différents accords commerciaux sur l'agriculture wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. Vous avez rappelé que vous aviez accueilli favorablement la position de la Wallonie. Vous avez rappelé également que la Belgique a soutenu cette décision et donc – une fois n'est pas coutume –, le Fédéral a suivi. Toutefois, je pense qu'il n'y avait pas trop le choix, puisque c'était une décision européenne.

Le signal est clair : sécurité sanitaire, concurrence. Et pas d'accord commercial au détriment de nos agriculteurs et agricultrices. C'est ce que nous défendons, ce que nous avons tous et toutes défendu lors de cette séance plénière, en juin ou avant, et c'est ce que nous défendrons jusqu'au bout.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. On est complètement derrière vous

quand vous défendez, au sein du Conseil européen, le fait de faire attention à ces accords et à l'effet cumulatif que ceux-ci peuvent représenter pour nos filières, pour nos éleveurs, pour nos agriculteurs. C'est un point d'attention très important. Vous avez tout notre soutien dans ce combat.

Vous avez aussi tout notre soutien lorsque vous dites que ce que nous exigeons en Europe de nos agriculteurs doit aussi être exigé pour les produits que nous importons, les fameuses clauses miroirs. C'est quelque chose qui semble imparable quand on importe des produits, que les normes sanitaires puissent être les mêmes que celles que l'on exige de nos agriculteurs, sinon c'est une concurrence déloyale. C'est pour cela que nous dénonçons le MERCOSUR. C'est bien heureux que nous puissions être d'accord là-dessus.

Attention à la question de la diminution en matière d'exigence des limites maximales de résidus. On en a parlé dans le cadre du CETA avec les lentilles, cela a fragilisé un secteur, donc il faut être extrêmement attentif à cette question au niveau de la Commission.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. On peut être rassurés de la vigilance de l'Union européenne par rapport au blocage de ces denrées alimentaires qui seraient arrivées sur notre territoire, que ce soit en Belgique ou en Europe.

On reste favorables au commerce international, pour notre agriculture, c'est important, que ce soit au sein de l'Union européenne ou en dehors de celle-ci. Ce commerce international doit être équitable et cela passe par cette réciprocité des normes. Elle est essentielle. Merci de continuer à défendre ce principe pour nos agriculteurs wallons.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les conséquences de la canicule sur
l'apiculture wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de la canicule sur l'apiculture wallonne ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'été particulièrement sec et caniculaire – on en parle depuis le début de cette séance – a fortement perturbé l'activité de nombreux apiculteurs. Si les situations semblent varier fortement selon les régions, plusieurs

témoignages font état d'une baisse importante des récoltes de miel en Wallonie. Les fortes chaleurs ont notamment réduit la production de nectar de certaines plantes et contraint les abeilles à puiser davantage dans leurs réserves. Dans certains ruchers, la chaleur aurait également favorisé la fermentation du miel dans les hausses, le rendant impropre à la commercialisation.

Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte plus large : les apiculteurs constatent depuis plusieurs années une multiplication des épisodes météorologiques extrêmes qui perturbent les floraisons et les ressources alimentaires disponibles pour les colonies.

Le Gouvernement wallon dispose-t-il d'une première estimation de l'impact de l'été 2026 sur la production de miel en Wallonie ? Je sais que la question vient très tôt, puisque l'été n'est pas encore terminé, mais on ne sait jamais. Envisagez-vous un soutien spécifique aux apiculteurs ayant subi des pertes importantes liées aux conditions climatiques exceptionnelles ? On en revient à ce dont on discutait tout à l'heure. Soutenez-vous des recherches visant à identifier des pratiques apicoles ou des espèces végétales permettant de mieux résister aux épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, contrairement aux premières inquiétudes, les retours du terrain ne font pas état, à ce stade, d'une baisse généralisée de la production wallonne de miel. La situation reste cependant contrastée selon les régions.

Une grande partie de la récolte se joue au printemps et au début de l'été. Les conditions de mai et juin ont été globalement favorables. La sécheresse s'est surtout installée en juillet et durant la première moitié du mois d'août, donc assez tard dans la saison apicole. Les retours sont bons à excellents en Ardenne et en province de Luxembourg, plus médiocres en Famenne, tandis que certains ruchers de l'ouest ont été touchés plus tôt.

Ces premières observations seront prochainement consolidées grâce au réseau de ruches sur balances suivi par le CARI. En l'état des informations disponibles, l'impact de la sécheresse sur la production de miel apparaît limité et tardif. Les retours ne permettent pas davantage de conclure à un phénomène généralisé de fermentation du miel dans les hausses.

Je suis consciente des difficultés rencontrées localement. Certains apiculteurs ont dû faire face à la fonte de rayons sous l'effet de la chaleur, ou renforcer le nourrissage et l'abreuvement des colonies après la récolte.

Ces épisodes nous rappellent surtout que l'activité apicole devient plus technique. Les apiculteurs doivent

adapter leur matériel et suivre leurs colonies de plus près, alors qu'ils sont également confrontés aux maladies et aux prédateurs. C'est pourquoi je continuerai à fournir la formation et l'information par l'intermédiaire de Bee Wallonie et du Programme apicole wallon.

Concrètement, le CARI prépare des fiches sur l'adaptation des pratiques liées au changement climatique. Une première fiche consacrée au printemps 2026 sera publiée dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, nous n'avons pas les mêmes informations. Vous avez dit que cette situation variait en fonction des régions, que la région la plus touchée était la Famenne, si j'ai bien compris, que l'impact était limité dans d'autres régions, et qu'il s'agissait d'impacts locaux. En collaboration avec certaines associations, vous préparez des fiches. Vous dites vous-même – je suis d'accord avec vous – que l'apiculture va devenir de plus en plus technique et que l'information sera importante.

Question orale de M. Loïc Jacob

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'autorisation de pulvérisation des pesticides par drones »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'autorisation de pulvérisation des pesticides par drones ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juin dernier, je vous avais déjà interrogée sur l'usage des drones en matière d'agriculture pour l'épandage d'engrais. Cet été, nous avons appris que la Commission européenne pourrait prochainement autoriser, dans le cadre du fameux paquet de simplification administrative Omnibus X, l'usage de la pulvérisation de pesticides par drones. Vous vous doutez bien que cela engendre de nombreuses questions et inquiétudes. Actuellement, une directive européenne de 2019 interdit la pulvérisation aérienne. On visait à l'époque les avions et les hélicoptères. C'est toujours interdit chez nous. En France, la pulvérisation par drone est autorisée de manière très encadrée depuis 2025, si je ne dis pas de bêtises. Je pense que Mme Hanus vous avait interrogée, il y a quelques mois, sur l'évolution d'une possible pulvérisation par drone, et vous vous étiez montrée très prudente, affirmant notamment qu'il n'y avait à ce stade aucune étude scientifique mesurant l'impact de telles pratiques.

Madame la Ministre, l'administration wallonne s'empare-t-elle du sujet et mène-t-elle une analyse ? Quelle est votre position, en tant que ministre, sur le dossier ? Si la possibilité est ouverte au niveau européen, la Wallonie emboîtera-t-elle le pas ou non ? Si oui, dans quel cadre ?

Avez-vous déjà évoqué le sujet avec votre collègue, le ministre de l'Environnement, si une réflexion est mise sur la table, pour voir de quelle manière on pourrait encadrer cela ? Enfin, avez-vous déjà pris contact avec le ministre fédéral en charge de la Mobilité, qui est lui compétent pour l'usage de l'espace aérien ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la pulvérisation aérienne de pesticides est en principe interdite dans l'Union européenne, sauf dérogation individuelle accordée par les États membres. Jugeant leur charge administrative trop lourde, la Commission européenne propose désormais d'habiliter les États membres à exempter certains types de drones de cette obligation. Les catégories concernées seront précisées dans un futur acte délégué, sur base des travaux de l'EFSA et des experts nationaux.

L'Omnibus X est en cours de négociation au Conseil et au Parlement européens. Dès lors, notre administration y participe activement pour défendre les positions belge et wallonne.

Un projet d'arrêté royal belge sur les drones pulvérisateurs était en préparation avant l'Omnibus X. Il faut désormais évaluer l'impact de la future législation européenne sur ce projet.

Quant à l'éventuel recours à la pulvérisation aérienne en Wallonie, il est prématuré de se prononcer à ce stade. Le cadre européen est encore en cours d'élaboration, et les modalités techniques qui s'appliqueront n'ont pas encore été définies. Nous examinerons les possibilités offertes par la pulvérisation aérienne à la lumière du futur cadre réglementaire européen et des garanties qui seront apportées en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement.

Enfin, les échanges se poursuivent au sein de la NAPAN *task force*, organe chargé de l'élaboration du NAPAN, le Plan d'action national belge pour la réduction des pesticides. Cette instance réunit des représentants des autorités compétentes du Gouvernement fédéral, des Gouvernements régionaux et des Communautés.

La position des autorités wallonnes repose sur une application stricte du principe de précaution et sur la cohérence avec les politiques de réduction des risques

liés aux pesticides. Toute évolution nécessiterait un encadrement juridique clair, des preuves scientifiques solides et des garanties en matière de sécurité sanitaire et environnementale. Des contacts ont bien eu lieu avec les autorités fédérales compétentes, notamment via la DGE, afin d'assurer le suivi coordonné de ce dossier et de ses implications réglementaires.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, votre position prudente est confirmée, et vous avez bien raison. Il y a deux éléments que je souhaite souligner. Tout d'abord, n'avancons absolument pas avant qu'on ait pu avoir une étude scientifique robuste sur les potentiels impacts d'une telle utilisation des pesticides par drone.

Surtout, vous l'avez évoqué au détour de votre réponse, ce débat ne doit pas détourner du vrai débat urgent qu'est la réduction drastique de l'usage de pesticides. Peu importe le véhicule, peu importe la forme, c'est le vrai débat chez nous. Merci d'avoir cette position prudente.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la lutte contre les déchets métalliques dans
les exploitations agricoles et la collaboration
autour d'un système de consigne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les déchets métalliques dans les exploitations agricoles et la collaboration autour d'un système de consigne ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en mai dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger au sujet des déchets métalliques pullulant dans nos exploitations agricoles, de leurs conséquences pour nos agriculteurs, et d'un outil de lutte qui a fait ses preuves contre ce fléau – vous vous en doutez –, la consigne appliquée aux canettes.

Pour rappel, ces déchets métalliques sont jetés dans les parcelles agricoles par des personnes peu scrupuleuses. Ils se retrouvent régulièrement broyés lors des travaux agricoles et viennent ainsi contaminer les fourrages, avec pour conséquences des blessures graves, voire mortelles pour nos bovins.

À l'époque où je vous ai adressé ma question, plusieurs syndicats agricoles se sont levés pour dénoncer la situation et exhorter les pouvoirs publics à mettre en place un système de consigne pour les canettes. Dans votre réponse, vous m'indiquiez que les données chiffrées sur les conséquences de ces déchets métalliques étaient limitées, que vous restiez attentive à l'évolution de ce dossier et vous continueriez à relayer les préoccupations au sein du Gouvernement, afin que toute solution retenue intègre pleinement tous les enjeux.

Depuis mai dernier, avez-vous eu l'occasion de rencontrer les syndicats agricoles à ce sujet ? Des solutions ont-elles pu émerger au cours de vos discussions ? Comptez-vous organiser un recensement ou demander aux éleveurs victimes de ce phénomène de renseigner la cause de décès de leurs bovins, afin de bénéficier d'une meilleure information statistique sur l'étendue du problème ?

Les syndicats agricoles estiment que la solution la plus efficace serait la mise en place d'un système de consignes qui est également largement plébiscité par la population pour lutter contre les incivilités.

De plus, votre collègue en charge de l'Environnement m'a indiqué qu'il travaillait à une mise à jour de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages. Celui-ci est en cours de révision, afin d'être mis en conformité avec le règlement européen sur les emballages.

La version révisée prévoit le principe général de la consigne et en fixe les grandes lignes. Avez-vous pu aborder cette question avec lui, afin de faire valoir les préoccupations des éleveurs et avancer de concert sur ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme déjà indiqué lors de vos précédentes et nombreuses questions sur le sujet, la mise en œuvre d'un éventuel système de consigne et la gestion des déchets relèvent de la compétence environnementale de gestion des déchets et donc de mon collègue, le ministre Coppieters.

Des échanges ont bien eu lieu à ce sujet avec les syndicats agricoles.

Concernant le recensement des animaux décédés à cause d'une canette ou d'un déchet métallique, l'ARSIA nous confirme que le seul moyen d'établir un décès causé par un corps étranger est l'autopsie. Cependant, les autopsies sont loin d'être systématiques en raison du coût qu'elles représentent.

Parmi celles réalisées, le chiffre suivant ressort : les corps étrangers représentent environ 7 % des causes de mortalité chez les bovins de plus d'un an examinés. Les corps étrangers les plus fréquemment rencontrés sont les fils métalliques, les barbelés et les sachets plastiques de type enrubanné. Ces données restent partielles, car d'autres autopsies peuvent être réalisées par des vétérinaires indépendants ou des experts assurances. Les discussions concernant l'accord de coopération sont en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous connaissez comme moi l'ampleur du problème que représentent ces déchets métalliques pour nos agriculteurs et la persistance du phénomène en dépit de nombreuses campagnes de sensibilisation qui sont multipliées. Cela constitue pour moi un premier argument pour avancer vers un système de consigne. Le second argument est l'obligation européenne qui se profile devant nous. Je ne peux que vous inviter à rester attentive aux revendications de nos agriculteurs sur ce dossier. Nos agriculteurs méritent, là aussi, d'être respectés et cela implique aussi de mobiliser les moyens nécessaires pour faire cesser les comportements irresponsables d'une minorité de citoyens.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'état de la contribution wallonne au Plan
national de restauration de la nature »

Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'incapacité de la Wallonie à contribuer au
Plan national de restauration de la nature »

Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la responsabilité du Gouvernement wallon
dans le retard du Plan national de restauration
de la nature »

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'état d'avancement de la contribution
wallonne au Plan national de restauration de la
nature »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Jacob, sur « l'état de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature » ;
- M. Spies, sur « l'incapacité de la Wallonie à contribuer au Plan national de restauration de la nature » ;
- M. Mockel, sur « la responsabilité du Gouvernement wallon dans le retard du Plan national de restauration de la nature » ;
- M. Janssen, sur « l'état d'avancement de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 1^{er} septembre, la Belgique devait remettre à la Commission européenne son Plan national de restauration de la nature. Or, les plans wallons et bruxellois manquaient à l'appel. Vous m'avez toujours répondu vouloir privilégier le processus de réalisation du plan et un contenu « crédible, équilibré, réellement applicable sur le terrain, et qui atteint ses objectifs ». On vous rejoint totalement, d'autant plus que du côté flamand, il y a un plan, certes, mais qui ne convainc personne : ni les associations, ni l'opposition parlementaire, ni même la majorité parlementaire

flamande. Cela veut dire que l'on a réussi à liguer tout le monde contre soi : bien joué, mais il aurait peut-être mieux valu attendre et construire les choses avec robustesse, comme nous le faisons ici.

La Commission s'est montrée compréhensive au regard du processus très collaboratif. Entre les lignes, elle nous encourage à avancer et à déposer un plan prochainement. De même, les associations du secteur qui, après avoir collaboré à la rédaction, souhaitent aboutir.

Certaines de mes questions étaient liées au débat que l'on a tenu ce matin sur la situation dans les Fagnes ; vous y avez répondu.

Dès lors, où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ? Pour quand pouvons-nous attendre la finalisation du plan que l'on déposera à l'Europe avec nos collègues flamands et bruxellois ?

M. le Président. – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le 29 juin dernier, vous indiquiez que la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature était toujours en cours d'élaboration, avec des ateliers de concertation destinés à analyser les mesures existantes, les prioriser et proposer des mesures complémentaires. Vous assumiez alors un retard au nom de la qualité du travail, de la concertation et de la robustesse nécessaires du futur plan. Or, la Belgique, en l'absence des contributions wallonne et bruxelloise, n'a pas été en mesure de remettre son projet à la Commission européenne pour l'échéance du 1^{er} septembre.

Ce retard intervient alors que l'été 2026 a brutalement rappelé l'urgence d'agir : canicules, sécheresse, incendies des Hautes-Fagnes, pression sur les milieux naturels, sur l'eau, sur les sols et sur la biodiversité.

La restauration de la nature ne peut plus être considérée comme un dossier environnemental parmi d'autres : c'est un enjeu central de résilience du territoire face au changement climatique. Restaurer les zones humides, les tourbières, les prairies, les forêts, les sols vivants et les continuités écologiques, c'est renforcer la rétention d'eau, limiter les inondations, stocker du carbone, protéger la biodiversité et réduire la vulnérabilité de nos territoires.

Où en est précisément la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature ? Quand sera-t-elle finalisée et transmise ? Quelles sont les causes exactes du retard wallon ? Quelles sont les conséquences de ce retard ? La Belgique encourt-elle un risque de sanction ? Quels moyens budgétaires seront mobilisés pour passer des objectifs aux actions concrètes ? Comment garantirez-vous que ce plan

devienne un véritable outil de résilience climatique et non un document administratif de plus ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, en juin 2024, l'adoption du Règlement sur la restauration de la nature a été une très belle victoire du Parlement européen, applaudie par de nombreux acteurs de la société civile et des experts. L'objectif de ce règlement est clair : travailler sur la restauration de nos écosystèmes à l'échelle du territoire européen, ce qui semble indispensable.

Ce 1^{er} septembre marquait l'échéance européenne pour rendre le Plan national de restauration de la nature de la Belgique. Or, comme vous l'avez reconnu, la Région wallonne n'a pas remis son plan dans les temps, malgré l'importance et l'urgence de l'enjeu. Restaurer la nature, c'est aussi renforcer notre résilience face aux conséquences du dérèglement climatique, que ce soit pour stocker de l'eau, éviter des inondations ou créer des îlots de fraîcheur. Vous connaissez pourtant cette échéance depuis votre entrée en fonction en tant que ministre en charge de la nature et de la biodiversité, il y a deux ans. Il n'est donc pas question de précipitation et ce retard reste incompréhensible, même si nous ne sommes peut-être pas les seuls.

S'il fallait encore des alertes pour saisir l'importance de l'enjeu, nous avons été servis cet été, le plus chaud jamais enregistré en Belgique, mais aussi l'un des plus destructeurs pour notre pays. Il a notamment coûté de nombreuses vies humaines.

Fin mai, la Coalition belge pour la biodiversité vous a remis une pétition signée par plus de 40 000 personnes qui vous appelait à remettre dans les temps un plan de restauration de la nature ambitieux et scientifiquement fondé, de garantir un budget spécifiquement dédié à la restauration de la nature et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour restaurer 30 % des milieux naturels dégradés, ce qui n'est pas une option, mais bien un objectif obligatoire prévu par le règlement européen. Que leur avez-vous répondu ?

Comment justifiez-vous ce retard alors que nous vivons une crise dramatique de la biodiversité ? Vous avancez l'argument des concertations en cours, mais comment expliquez-vous que ces concertations n'ont commencé qu'en avril dernier, alors que vous connaissez l'échéance depuis deux ans ?

De quels moyens dispose votre administration pour la rédaction de ce plan ? Pouvez-vous préciser les effectifs et les budgets prévus actuellement pour cette mise en œuvre ? Comment avez-vous prévu de résorber ce retard ? Quels moyens complémentaires avez-vous prévu de dégager pour atteindre les objectifs ? Faut-il rappeler aussi que, jusqu'ici, le Gouvernement a coupé dans les budgets concernés ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, les éléments de contexte ayant déjà été précisés par mes collègues, j'en viendrai directement à mes questions.

Où en est la finalisation de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature ? Quels éléments restent à consolider ? Quel calendrier envisagez-vous désormais pour son adoption par le Gouvernement et sa transmission dans le cadre de la coordination interfédérale ? Des échanges ont-ils eu lieu avec les autres entités du pays et avec la Commission européenne concernant ce décalage et la suite du calendrier ?

Quels principaux enseignements tirez-vous de la concertation menée avec les acteurs de terrain ? Comment permettront-ils de parvenir à des objectifs à la fois ambitieux, réalistes et réalisables sur le terrain ?

Disposez-vous déjà d'une première estimation des moyens financiers qui seront nécessaires à la mise en œuvre du volet wallon du plan, mais aussi des leviers régionaux, fédéraux ou européens qui pourront être mobilisés afin d'en assurer le financement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la Wallonie, comme d'autres régions et de nombreux États membres, n'a effectivement pas pu finaliser sa contribution au Plan national de restauration de la nature pour le 1^{er} septembre, malgré l'investissement important des agents, que je tiens à saluer.

La Région wallonne a fait le choix de la concertation. Comme déjà expliqué, des comités techniques rassemblant de nombreux acteurs pour chacun des écosystèmes visés par le règlement sont organisés. Ce choix méthodologique prend du temps, mais c'est un temps nécessaire.

La préparation de la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature est coordonnée par le DNF, avec l'appui du DEMNA, et mobilise plusieurs services de l'administration. Un prestataire externe est chargé d'organiser et d'animer les concertations avec les parties prenantes. Un marché public sera également lancé très prochainement afin de sélectionner le soumissionnaire qui sera en charge du rapport d'incidence environnementale, de l'enquête publique et de l'analyse socioéconomique de la contribution wallonne au plan de restauration.

Dans un premier temps, l'administration a identifié les obligations découlant du règlement européen sur la restauration de la nature, recensé les mesures existantes et dressé un état des lieux des habitats, espèces et

indicateurs concernés en Wallonie. Ce travail, alimenté par les experts et les concertations, est aujourd'hui en voie de finalisation et était nécessaire pour bien cibler les mesures.

Les tourbières hautes et autres milieux d'intérêt communautaire des Hautes-Fagnes, fortement touchés par les récents incendies, font naturellement partie des écosystèmes pris en considération. Les surfaces dégradées devront être intégrées dans l'évaluation des efforts de restauration à fournir.

Les concertations thématiques ont, à ce stade, permis d'identifier plusieurs priorités communes : assurer la cohérence avec les dispositifs existants, privilégier des mesures réalistes et opérationnelles, tenir compte de leur faisabilité technique, administrative et économique, renforcer l'accompagnement des acteurs de terrain et garantir un suivi scientifique adéquat. L'objectif n'est pas uniquement de restaurer des habitats ou des espèces, mais également de maximiser les bénéfices associés, notamment en matière de biodiversité, de qualité de l'eau, de stockage du carbone et de résilience face aux changements climatiques.

L'administration procède actuellement à la consolidation et à la hiérarchisation des mesures afin de s'assurer que la contribution wallonne permette d'atteindre les objectifs fixés par le règlement européen.

Cet exercice est particulièrement ambitieux, tant par la diversité des enjeux concernés que par la nécessité d'associer les parties prenantes et de coordonner les travaux avec les autres entités belges. La Wallonie a dès lors fait le choix de privilégier la qualité, la cohérence et l'opérationnalité du plan plutôt qu'une remise précipitée d'un document insuffisamment abouti.

Le retard actuellement constaté entraîne un resserrement du calendrier de finalisation, mais les travaux se poursuivent afin de garantir une contribution robuste et crédible.

La contribution wallonne sera soumise à l'approbation du Gouvernement d'ici à la fin de l'automne pour être transmise et intégrée au Plan national de restauration qui sera transmis au début de l'année 2027. Le calendrier européen prévoit ensuite une période d'analyse par la Commission européenne d'environ 6 mois, puis un retour avec les remarques éventuelles sur le projet de plan. Chaque État membre dispose ensuite d'un nouveau délai de 6 mois pour intégrer ces remarques, avant une adoption définitive par les gouvernements et un accord par l'Europe au début de l'année 2028. Enfin, je rappellerai que la Belgique est loin d'être un cas isolé puisque, à ce stade, seuls cinq États membres sur 27 ont remis leur plan dans les délais prévus.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je voulais simplement remercier la ministre pour les différentes précisions. J'entends la fin de l'automne pour le dépôt au Gouvernement wallon, le début de l'année 2027 pour le dépôt des plans belges à la Commission. On va attendre ce timing.

J'avais juste une petite inquiétude. On sait comment vont parfois les marchés publics. Vous avez évoqué que vous allez lancer prochainement un marché public pour finaliser certains aspects du travail. Je vous exhorte à avancer sur ce sujet parce que l'on sait que cela peut parfois engendrer des retards qui, dans ce cas-ci, ne sont pas les bienvenus, bien évidemment.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je retiens de votre réponse qu'un travail important est en cours. Je regrette évidemment que la Wallonie n'ait pas été en mesure de contribuer dans les délais au plan national. Nous pouvons évidemment prendre le temps nécessaire pour élaborer un plan de qualité, mais il ne faudrait pas que la concertation et la préparation deviennent un prétexte à l'inaction. L'été que nous venons de connaître nous rappelle pourtant l'urgence. La restauration de la nature n'est donc pas simplement une obligation européenne ou un exercice administratif. C'est un investissement dans la résilience de notre territoire. J'espère dès lors que la Wallonie pourra rapidement rattraper ce retard et surtout passer des objectifs aux actions concrètes.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, j'espère que les délais que vous annoncez seront bel et bien définitifs. Même si l'on veut faire de la qualité, il faut aussi affecter un nombre de personnes suffisant à ces tâches. D'après ce que j'ai entendu à gauche à droite, la Wallonie n'a pas été la seule à avoir sous-estimé ce qu'il fallait mettre comme engagement pour réaliser à temps ce plan. C'est regrettable. J'espère que l'on pourra tenir les nouveaux délais et que l'on mettra aussi les moyens pour atteindre l'objectif de restauration de 30 % des milieux naturels d'ici 2030.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Vous avez souligné que la Région avait fait le choix de la concertation, et je m'en réjouis. Cependant, la concertation prend du temps et nous avons tous bien entendu les différentes échéances que vous avez évoquées. Le délai du 1^{er} septembre n'a pas pu être respecté. Il importe à présent d'aboutir rapidement et de tenir les échéances que vous avez évoquées dans un cadre clair et concerté.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'incapacité à adopter les plans
d'aménagement forestier »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'incapacité à adopter les plans d'aménagement forestier ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, les plans d'aménagement forestier sont des outils indispensables pour assurer une gestion durable, cohérente et résiliente de nos forêts. Dans un contexte de dérèglement climatique, de sécheresses, de maladies, de dépérissement et, désormais, de risque accru d'incendie, ils ne peuvent pas être considérés comme de simples documents administratifs. Ils doivent permettre d'anticiper, de planifier les interventions, de diversifier les essences, de protéger les sols, de préserver la biodiversité et de renforcer la capacité de nos forêts à résister aux chocs climatiques.

Depuis 2008, le Code forestier impose pourtant aux propriétaires publics l'adoption de tels plans pour les parcelles de plus de 20 hectares. Or, une proposition de décret et deux cavaliers budgétaires ont déjà été nécessaires pour prolonger les délais.

Où en est aujourd'hui l'adoption des plans d'aménagement forestier manquants ? Combien de propriétés publiques restent sans plan adopté ? L'échéance du 31 décembre 2026 sera-t-elle respectée ou le Gouvernement envisage-t-il un troisième cavalier budgétaire à la faveur du décret budgétaire 2027 ? Quel est le risque pour la certification durable des forêts publiques, notamment communales ? Les communes concernées ont-elles été informées et accompagnées ? Enfin, à la lumière de l'incendie des Hautes-Fagnes, combien des 3 300 hectares touchés devaient être couverts par un plan d'aménagement forestier ? Toutes les parcelles concernées l'étaient-elles effectivement ? Dans ces plans, comment le risque d'incendie, l'accessibilité des secours, les points d'eau, les coupe-feux et la résilience climatique étaient-ils pris en compte ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, en effet, la gestion forestière est un levier essentiel pour la prévention des risques d'incendie et c'est pour cela que j'ai demandé, dans ma note verte vers l'administration, de lister tous les aménagements qui sont nécessaires

pour faciliter l'extinction des feux dans les différents massifs.

Les plans d'aménagement forestier participent au renforcement de la résilience des forêts wallonnes. Ils intègrent notamment les éléments liés à la composition des peuplements, l'organisation des accès forestiers, les infrastructures utiles à la gestion et l'intervention, ainsi qu'à l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique.

Aujourd'hui, 169 propriétés représentant environ 228 000 hectares, soit 87 % des surfaces concernées, disposent d'un plan adopté ou en voie d'adoption. Toutefois, face à l'accélération des effets du changement climatique, certaines mesures doivent également être mises en œuvre au travers d'autres actions opérationnelles concrètes, indépendamment du rythme de révision de ces plans. Pour plus d'informations, je vous invite à revenir via une question écrite.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Effectivement, Madame la Ministre, vous n'avez pas vraiment répondu à toutes les questions que je vous ai posées, mais permettez-moi de rappeler encore une fois pourquoi cette question est si importante, particulièrement après l'incendie des Hautes-Fagnes.

Un plan d'aménagement forestier n'est pas un simple document administratif. C'est précisément un outil qui doit nous permettre d'anticiper les risques et de préparer nos forêts aux changements auxquels elles sont confrontées.

Depuis 2008, nous savons que ces plans sont nécessaires et, pourtant, il a déjà fallu deux fois repousser les échéances. Je veux donc simplement vous dire ceci : après ce que nous venons de vivre dans les Hautes-Fagnes, nous ne pouvons plus nous permettre de reporter encore une fois cette échéance. À un moment donné, il faut arrêter de reporter, mais agir.

(M. Janssen, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Patrick Spies

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'évaluation de la stratégie de lutte contre
les frelons asiatiques »**

Question orale de M. François Huberty

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la modification de réglementation fédérale
relative à la lutte contre le frelon asiatique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « l'évaluation de la stratégie de lutte contre les frelons asiatiques » ;
- M. Huberty, sur « la modification de réglementation fédérale relative à la lutte contre le frelon asiatique ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, vous avez présenté la stratégie régionale de lutte contre le frelon asiatique au printemps dernier. Les cinq axes du plan sont : information, protection des ruchers, encadrement du piégeage des fondatrices, soutien à la neutralisation des nids problématiques et renforcement de la recherche. Un budget de 1 million d'euros était prévu pour sa mise en œuvre. À la faveur d'une première question sur le sujet, vous indiquiez en avril dernier que plus de 400 encodages citoyens avaient déjà permis de signaler 2 440 fondatrices capturées au 8 avril et qu'un outil de signalement de nids était en cours de finalisation.

Nous entrons désormais dans une période cruciale pour la destruction des nids secondaires. Avec la fin de l'été et l'automne, ces nids deviennent plus visibles, d'autant que les conditions climatiques de 2026 pourraient provoquer une chute précoce des feuilles et faciliter leur repérage. Pouvez-vous dresser un premier bilan chiffré de la situation en 2026 : nombre de signalements, nombre de nids primaires et secondaires identifiés, nombre de neutralisations réalisées, répartition par province et impact observé sur les ruchers ?

Quel montant du budget de 1 million d'euros a-t-il été effectivement engagé et quel est le montant déjà liquidé ? Combien de communes ont sollicité le soutien régional et pour combien d'interventions ? Quelles mesures spécifiques sont prévues cet automne pour intensifier la détection et la destruction des nids secondaires ? La chute précoce des feuilles est-elle intégrée dans la stratégie de repérage ? L'application des

signalements est-elle pleinement opérationnelle et utilisée par les citoyens, communes et apiculteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, lancé en mars, le plan Frelon a permis de coordonner, structurer et renforcer également la réponse wallonne face au frelon asiatique. Les premiers retours de terrain semblent d'ailleurs encourageants, puisque, selon l'UWAPI, la pression exercée sur certains ruchers aurait diminué et le nombre de nids signalés dans plusieurs communes serait inférieur à celui observé l'année précédente, même si la situation reste variable selon les territoires. De plus, il semble que les aléas climatiques aient aussi impacté l'espèce.

Or, je dirais que cela a semé un petit peu le trouble. Le CRA-W a récemment communiqué sur une apparente nouvelle modification réglementaire fédérale relative à la neutralisation des nids. Celle-ci imposerait désormais à toute personne détruisant un nid avec la perméthrine de s'engager à retirer le nid dans les sept jours et à l'incinérer. L'utilisation de terre de diatomée représente une alternative à l'insecticide.

Or, plusieurs freins sont pointés par l'UWAPI :

- problèmes organisationnels et financiers pour les communes ayant conclu un marché avec des destructeurs privés et n'ayant pas prévu l'enlèvement dans les cahiers de charges ;
- problèmes d'accès et de sécurité pour des nids situés à plus de 20 mètres ;
- limites techniques de la terre de diatomée et j'en passe.

L'UWAPI souligne qu'aucune instruction précise n'aurait été communiquée concernant la procédure. Elle demande aussi un moratoire jusqu'à fin 2026 pour les nids en hauteur, puis une concertation entre les autorités et acteurs du terrain en vue de la saison 2027.

Quels sont les retours de terrain concernant la lutte et l'implémentation du plan ? Avez-vous pris connaissance de la modification réglementaire ? Est-elle bien actée et en vigueur ? Avez-vous été concertée ? Compte tenu de la confusion, une communication explicative officielle est-elle envisagée : exemples de consignes précises pour le retrait, le transport et l'incinération des nids ?

Les difficultés techniques ont-elles été remontées au Fédéral ? Où en sont les recherches quant aux alternatives à l'utilisation de la perméthrine ? Une évaluation du surcoût pour les communes a-t-elle été réalisée en considérant les nouvelles mesures ? Qui est juridiquement responsable du retrait, du transport et de l'incinération du nid après traitement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la phase de signalement et de neutralisation des nids est toujours en cours. Elle s'appuie depuis juin 2026 sur la nouvelle version de FixMyStreet Wallonie, qui permet aux citoyens de signaler les nids et aux communes d'en assurer le suivi. Des webinaires accompagnent par ailleurs les communes dans l'utilisation de cet outil.

Sur le million d'euros prévu pour le plan de lutte 2026, environ 900 000 euros sont déjà engagés. Ce montant comprend 325 000 euros destinés à la poursuite de la recherche, à la coordination régionale ainsi qu'au développement et à la maintenance de l'outil de signalement des nids primaires et secondaires. Une enveloppe de 230 000 euros est consacrée à la coordination assurée au niveau provincial, tandis qu'un droit de tirage de 300 000 euros est destiné à soutenir les communes dans la neutralisation des nids.

Les opérations se poursuivent sur le terrain et les chiffres évoluent encore quotidiennement. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de présenter un bilan consolidé ou un décompte définitif des interventions par commune. Le plan vise à réguler la pression exercée par cette espèce sur les activités apicoles, la fruiticulture, la biodiversité et la sécurité des citoyens. Cette stratégie repose sur deux leviers complémentaires : la détection et la destruction des nids d'une part, et le piégeage printanier des fondatrices d'autre part. La cartographie issue de FixMyStreet Wallonie permettra progressivement de mieux cibler les futures campagnes de lutte.

Les opérations de détection et de neutralisation se poursuivront durant l'automne. Il n'est toutefois pas prévu de les intensifier en fin de saison, car plus celle-ci avance, plus le risque est élevé que les futures fondatrices aient déjà quitté le nid. Pour la même raison, la chute précoce des feuilles ne constitue pas un axe stratégique, d'autant que de nouvelles techniques permettent désormais de localiser les nids avec précision alors qu'ils sont encore pleinement actifs.

Vous m'interrogez également sur l'obligation récente de retrait des nids traités. Celle-ci résulte des autorisations temporaires accordées en 2026 par le SPF Santé publique pour certains biocides utilisés contre le frelon à pattes jaunes. Il n'y a pas eu de concertation préalable avec la Wallonie. Cette évolution soulève plusieurs difficultés pratiques. Elle est intervenue alors que la saison était déjà engagée et que les marchés publics des communes et des provinces n'intégraient généralement pas cette nouvelle exigence. Au vu de cette imposition intervenue après le début de la phase de neutralisation, j'ai décidé de rendre éligible cette intervention supplémentaire dans le subventionnement octroyé aux communes.

Sur le terrain, le retrait n'est pas toujours possible ou pertinent. Certains nids sont en effet difficilement

accessibles, tandis que d'autres nécessitent des moyens techniques importants, et leur décrochage peut parfois entraîner une dispersion de résidus d'insecticides dans l'environnement. Face à ces difficultés, le CRA-W a sollicité des clarifications auprès du SPF Santé publique concernant les modalités d'application de cette obligation. Plusieurs questions demeurent ouvertes, notamment en ce qui concerne l'élimination des nids contaminés et les responsabilités associées.

Enfin, si les insecticides pyrèthrinoides ne constituent pas une solution idéale sur le plan environnemental, ils restent aujourd'hui l'outil le plus efficace lorsqu'une neutralisation rapide est nécessaire pour des raisons de sécurité publique. La terre de diatomée constitue une alternative intéressante dans certains contextes, mais son action est plus lente.

L'enjeu est dès lors d'améliorer l'encadrement de ces pratiques et de sécuriser les modalités d'utilisation des biocides. Dans ce cadre, la recherche d'alternatives aux méthodes actuelles de neutralisation constitue également un axe de travail du Plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes 2026 confié au CRA-W, avec l'objectif de disposer à terme de solutions à la fois efficaces sur le plan opérationnel et plus favorables à l'environnement.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je retiens qu'un dispositif régional a désormais été mis en place et qu'un budget important y est consacré. Mais aujourd'hui, nous devons aussi passer à l'évaluation des résultats. Un million d'euros ont été annoncés pour cette stratégie. Il est donc légitime de regarder non seulement ce qui était prévu, mais aussi ce qui a réellement été engagé, ce qui a été réalisé sur le terrain et, surtout, les résultats qui ont été obtenus. Les apiculteurs, les communes et les citoyens doivent pouvoir constater concrètement l'efficacité du dispositif.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos précisions. J'entends qu'il n'est pas possible de présenter un bilan ou des chiffres consolidés à l'heure actuelle, et j'en prends bonne note. Je ne vous cache pas l'étonnement suscité par la communication qui fait l'objet de ma question. Il semblait donc important d'obtenir des éclaircissements pour nos apiculteurs, mais également pour toutes celles et tous ceux qui sont amenés à détruire des nids de frelons asiatiques, notamment les autorités communales.

Les actions entreprises pour protéger nos ruchers et nos citoyens contre cette espèce invasive doivent continuer, comme vous l'avez mentionné, et toute modification du cadre actuel doit faire l'objet de concertation et de communication claire.

Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les évolutions des réflexions sur le plan
Loup 2026-2030 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les évolutions des réflexions sur le plan Loup 2026-2030 ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 13 juillet dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger ici même sur l'état d'avancement du futur plan Loup 2026-2030, dans un contexte marqué notamment par plusieurs attaques de troupeaux en province de Luxembourg. Le Gouvernement avait alors engagé un processus de réflexion et de concertation avec les différentes parties prenantes en vue de définir les orientations du futur plan.

Quelques jours seulement après cet échange parlementaire, votre position semble avoir évolué ou, à tout le moins, avoir été précisée de manière significative. En effet, le 22 juillet, votre cabinet confirmait que vous aviez demandé à votre administration d'étudier les possibilités offertes par la réglementation européenne afin de permettre, dans certaines circonstances, le prélèvement de loups considérés comme « déviants ». Cette piste concernerait notamment des individus responsables d'attaques répétées sur des troupeaux.

Le futur plan Loup devrait par ailleurs définir les critères permettant de qualifier un loup de « déviant », l'autorité compétente pour prendre une telle décision et les modalités d'un éventuel prélèvement.

Pouvez-vous confirmer que, lors de votre réponse au Parlement du 13 juillet 2026, l'hypothèse du prélèvement de loups dits « déviants » faisait déjà partie des pistes examinées par votre cabinet et votre administration ? Pouvez-vous nous présenter les éléments qui ont pu faire évoluer votre réflexion ? Cette évolution modifie-t-elle le plan Loup ? Le calendrier d'adoption est-il toujours d'actualité ? Qui aura la charge de décider et d'opérer les potentiels prélèvements ? Selon quels critères ceux-ci seront-ils décidés ? Avez-vous pris un contact avec les autorités européennes ? Une réponse vous est-elle déjà parvenue ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, concernant Awenne, les deux attaques ont désormais été

génétiqnement confirmées comme étant imputables aux loups. Les analyses complémentaires permettront prochainement de déterminer s'il s'agit ou non d'un individu appartenant à la meute locale.

Les dommages feront naturellement l'objet d'une indemnisation et l'éleveur concerné peut bénéficier, comme les autres détenteurs d'ovins et de caprins situés en zone de présence permanente, d'un accompagnement et d'aide pour renforcer la protection de ses troupeaux.

Ces événements rappellent les défis que pose le retour de loups sur les activités d'élevage, parfois par certains loups en particulier. Dans ce contexte, j'ai souhaité que ce retour prévoie également un cadre clair pour les situations particulières qui peuvent nécessiter une intervention.

Les réflexions relatives aux loups à comportement problématique ne sont donc pas nouvelles ; elles faisaient déjà partie des travaux engagés sur le plan actuel. Les échanges récents avec mon administration ont surtout permis d'en préciser les modalités et les critères d'intervention. L'objectif est de disposer d'une réponse graduée et proportionnée, pouvant aller de mesures d'effarouchement jusqu'à un éventuel prélèvement lorsque les conditions le permettent et que la situation le justifie. Les critères objectifs permettant de déroger à la protection stricte du loup, largement inspiré des recommandations et des pratiques mises en œuvre dans des pays disposant d'une longue expérience de la coexistence avec cette espèce, seront détaillés dans ce nouveau plan.

Un premier projet du nouveau plan Loup a été élaboré par mon administration. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation auprès des organisations agricoles. Certaines précisions et adaptations doivent encore y être apportées afin de disposer d'un document abouti qui sera transmis à l'ensemble des parties prenantes pour une dernière phase de consultation. L'objectif reste de publier ce plan loup avant la fin de l'année 2026.

Ma priorité reste d'aboutir à un cadre opérationnel qui permette à la fois une gestion efficace des situations problématiques et une meilleure coexistence entre le loup et les activités d'élevage dans le cadre européen actuel.

Enfin, concernant le loup accidenté à Bande, des analyses génétiques sont en cours afin de confirmer son identité. S'il devait s'agir du mâle reproducteur de la meute locale, les louveteaux auraient toutefois atteint un stade de développement leur permettant de survivre avec l'un des deux adultes. Quant à l'impact éventuel sur le comportement de la meute ou sur le risque de prédation dans les prochains mois, il est à ce stade trop tôt pour tirer des conclusions scientifiques solides.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éclaircissements que vous avez pu apporter. J'entends les modalités et les critères d'intervention, avec des critères objectifs concernant les individus « déviants ». J'entends également que votre projet est concerté et qu'il aboutira avant la fin de cette année 2026 afin d'assurer la gestion de la coexistence.

Cela fait de nombreux mois déjà que nos agriculteurs attendent les nouvelles mesures du plan Loup. Alors que l'espèce gagne du terrain – on a eu plusieurs naissances en province de Luxembourg, notamment en forêt d'Anlier et en forêt de Saint-Hubert –, la cohabitation est de plus en plus compliquée. Nous espérons que des solutions adaptées seront trouvées pour nos éleveurs.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le futur hôpital pour la faune sauvage et
l'écosystème du réseau wallon des centres de
revalidation des espèces animales vivant à l'état
sauvage (CREAVES) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le futur hôpital pour la faune sauvage et l'écosystème du réseau wallon des centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, le CREAVES de Namur a récemment annoncé l'octroi par le Gouvernement d'un subside exceptionnel de 433 000 euros pour le développement de son projet d'hôpital pour la faune sauvage à Floreffe, destiné à renforcer ses capacités de soins et à jouer un rôle au bénéfice de l'ensemble du réseau wallon.

Vous avez par ailleurs annoncé l'agrément de cinq nouveaux centres CREAVES, renforçant ainsi votre soutien à ceux-ci.

La Fédération des CREAVES, constituée en 2025, rassemble aujourd'hui 15 des 18 centres de Wallonie. Elle vise à renforcer la coordination, la mutualisation des moyens et les collaborations entre les CREAVES. Le CREAVES de Namur n'en est toutefois pas membre dans un contexte de tensions qui a récemment été largement relayé dans la presse.

Par ailleurs, vous indiquiez récemment travailler à une adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon encadrant les CREAVES.

Pourriez-vous confirmer l'octroi du subside de 433 000 euros annoncé par le CREAVES de Namur et préciser le calendrier envisagé pour la réalisation de l'hôpital de la faune sauvage ? Comment envisagez-vous la place de ce futur hôpital pour la faune sauvage dans l'écosystème du réseau wallon des CREAVES ? Comment ses missions s'articuleront-elles avec celles de la Fédération des CREAVES ? Les agréments octroyés aux nouveaux centres sont-ils accompagnés de financements ?

Enfin, plus largement, la révision de l'arrêté de 2023 permettra-t-elle de clarifier les rôles respectifs des CREAVES, de la fédération et, à l'avenir, d'éventuelles autres infrastructures de référence afin d'assurer un maillage territorial cohérent et d'éviter les doublons dans les investissements ou les services développés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la protection de la faune sauvage et plus particulièrement la prise en charge des animaux en détresse lors d'épisodes climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur et les épisodes de forte chaleur, ont en effet des répercussions importantes sur la faune sauvage. Certaines espèces, notamment les jeunes oiseaux en période de nidification ou encore les hérissons, sont particulièrement vulnérables lors de ces périodes. Les centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage – les CREAVES – jouent dès lors un rôle essentiel dans la prise en charge des animaux en détresse.

J'ai en effet validé le subside pour l'hôpital pour la faune sauvage de Namur. Le montant de la subvention s'élève à 70 % du montant des frais d'investissement et des frais d'équipement éligibles. Le total s'élève donc à 433 337,06 euros. Le coût total réel du projet s'élève à 880 279,54 euros. La différence est assumée par le centre sur fonds propres et par d'autres apports privés.

L'hôpital pour la faune sauvage de Namur va restreindre son fonctionnement dès le mois d'octobre et n'acceptera plus de nouvelles admissions pendant une période minimale de trois mois afin de pouvoir concentrer pleinement ses efforts sur le déménagement du centre et l'aménagement des nouvelles infrastructures à Floreffe. Le centre continuera à prendre soin des animaux déjà présents. L'objectif des gestionnaires est une ouverture du nouvel hôpital pour la faune sauvage en janvier 2027, pour autant que les travaux soient terminés.

Le futur hôpital pour la faune sauvage a vocation à constituer un outil complémentaire au réseau wallon des

CREAVES sans se substituer aux missions aujourd'hui assurées par les autres centres. Son développement s'inscrira dans une logique de renforcement de la prise en charge de la faune sauvage en Wallonie. Cet établissement pourrait notamment assumer des missions nécessitant des infrastructures spécialisées, des équipements de pointe ou une expertise vétérinaire particulière pour le traitement des cas les plus complexes.

Les CREAVES conservent quant à eux leur rôle essentiel de première ligne dans l'accueil, les soins, la réadaptation et la remise en liberté des animaux sauvages en détresse grâce à leur ancrage territorial et à l'expérience acquise de longue date. Ils jouent également un rôle de soutien scientifique, de collecte de données, de développement des connaissances et de diffusion des bonnes pratiques au service de l'ensemble du réseau.

Quant à la Fédération des CREAVES, elle demeure un interlocuteur privilégié pour la coordination du réseau, la représentation des centres, l'accompagnement des opérateurs et la formulation de propositions visant à améliorer le fonctionnement du dispositif. L'hôpital de la faune sauvage et la fédération seront amenés à développer des relations de partenariat complémentaires.

Concernant la révision de l'AGW, il est prématuré de s'avancer sur son contenu. La concertation avec les différents acteurs démarrera prochainement afin qu'il réponde au mieux aux besoins du secteur et aux enjeux de la DPR de renforcer le maillage géographique des centres.

Enfin, en ce qui concerne les CREAVES, notamment les centres nouvellement agréés, ils bénéficient d'une subvention de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire totale dédiée au soutien au fonctionnement des CREAVES estimée sera portée à près de 700 000 euros, budget similaire aux autres années, en tenant compte des centres déjà agréés, des nouveaux projets et de la nouvelle configuration du centre de Namur.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour chacune de ces précisions. Le renforcement des CREAVES et le développement d'un hôpital de la faune sauvage constituent de bonnes nouvelles pour la prise en charge de la faune sauvage en Wallonie.

L'enjeu sera de veiller à ce que ces différents outils s'inscrivent dans une vision cohérente et complémentaire à l'échelle du territoire, en favorisant la coopération, la mutualisation des compétences et en évitant autant que possible les doublons. C'est important pour l'efficacité du réseau, mais aussi pour garantir le meilleur usage des moyens publics qui lui sont consacrés.

Je resterai par ailleurs attentif à la révision de l'arrêté et à la manière dont elle permettra de consolider durablement cet écosystème.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Nikolic, sur « la mise en œuvre du pacte Vet rural et la coordination avec la Communauté française pour renforcer l'attractivité de la médecine vétérinaire rurale » ;
 - Mme Hanus, sur « la situation ubuesque et choquante de la faune protégée des marais d'Harchies » ;
 - Mme Lambelin, sur « la suspension des importations de produits agricoles brésiliens et les garanties sanitaires dans le cadre du MERCOSUR » ;
 - M. Spies, sur « l'existence d'un indice de risque incendie pour les forêts et les mesures de prévention qui en découlent » ;
 - M. Spies, sur « la diffusion de la cartographie des voiries d'accès aux forêts » ;
 - Mme Greco, sur « l'impact des épisodes de canicule sur la faune sauvage et le soutien aux centres de revalidation » ;
 - Mme Hanus, sur « le plan Loup 2026-2030 et les nouvelles attaques suspectées à Awenne » ;
- M. Fontaine, sur « l'impact de la sécheresse sur les cours d'eau non navigables » ;
 - M. Dewez, sur « l'adaptation thermique des cours d'eau wallons face aux épisodes de sécheresse et de canicule » ;
 - M. J.-P. Bastin, sur « la pollution de la Hoëgne à la suite de travaux d'aménagement des berges » ;
 - M. Huberty, sur « la gestion du castor en Wallonie » ;
 - M. Huberty, sur « la prolifération du raton laveur en Wallonie » ;
 - M. Huberty, sur « l'adaptation urgente de la filière du sapin de Noël aux changements climatiques » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Jacob, sur « la filière de l'orge brassicole » ;
- M. Dupont, sur « la collaboration internationale de la Région face aux feux de forêt » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 21 heures 20 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Arnaud Dewez, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Rapporteur
M. Nicolas Janssen, MR
M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Patrick Spies, Rapporteur
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales
ASBL	association sans but lucratif
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture)
CARI	Centre apicole de recherche et d'information (ASBL)
Celex	cellule(s) d'expertise
CERAC	Climate and Environment Risk Assessment Center (Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux)
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CIPAN	culture intermédiaire piège à nitrates
CO	monoxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
COSTAGRI	Comité stratégique de l'agriculture
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DCENN	Direction des cours d'eau non navigables
DEE	Département de l'environnement et de l'eau (SPW)
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DG	directeur général / direction générale
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFFIS	European Forest Fire Information System (Système européen d'information sur les incendies de forêts)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IFT	indice de fréquence de traitements phytosanitaires
IGN	Institut géographique national
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France) (anciennement INRA)
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IT	information technology (technologies de l'information)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NAPAN	Nationaal Actie Plan/Plan d'action national
PAC	Politique agricole commune

PARSADA	Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (France)
PLANU	planificateur/planification d'urgence
PV	procès-verbal
QR	quick response (code QR : code à réponse rapide)
ReZonWal	Réseau des zones de secours situées en Wallonie
Sanitel	système belge de gestion informatisée pour l'identification, l'enregistrement et le suivi des animaux (bovins, ovins, caprins, cervidés, volaille)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)